SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

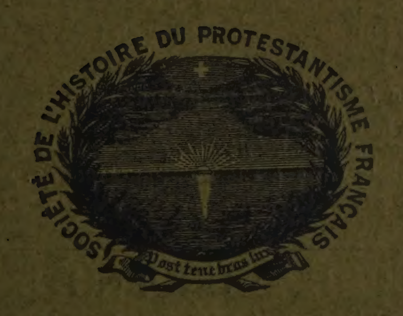
PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXIVe ANNÉE

DOUZIÈME DE LA 5e SÉRIE

Janvier-Avril 1915



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1915

SOMMAIRE

N. Weiss. — **A nos lecteurs. — Nos deuils** 397

ÉTUDES HISTORIQUES.

M. Naert. — **Les huguenots du Calaisis au XVIIe siècle**, 2e partie 401

DOCUMENTS.

Bnne de Charnisay. — **Les chiffres de M. l'abbé Rouquette. — Étude sur les fugitifs du Languedoc (Uzès). — Espérandieu** 445

Adolphe de Richemond. — **Un prédicant martyr à Rochefort en 1705** 460

MÉLANGES.

J. Lecoultre. — **Observations sur les colloques de Mathurin Cordier** 462

Séances du Comité. — 26 mai, 30 juin et 1er décembre 1914 470

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES.

Th. Schoell. — **Un voyage en Allemagne et en France en 1517. — Histoire de la langue française, des origines à 1900** 473

N. Weiss. — **A propos de Ligier Richier** 482

F. Puaux. — **Le livre des conversions et des reconnaissances de l'Église française de la Savoye** 487

CORRESPONDANCE.

J.-J. Ragon. — **Notes sur un précepteur protestant au XVIIe siècle** (*Ant. Guion*) 491

ILLUSTRATIONS.

Vue de Calais en 1689, d'après un plan en relief 407

Armoiries de la famille d'Espérandieu 449

Marie de Béthanie, par Ligier Richier, reproduction de la statue de la chapelle Sainte-Anne à Clermont-en-Argonne. — *Tête de mort ailée*, par le même . . . . 483 et 486

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Bulletin — LXIVe année.

A nos Lecteurs

Nous les prions de joindre ce fascicule, le premier de l'année 1915 et ceux qui, Dieu voulant, le suivront jusqu'à la fin de la guerre, à ceux de 1914 dont ils continueront la pagination. Ceci, en vue des tables qui, avec un nouveau titre, réuniront les deux années en une seule.

Plus que jamais il est nécessaire, en jetant un regard sur le passé, de nous persuader que nos pères n'ont pas fait fausse route en élevant la voix et en donnant leur vie au nom de la conscience, pour résister à la tyrannie de la force et du nombre. En réclamant la liberté — non comme un privilège qui n'appartiendrait qu'au plus fort, mais comme le droit inaliénable de chaque homme et de chaque peuple, — ils ont d'avance armé les mains et affermi le courage de tous ceux qui actuellement luttent pour la même cause. Ce n'est pas au moment où une nation qui lui doit la page peut-être la plus belle de son histoire, revient en arrière et prétend n'admettre que le triomphe de la violence et le droit issu de la force, qu'il convient d'oublier que la Réforme fut avant tout une protestation contre l'abus de l'autorité et la tyrannie du pouvoir.

L'obéissance passive, la soumission aveugle à une puissance souveraine sans contrôle n'ont jamais été des principes protestants. Ce sont ceux, tout au plus, de l'ordre des Jésuites et leur application à des êtres sans défense par des soldats d'autant plus dignes d'avancement qu'ils auront été plus impitoyables, n'en fait que mieux ressortir le caractère odieux et les conséquences

répugnantes. Donner sa vie pour sauver son âme et celle des opprimés, telle a été la devise des meilleurs d'entre ceux dont nous tenons à garder la mémoire. Ce sacrifice ne saurait être comparé à celui qu'on a exigé de tout un peuple, pour imposer aux plus faibles sa prétendue culture (1).

Nos deuils

Comme nous l'avons fait en tête du dernier fascicule, nous marquons ici les nouvelles pertes que nous venons d'éprouver dans le cercle pourtant restreint de nos amis.

Le premier nom est familier aux lecteurs du *Bulletin*, c'est celui de **M. Adolphe de Richemond**, fils aîné de l'archiviste de La Rochelle qui, jusqu'en 1911, année de sa mort, avait été un de nos plus assidus collaborateurs. Héritier de la piété de son père et de son ardent amour pour l'Église des huguenots, Adolphe de Richemond la servit avec autant de dévouement que de distinction, d'abord dans un humble village du Poitou, Sainte-Soline, puis au Tonkin où, dans le court espèce de six années (1898-1904), il organisa solidement l'Église protestante française, la dotant de deux temples, à Hanoï et à Haïphong et y laissant le souvenir d'un apostolat fécond et durable ; — enfin à Niort et à Rochefort où, tout en édifiant nos coreligionnaires disséminés, il fut la cheville ouvrière de notre *Société d'évangélisation des colonies*. Lorsque la guerre fut déclarée, il demanda aussitôt un poste d'aumônier. Affecté à l'hôpital de Lourdes, il obtint, en novembre 1914, d'être attaché au corps d'armée colonial et y organisa dès lors le ravitaillement moral de nos coloniaux avec un soin, une méthode et une abnégation auxquels tous ceux qui en furent témoins rendirent le plus éclatant hommage. Frappé, la nuit du 4 au 5 février, d'un éclat d'obus pendant qu'il exerçait ses fonctions, il expira dans les bras de sa femme, le 15, à l'hôpital militaire de Châlons-sur-Marne, laissant derrière lui six jeunes enfants. Les devoirs nombreux et absorbants qu'il s'était imposés ne lui avaient guère permis de s'occuper d'histoire. Il s'y intéressait pourtant et on trouvera plus loin, parmi les documents, une communication qu'il nous avait adressée naguère sur un obscur prédicant exécuté à Rochefort (2).

(1) En remerciant derechef ceux qui ont bien voulu s'abonner, nous renouvelons nos instances pour que ceux qui ne l'ont pas encore fait, nous évitent la peine et les frais du recouvrement par la poste. Aux Églises marquées plus haut, en note de la page 292, sont venues s'ajouter celles de *Auxerre*, *Saint-Étienne* et *Vincennes* qui ont bien voulu nous adresser des dons ou collectes.

(2) Notre collègue, M. J. Pannier, lui a consacré une notice émue sous ce titre : *Le Pasteur Adolphe de Richemond* (1870-1915), 16 p. in-8°, portrait.

Ceux qui, en 1913 et 1914, ont fréquenté notre Bibliothèque y ont souvent vu un jeune homme qui nous aidait à classer les livres de M. Alfred André. C'était **M. Alexis Paccard**, ancien élève de la Maison des Missions évangéliques et de l'École des Langues orientales vivantes, auteur d'une thèse sur la *Morale de l'Islam d'après le Coran* (1913) et qui venait d'être chargé, dans l'Église luthérienne, de desservir le poste de Saint-Ouen. Il fit toute la campagne depuis Charleroi jusqu'aux Éparges et avait été promu lieutenant lorsqu'au combat de Rambercourt-Vaux-Sainte-Marie, il put ramener au feu une partie de son régiment qui allait faiblir. Son colonel le fit porter à l'ordre du jour du régiment et le proposa pour le grade de capitaine. Il en remplit les fonctions jusqu'au 15 avril où, à la fin d'un combat exceptionnellement violent qui durait depuis quatre jours et cinq nuits, frappé d'un éclat d'obus, il succomba après deux heures de souffrances. Il venait d'écrire à sa jeune femme : « Jamais je n'ai mesuré, comme dans les heures que je viens de passer, l'horreur de la guerre. Je ne puis te dire tout ce que j'ai vu d'horrible et de répugnant. C'est affreux. Ah ! si tu voyais ton pauvre mari qui, depuis samedi, a vécu d'un peu de pain et de pâté et est resté deux jours sans une goutte d'eau, quelle pitié il te ferait ! Nous avons eu de la boue jusqu'au-dessus des genoux »... Il avait trente-un ans et n'avait pu voir encore sa petite fille, née pendant qu'il se battait (1).

Un jeune collègue de M. A. Paccard doit aussi être mentionné ici, ne serait-ce que parce qu'en 1900, il avait abordé dans sa thèse un sujet difficile et très important pour lequel j'avais pu lui communiquer un texte inédit, l'*Histoire des liturgies en langue allemande dans l'Église de Strasbourg au XVIe siècle*. C'est l'Alsacien **Louis Büchsenschutz**, successeur, à l'Église luthérienne de la Résurrection à Paris, de son père, ancien condisciple du soussigné. Bien que déjà lui-même père de quatre garçons dont l'aîné n'a que neuf ans, il avait cru de son devoir de demander à être placé dans le service actif; sergent au 14e territorial, il venait d'être promu sous-lieutenant, lorsque, le 3 octobre 1914, il fut grièvement blessé près d'Arras. Transporté dans une ambulance à Bapaume, il y expira le 6 octobre (2).

Un autre jeune pasteur qui desservait, à Paris, l'Église réformée de Montrouge, **Georges Nicolet**, était parti comme sergent-brancardier de corps. Lorsque la guerre des tranchées diminua son activité, il crut de son devoir de répondre à l'appel qu'on adressa aux hommes de bonne volonté du service de santé et prit du service armé. Il venait d'être nommé sergent-major lorsque, le

(1) Voir *le Témoignage* du 1er mai 1915.
(2) Voir *le Témoignage* du 10 janvier 1915.

20 février, près d'Ypres, il fut frappé d'une balle en pleine poitrine en entraînant ses hommes à l'attaque d'une tranchée. Il était revenu à notre bibliothèque l'été dernier en vue d'y recueillir les éléments d'une sorte d'anthologie des poètes huguenots, et on vient de nous rapporter les poésies de Marguerite d'Angoulême et les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné qu'il nous avait empruntés dans ce but (1).

Enfin nous venons d'apprendre que la terrible bataille de Soissons a coûté la vie, le 13 janvier, au lieutenant de territoriale **Louis Dollfus**. Resté veuf de bonne heure avec deux enfants, ce Mulhousois réservé, presque timide, mais de réelle valeur, s'était vivement intéressé, dans ces derniers temps, à notre histoire. Doué d'un véritable talent pour les recherches généalogiques, il avait réussi à reconstituer toute l'histoire de l'importante famille à laquelle il appartenait et il était un de ceux sur qui, hélas ! nous croyions pouvoir compter pour l'avenir.

Morts héroïques qui honorent grandement, et notre corps pastoral, et le protestantisme français qu'elles vengent noblement des insinuations d'une certaine presse. Mais elles nous commandent surtout d'entourer d'une sympathie particulièrement active ceux qu'elles frappent directement et les œuvres qu'elles privent de leur force et de leur concours (2).

N. Weiss.

(1) Voir *le Christianisme au XXe siècle* du 11 mars 1915.

(2) Le sous-lieutenant **Marc Morel**, dont nous étions sans nouvelles, nous a écrit le 10 avril. Il était encore indemne à cette date. — Le lieutenant **Maurice Naert**, auteur des *Huguenots du Calaisis*, dont nous donnons ci-après la 2e partie, était retourné au front. Blessé le 5 avril à Maizeray-en-Woëvre d'une balle en lisière du poumon, il est actuellement dans une ambulance à Dijon. — On croit, mais sans pouvoir en obtenir confirmation, que le lieutenant-colonel **Arthur de Cazenove** est prisonnier. — Le lieutenant au 6e dragons, **Roger d'Amboix de Larbont**, fils du général, notre collègue, est prisonnier au camp d'Ingolstadt (Bavière).

Études Historiques

LES HUGUENOTS DU CALAISIS AU XVIIe SIÈCLE

CHAPITRE III

VIE RELIGIEUSE DE LA COMMUNAUTÉ (1)

I. — Importance de la Communauté.

Tout d'abord, combien étaient-ils et quel était le rayon d'action du temple qui vers 1600 s'établissait à Guines ?

Trop souvent les historiens du Calaisis ont exagéré le nombre des huguenots en se fondant sur certains chiffres qu'il est difficile de vérifier. Avant l'année 1668, date à laquelle commencent les registres du temple que nous possédons, le seul chiffre qui nous soit fourni est donné par le curé de Guines qui, en fin décembre 1636, écrit que « la peste estant fort grande à Guines il mourut environ 700 personnes catholiques... sans ceux de la R. P. R. qui décédèrent en pareil nombre (2). »

Or la moyenne annuelle des décès catholiques pour la période 1636-1684 (3) est de 75, et cette moyenne va se

(1) Voy. Bull. de 1914, p. 296 à 340. Page 309 dernier alinéa, lire *Lannoy* et non Lauroy.

(2) Une erreur fréquente : beaucoup d'historiens ont comparé à tort le registre catholique de Guines (qui ne parle que des catholiques de la ville) avec le registre protestant (valable pour tout le Calaisis et au delà).

(3) Le plus ancien des registres date de 1635. Nous avons ramené à la moyenne les années de « contagion » et de guerre (1646 et 1656). De plus

maintenir jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Mais, pour la période 1668-1684, la moyenne des décès huguenots à Guines n'est que de 28.

Comme il n'y a guère de conversions dans l'intervalle, le chiffre donné en 1636 est certainement supérieur à la vérité. De plus il supposerait à ce moment à Guines une population de 3000 habitants. L'écart est trop grand avec le chiffre de 1687 habitants donné par Bignon et Pigault de Lépinoy pour l'année 1698 (1). L'émigration ne suffirait pas pour expliquer une telle différence.

L'examen des registres catholiques et huguenots du XVII[e] siècle nous permet d'affirmer avec une assez grande certitude qu'à Guines même pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle il y avait environ 1500 catholiques et 550 huguenots (2). Quant à ceux qui fréquentaient le temple, au

nous avons fait abstraction des nombreux étrangers de passage, des soldats en particulier.

(1) Bignon : « *Mém. Picardie* ». Pigault de Lépinoy. Mss. Bibl. Calais IV, p. 22 à 25.

(2) Voir le tableau ci-dessous (Extrait en partie de W. Minet : « R. huguenot »).

ENTRÉES DES REGISTRES DE GUINES

ANNÉES	BAPTÊMES			MARIAGES		DÉCÈS		
	TOTAL	LIEU indéterminé	GUINES	TOTAL	GUINES	TOTAL	LIEU indéterminé	GUINES
1668	98	36	19	28	Pas d'origine	100	19	14
1669	132	41	28	50		132	13	30
1670	144	36	18	50		135	16	16
1671	152	44	38	46		111	19	16
1672	132	21	20	48	11	92	1	15
1673	170	0	31	53	4	82	0	19
1674	168	1	29	41	11	65	0	8
1675	152	0	27	41	6	95	3	17
1676	168	1	20	42	8	106	2	23
1677	175	3	34	54	17	126	1	28
1678	151	0	33	28	7	184	0	30
1679	106	3	26	47	6	200	1	42
1680	116	2	22	48	9	168	3	49
1681	81	0	7	53	8	137	0	38
1682	155	0	31	42	16	106	0	27
1683	114	4	13	38	10	86	0	12
1684	136	0	20	30	8	84	0	24
1685	92	2	18	10	2	18	1	1

moins pour les baptêmes et les mariages, leur nombre paraît osciller entre 2700 et 3000 (1). Or à ce moment les 25 paroisses du Calaisis comptaient environ 16 000 habitants au total (2).

Il faut donc admettre que les huguenots formaient le 1/5 de la population. Ces chiffres nous montrent combien l'évêque de Boulogne s'exagérait les services qu'il avait rendus à la foi quand, à l'assemblée du Clergé, il parlait de 10 000 personnes assistant à la dernière cène au temple de Guines.

Le rayon d'action du temple était assez étendu, mais les huguenots vivant en dehors du Calaisis n'avaient que rarement l'occasion de venir à Guines et, presque toujours, leur nom ne paraît dans les actes qu'à côté de celui d'un habitant du pays, d'un parent le plus souvent. Et ceux-là viennent quelquefois de très loin, de Dunkerque, de Huc-

A Guines, en utilisant les moyennes annuelles de 1684 à 1725, on constate que pour une population de 1600 habitants se signent en moyenne 250 actes par an : Baptêmes : 90 ; Mariages : 30 ; Décès : 80.

Le même calcul fait pour Ardres entre les années 1689 et 1750 donne la même proportion.

Pour obtenir le chiffre de la population nous pourrons donc multiplier par 1600/90 le nombre des naissances à la condition de procéder avec des moyennes établies sur un grand nombre d'années.

Nous avons dressé une liste de 420 huguenots de Guines à la veille de la Révocation (à l'aide des actes d'État civil et notariés).

(1) Le tableau ci-dessous indique les situations respectives des deux con-

PRINCIPALES PAROISSES DU CALAISIS	POP. TOTALE en 1698	POP. HUG. en 1685
Andres.	314	100
Ardres.	1 500	200
Balinghem	300	120
Calais	5 095	400
Coulogne.	325	140
Guemp.	400	200
Guines.	1 687	550
Hames.	300	100
Marcq	1 292	600
Saint-Pierre	1 108	250

fessions d'après les chiffres de l'intendant Bignon et les calculs appuyés sur l'état civil huguenot.

(2) 15 004 d'après la statistique citée par Pigault de Lépinoy IV (p. 20 à 25) pour 1698. Nous admettons 1 000 fugitifs à la suite de la Révocation.

queliers, d'Abbeville. Certains petits groupements isolés, comme celui de Clenleu à 4 kilomètres de Hucqueliers, dépourvus de prêche, gardèrent de très fréquents rapports avec la métropole religieuse. Mais ceux qui, malgré l'éloignement, se rencontrent le plus fréquemment à Guines sont les officiers et les soldats du pays, Gravelines, Dunkerque, Bergues, Béthune, Montreuil, Boulogne (1).

En somme les quelque 3 000 huguenots dont nous étudions l'histoire vivaient en grande partie dans le Calaisis et sur les confins du Boulonnais, à l'exception de quelques-uns, particulièrement dans les garnisons d'alentour ; ces derniers sont trop peu nombreux pour que nous puissions admettre leur lieu de résidence comme dans la zone d'influence du temple de Guines.

II. — Les Temples et les Cimetières.

Dans une région qui comptait une aussi notable proportion de huguenots il fallait un ou plusieurs temples.

A plusieurs reprises, en 1563, 1579 (2) divers édits avaient permis en France l'édification de temples. Mais aucun document ne nous autorise à faire remonter à ces dates l'existence d'un temple dans le pays (3).

(1) Quelques actes caractéristiques tirés des Reg. hug. de Guines : 10 mai 1671, 10 mai 1676, 15 avril 1677, 3 sept. 1679, 7 janvier 1680, 29 nov. 1680, 9 oct. 1681, 21 janv. 1683, 16 janv. 1684, 29 oct. 1684, 20 mai 1685.

(2) G. de Félice, *Hist. Prot. France*, p. 177-246.

(3) *a*) Jusqu'à ces dernières années tous les historiens de Calais (Bernard, J.-B. Lefebvre, Henry, F. Lefebvre) avaient fait remonter à l'un ou l'autre de ces édits soit le temple de Marcq, soit celui de Guines. Comme nous allons le voir, certains documents s'opposent à cette allégation. C. Landrin dans ses *Tablettes* (I, p. 41), résumées par W. Minet (*R. hug. de G.* Préface, p. III), nous fournit de précieux renseignements à cet égard.

b) Les *Mémoires de Condé*, IV, p. 336, indiquent seulement Boulogne comme lieu d'exercice de la Religion en 1597. En effet l'édit de pacification d'Amboise de 1563 laissait le libre exercice de la R. P. R. aux « barons, chastellains, hauts justiciers et seigneurs tenant plein fief de haubert. Le seigneur de la Haye avait donc eu le droit d'établir dès ce moment, chez lui, un prêche que fréquentaient les huguenots de Boulogne. Mais ce n'était pas là un temple organisé.

c) Les *Mémoires de la Ligue* (IV, p. 428-486) donnent les « Plainctes des Eglises réformées de France... » qui signalent qu'en 1597, comme lieu public du culte il n'y a plus rien en Picardie depuis la perte du « Castelet » (Voir

L'édit de Nantes autorisa l'exercice du culte public chez les seigneurs hauts justiciers, dans deux lieux par bailliage et là où l'exercice était notoirement établi en 1596. Quoique depuis longtemps les protestants se réunissaient et exerçaient leur culte, il semble qu'ils n'en avaient aucune autorisation officielle. C'est donc en tant que temples de bailliage qu'après l'édit de Nantes allaient s'établir les temples de Guines et de Marcq que nous signalent les commissaires députés par le roi pour l'exécution de l'Édit (1). En 1582 le terrier de Miraumont, en donnant le détail des propriétés bâties de Guines, ne fait aucune mention de l'édifice religieux et sur le terrain où il est noté comme bâti en 1602 se trouve une maison appartenant à un particulier (2). Comme les Espagnols occupèrent la ville de 1596 à 1598 et y brûlèrent un nombre considérable de maisons, nous pouvons supposer que le temple fut bâti sur l'emplacement d'une de ces maisons, car, à trois reprises, des actes notariés de 1602 (3) parlent de maisons à proximité du temple. Il est donc acquis que le temple qui n'existait pas en 1598 est construit en 1602. Or, en 1608, les huguenots renouvelaient leur bail de terrain pour 9 ans (4)

Bull. S. H. P. F. vol. XLVII (1898), p. 137 : N. Weiss : « Autour de l'édit de Nantes).

(1) Bib. nat. F^ds^ f^ais^ 4046, f° 3. « Extrait du Procès-verbal... » cité plus haut J'ai sous les yeux le texte auquel il est fait ici allusion. Il porte que, par l'article 6 des particuliers de l'édit de Nantes, il ne devait y avoir au gouvernement de Picardie que deux villes aux faubourgs desquelles ceux de la religion pourraient avoir l'exercice de leur culte, savoir Saint-Quentin et Étaples. Par le jugement des commissaires en 1599, celui de Saint-Quentin fut établi à Lehaucourt et celui d'Étaples transféré à Guines. Voici la suite : « Guynes pour Calais et pays reconquis ; Marcq, distant d'une lieue de Calais, *y a exercice de lad. relligion en langue flamande suivant l'arrest du Conseil d'estat* ». On trouvera quelques renseignements sur ce culte flamand dans les 5 volumes in-4° de J.-H. Hessels, *Ecclesiæ Londino-Batavæ archivum* (N. Weiss).

(2) Terrier de Miraumont, Bib. de Calais. Mss (Art. Antoine Sayn. p. 146, art. 82).

(3) Min. des Not. de Guines : 21 janvier, 23 janvier, 13 août 1602.

(4) Min. des Not. de Guines : 24 avril 1608 : « ... Honorable homme Nicolas Michel, François Vasseur, marchands, François Boeurse, aussi marchand, flameng, demeurant en la ville de Calais, Gilles de Vos, aussi flameng, demeurant en la paroisse de Marcq... marchands demeurant à Guines, tous faisant partie et représentant la communauté de la R.P.R. tant française que flamengue résidant, tant en la ville de Calais, Guines et Pays reconquis... » louent « ... la place sur laquelle le temple de leur religion séant en ceste ville de Guines a esté basty et édiffié. » — « Pour les six premières années 12 livres

et si le premier engagement avait été, ce qui est possible, pris pour le même laps de temps, cela placerait la construction en 1599, au lendemain de l'Édit, date parfaitement admissible.

Mais les religionnaires ne considéraient pas ce temple comme définitif. Ils l'avaient bâti à la hâte sur un terrain loué et dans le renouvellement du bail ils se réservaient la faculté de résilier au bout de 3 ou 6 ans et ils gardaient le droit d'emporter ailleurs les matériaux qu'ils y auraient placés. D'ailleurs, malgré leur pauvreté, ces colons nouvellement établis travaillaient à réunir les ressources nécessaires pour la construction d'un autre édifice et les testaments abondent en legs pour « l'édification et pour l'entretènement » du temple (1). En cela les huguenots de Guines employaient le même procédé que leurs coreligionnaires de France. Dépourvus de gros revenus et de dotations ils demandaient exclusivement leurs ressources aux souscriptions, aux legs testamentaires et aux « deniers communs légués à l'Église sans spécification d'emploi » (2).

En 1619, les fonds étant réunis, dans la rue actuelle du Temple qui va du Batelage à la place de l'Hôtel de Ville (3), la communauté de la R. P. R. faisait, pour 1 000 livres tournois, l'achat d'un terrain « pour y pouvoir bâtir et construire ung temple pour l'exercice de la religion franche suivant la permission concédée par S. M. » (4). Ce temple allait subsister jusqu'en 1685.

En forme de trapèze, entouré d'une double galerie (5),

tournois par chacun an et pour les 3 dernières années 11 livres tournois ». — Noter l'importance de l'élément flamand, que nous avons déjà signalée et qui avait justifié la création d'un temple à Marcq.

(1) Min. des Not. de Guines et Calais.

(2) Paul de Félice : *Hug. d'autrefois*, I, p. 22-26.

(3) A 400 mètres environ de l'église. Les temples devaient être bâtis à une certaine distance de l'église, 150 pas dans le ressort du parlement de Toulouse, le cimetière à 300 pas d'après un arrêt du Conseil d'État pour le pays de Gex (cf. P. de Félice : I, p. 4 et 5).

(4) Min. des Not. de Guines, 28 avril 1619 : Dans cet acte Pierre de Tallier, Pierre Ceulier, Georges de Costes sont cités comme ministres.

(5) White Kennet, *Diary*, p. 14. Dans tous les temples il y avait des galeries qui faisaient le tour de l'édifice. D'ordinaire seuls les hommes se plaçaient aux galeries. C'est le contraire à Guines, rapporte W. Kennet dans son *Diary*.



Calais en 1689, d'après un plan en relief à l'Hôtel des Invalides. Guines était à 10 km. au sud.

il « n'était pas d'une construction magnifique ni apparente mais il était spacieux et il pouvait contenir plus de 3000 personnes » (1).

Près du temple on édifiait en même temps, à l'usage du pasteur, le consistoire qui, rebâti en 1676, allait subsister encore durant 200 ans. De l'autre côté de la ville, au Parcage, les huguenots établissaient leur cimetière, sur l'emplacement occupé en 1520 par le palais de verre de Henri VIII et en 1558 par les batteries du duc de Guise (2).

Les huguenots de Guines formaient donc dès lors une communauté parfaitement organisée. A peu près au même moment un temple s'élevait à Marcq, en deçà du bourg, du côté de Calais (3). Il ne faisait pas double emploi avec celui de Guines et était, nous l'avons vu, spécialement réservé à l'exercice en langue flamande. Mais dès 1611 nous savons que le corps de Ville de Calais se plaignait d'y voir le culte célébré dans les deux langues et malgré le très grand nombre de huguenots établis à Marcq, l'incendie du temple en 1641 par les Espagnols permit au gouvernement d'en empêcher la reconstruction. Dès ce moment Guines devint le centre incontesté de la Religion réformée dans le pays (4).

Presque chaque village avait son cimetière huguenot et, pour la plupart d'entre eux, nous en connaissons l'emplacement (5). Le plus souvent le cimetière était pris sur

(1) Pigault de Lépinoy, Ms-IV, p. 5. La principale préoccupation des architectes était partout de serrer un grand nombre d'auditeurs dans un espace restreint : on supprimait les chapelles et les bas-côtés. (P. de Félice, *Hug. d'aut.*, I, p. 20). Avec 3 000 places, le temple de Guines pouvait être considéré comme un des plus vastes de France : le 1er temple de Dieppe 5 000 places, le grand temple de La Rochelle 3 500 places, le grand temple d'Anduze 2 000 places. (P. de Félice, *id.*, p. 29).

(2) Dr Cuisinier : *Le Patriote*, Calais, 19 décembre 1880. C'est l'emplacement qu'occupait dans ces dernières années le pensionnat anglais de M. Popieul (boulevard Blanchard). En novembre 1859 des travaux de terrassement prouvèrent l'exactitude de l'emplacement indiqué dans les minutes notariales.

(3) Nous avons exposé plus haut pourquoi nous plaçons à cette date l'édification du temple de Marcq. Pigault de Lépinoy dit en 1606. C'est acceptable.

(4) Contrairement à une assertion courante il n'y avait pas de temple à Hames. Les 6 ou 7 naissances annuelles dans ce village sont notées régulièrement au temple de Guines. Il y a eu un château à Hames (comme à Guines), démoli après le départ des Anglais.

(5) Voir carte du Calaisis. A Balinghen une propriété porte encore le

les terres d'un seigneur réformé. A la Calmotte, un hameau à 5 km. au S.-O. de Calais, c'est « Messire Henry de Massy, chevalier, sieur de Ruvigny, maressal des camps et armées du roy » qui, en 1644, ratifie la donation, faite par sa mère « d'une certaine portion de terre pour servir de cimetière à ceux de ses sujets de ladite Calmotte qui font profession de la R. P. R. et autres lieux circonvoisins » (1). A Wissant, c'est, en 1630, Philippe de Mansel, écuyer, qui ratifie aussi la donation « d'un terrain voisin du cimetière ordinaire dudit lieu » ; et, pour éviter les contestations futures, il spécifie que le fait a été « agréé et reconnu par M. de Campaigno, lors gouverneur de Boullongne et sénéchal de Boulonnais et par les mayeur et eschevins de Wissant » (2).

Mais, dès 1599 l'exercice même du culte se faisait dans quelques châteaux. Les commissaires du roi en constatent à ce moment trois dans le Boulonnais, à Fayelle, à La Haye, à Chancler (3). Le même fait se rencontrait à Vienhume, Alembon (4), Elinghen, Estréelles Tingry, Wissant. Mais ce n'étaient là que des lieux de réunion pour les fidèles trop éloignés du temple, qui, de loin en loin, avaient ainsi l'occasion d'écouter la parole d'un ministre de passage ou d'un ancien de leur communauté. Les baptêmes et les mariages étaient bénis à Guines, quelquefois avec de longs retards après les naissances, mais les inhumations ne se faisaient dans le cimetière consistorial de Guines qu'en cas de volonté expresse du défunt.

nom de « Cimetière des Huguenots ». A Calais il était sur une extrémité de la « Grande Commune », auprès du Pont Thierry actuel, au quai de l'Est (Arch. de Calais, Etat budgétaire de 1717). A Boulogne, près des Tintelleries, « l'Atre des parpaillots » (Arch. de Boul. Cahier n° 680. Cueilloir municipal de 1732 à 1749).

(1) Min. des Not. de Guines : 3 mars 1644.

(2) Min. des Not. de Guines : 30 septembre 1630.

(3) Voir « Procès-verbal », cité plus haut.

(4) Le pasteur Frossard (*Eg. ss. la Croix*) signale des baptêmes à Alembon dès 1579. Ce village, en effet, était à la limite de l'Artois et de la Picardie. (Herbinghen à 3 km. au S.-O. était en Artois). Pour les gens des Flandres il était assez éloigné de St-Omer où la surveillance était active. Comme il n'y avait pas encore de temple à Guines, des pasteurs circulaient sans doute de village en village et passaient à Alembon où venaient les rejoindre les huguenots de Flandre et Artois.

Certains prêches, déjà éloignés de Guines, prenaient une assez grande importance. Au temple de la Haye, venaient, nous le savons, dès avant l'édit de Nantes, les huguenots de Boulogne, qui, dès que paraît l'Édit, en demandent la consécration officielle, ce qui fait l'objet d'un mémoire des commissaires qui se montrent défavorables à ce projet (1). A 2 km de Samer, auprès des ruines du château de Tingry, on peut encore voir les restes d'un temple et de son consistoire bâtis en 1613 dans les dépendances d'une ferme appartenant à Claude de la Wespière. Au pied de la butte un champ porte encore dans le pays le nom de « cimetière des huguenots ». Plus loin, près de Montreuil, dès 1587 Jean de Louvigny, seigneur d'Estréelles, profitant de la protection du sieur de Morvilliers, gouverneur de Boulogne, avait fait construire près de son château un temple qui dominait l'église (2), et, quoique dans Montreuil les huguenots n'aient été que fort peu nombreux (3), ils se voient réserver un cimetière spécial comme dans les communautés plus importantes ou dans les agglomérations rurales (4).

Ainsi les temples de Guines et Marcq jusqu'en 1641, celui de Guines seul après cette date, allaient être fréquentés par les huguenots du Calaisis. Dans les paroisses éloignées, de loin en loin un prêche réunissait les fidèles sur les terres d'un seigneur et la limite de l'influence du temple était marquée, dans le Sud du Bas Boulonnais par l'existence d'autres Églises, moins importantes, mais déjà organisées.

III. — **Rapports avec les Huguenots de France.**

Les huguenots du Calaisis et du Boulonnais qui n'ont joué qu'un rôle assez restreint dans la vie politique de

(1) Arch. nat. TT. 238. — La Haye, Picardie. « Mémoire touchant le presche des Huguenots en Boulonnois ».

(2) Description dans C. Landrin *Tablettes*, p. 73 et Vaillant *Révoc.*, p. 55.

(3) L'intendant Bignon (*Mémoire sur la Picardie*) en 1698 dit qu'il n'y avait à Montreuil que 3 familles de réformés. M.-R. Rodière (*Familles*, p. 39), nous donne des renseignements sur plusieurs autres : Les Lamyable, Blondel, Regnault, Ballin, Barré, Goddé, qui passaient des actes à Guines.

(4) Min. des Not. de Montreuil (Me Tournant), 20 oct. 1673, 29 janv. 1675.

leur parti, y tenaient pourtant, grâce à leur nombre et à leurs ressources, une place assez grande.

L'Ile-de-France était une des régions qui réunissaient le plus de huguenots. En 1609 le synode de Saint-Maixent, procédant au partage d'une somme de 89 000 livres (1), donne à l'Ile-de-France 64 portions sur 762 à répartir entre les quatorze provinces et, par ordre d'importance, elle arrive au sixième rang (2). Elle ne vient plus qu'au huitième rang au synode de Castres en 1626 (3).

Cette province de l'Ile-de-France se subdivisait en cinq colloques : ceux de Champagne, du Pays chartrain, de l'Ile-de-France, de Beauce et de Picardie. Ceux de Beauce et de Chartres n'avaient qu'une médiocre importance, mais celui de Picardie était l'égal des deux autres (4).

La Picardie comptait donc parmi les colloques importants de France. Or, l'Église de Calais y tient de beaucoup la première place. Au synode provincial de Vitry en 1649, sur 266 livres que la province doit fournir pour le synode national suivant, nous voyons l'Église de Calais contribuer pour 100 livres, tandis qu'elle en donne par ailleurs 172 sur 458 que le même colloque doit fournir aux Académies protestantes (5). Au synode provincial de la Ferté en 1657, elle donnera encore 200 livres sur 484 (6) et de même

(1) P. de Félice, *Hug. d'autrefois*, II, p. 101. — Les religionnaires, ayant dû continuer à payer la dîme, le roi par compensation leur accorda une somme annuelle. C'étaient « les deniers de la libéralité ». Divisés en portions ils étaient distribués aux Églises, aux pasteurs et aux Académies. Chaque portion représentait une place de pasteur occupée ou non. D'abord payés de façon irrégulière, ces « deniers » furent ensuite complètement supprimés.

(2) Aymon, *Syn. nat.*, I, p. 370-391. Celles qui touchent plus sont : Le Bas-Languedoc, 105 portions; le Haut-Languedoc, 84; le Dauphiné, 83; la Basse-Guyenne, 73; la Saintonge, 71.

(3) Aymon, *Syn. nat.*, II, p. 409-415.

(4) Aymon, *Syn. nat.*, I, p. 291. — Au Synode national d'Alençon en 1637, on accusait les chiffres suivants :

Colloque de l'Ile-de-France. . . .	10 Églises	14 Pasteurs
— Champagne	11 —	12 —
— Picardie.	9 —	12 —

(5) Bib. nat., Fonds français, 20.966, f°s 101-115.

(6) Bib. S. H. P. F. Papiers d'Auzière « Synodes provinciaux », La Ferté, 1657.

à tous les autres synodes dont les comptes nous sont parvenus (1).

Elle subvenait à ces frais en prélevant, sur ses recettes, le « quint denier » qu'elle faisait parvenir à Paris, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Église d'Oisemont près d'Amiens (2). Souvent nommée dans les synodes provinciaux pour des faits de médiocre importance, elle n'apparaît presque jamais dans les comptes rendus des synodes nationaux.

Une fois seulement un pasteur de Calais joue un rôle actif à un synode national. A celui de Charenton, en avril 1625, le pasteur J.-B. Bugnet, représentant l'Église de Calais, est adjoint au modérateur et, avec le pasteur Aubertin de Charenton, le 18 avril, il va présenter au roi « toutes sortes de submissions » de la part de l'Eglise de Picardie. Reçus par Louis XIII, ils lui « font désavœu de la dernière prise d'armes », et, en retour, il leur « promet de maintenir les Églises de la province » (3). De loin en loin, dans le cours du siècle, des pasteurs de Calais sont délégués aux synodes nationaux, Ferdinand de Prez à Charenton en 1653, à la Ferté en 1657, Benjamin Tricotel à Loudun en 1659. C'est à ce dernier synode que le marquis de Ruvigny, qui, comme on l'a vu, avait des attaches dans le Calaisis, est désigné par le roi comme député général des Églises (4). Mais le plus souvent celle de Calais n'est désignée que pour des règlements d'ordre intérieur.

En 1627 le synode de Clermont nous apporte les échos d'un « différend entre les sieurs Bugnet et Caulier, ministres des Églises de Guines et Marcq, prosche Calais ». Bugnet se plaignait de la fréquence des absences de son collègue qui souvent passait la frontière « pour 8 ou

(1) Voir particulièrement les comptes du Synode provincial de Charenton. Bib. S. H. P. F. (cf. ci-dessus), Charenton, 1679.

(2) W. Minet, *Church at Calais*, p. 31 à 34. Le « quint-denier » a toujours été à Calais inférieur au 1/5 des recettes. De 1664 à 1679, il fut en moyenne de 440 livres.

(3) Bib. nat., Fonds français, 20.962, f[os] 133-137 et 140.

(4) Aymon, *Syn. nat.*, II, p. 732.

15 jours pour vacquer à ses affaires domestiques ». Cette habitude « contraire aux lois de l'État » imposait sans doute à Bugnet un supplément de travail auquel il se refusait de s'astreindre. Le synode, tout en l'approuvant, invita les deux pasteurs à éviter le scandale que provoquaient les querelles « entre deux des plus grands personnages de la compagnie » (1). Le synode de la Ferté en 1657 lève les censures que le sieur de Prez, pasteur à Calais, et son Église avaient encourues pour désobéissance (2).

Ces interventions des synodes provinciaux ne semblent d'ailleurs pas avoir ramené le calme, car, trois ans après, le synode national de Loudun, en 1660, intervient à son tour pour apaiser une querelle que n'a pu empêcher le synode de l'Ile-de-France. Il s'agit d'un second pasteur, le sieur Montigny de Laubéran, qui a été nommé à Calais par le synode d'Ay. Pasteurs et anciens des deux partis qui se sont formés sont tour à tour entendus, le sieur de Montigny que les Calaisiens voulaient chasser est maintenu pour six mois, et deux pasteurs, l'un de Dieppe, l'autre d'Amiens, se transportent à Calais aux frais de cette Église afin d'y ramener la paix et de « censurer tous ceux qui ne voulaient pas se laisser gouverner (3) ». En 1667, le synode de Clermont censure à nouveau le consistoire de Guines d'avoir illégalement prononcé une suspension de cène (4), mais celui de Charenton, en 1679, l'engage à punir avec une sévérité toute particulière les particuliers qui refusent de se soumettre aux décisions du consistoire (5) et qui ont de nouveau obligé un synode à déléguer un pasteur pour faire une enquête sur place.

Enfin, malgré ses ressources considérables, l'Église de Calais encourt plusieurs fois le reproche d' « ingratitude ».

(1) Bib. nat., Fonds français, 20.964, f°° 5-7.
(2) Bib. nat., Fonds français, 20.967.
(3) Bib. S. H. P. F. Papiers d'Auzière. Synodes de l'Ile-de-France, 1659, p. 5. — Aymon, *Syn. nat.*, II, p. 784-785.
(4) Bib. S. H. P. F. Papiers d'Auzière. Synodes de l'Ile-de-France, 1667.
(5) Bib. S. H. P. F. Papiers d'Auzière. Synodes de l'Ile-de-France, 1679. Nombreuses querelles intérieures que le synode examine dans le plus grand détail. L'Église semble passer par une crise. Les décisions du consistoire sont à tout propos discutées par les fidèles.

A trois reprises, par exemple, les synodes de 1665 à 1679 sont dans l'obligation de lui réclamer les sommes qu'elle doit au sieur de Montigny, qu'elle a obligé à abandonner le ministère (1), et elle ne s'exécute que lorsque enfin ordre lui est donné de puiser dans la « bourse des diacres » ou des pauvres « le tout à peine de très grièves censures contre les contrevenants ». On comprend que, malgré les prétextes invoqués par la congrégation (2), les synodes se montrent exigeants, car le « suicide » commençait à tuer autant et plus d'Églises que ne le faisait la persécution (3).

En somme, les rapports de l'Église de Guines avec le reste des Églises françaises n'ont qu'un intérêt médiocre. Les synodes n'ont que rarement l'occasion d'intervenir chez elles avant 1658; à partir de cette date et surtout après 1661, l'on s'achemine vers la Révocation, les synodes interviennent plus fréquemment pour apaiser des querelles intestines, à la faveur desquelles on craint de voir intervenir le « Magistrat » et avec lui la persécution (4).

IV. — Cérémonies et Pasteurs

Nous connaissons le Temple et les grandes lignes de son histoire; suivons maintenant les fidèles qui s'y rendent et notons ce qui peut sembler particulier ici. C'était à Guines que se faisaient toutes les cérémonies essentielles, quoique dans les synodes on parle presque toujours de l'Église de Calais, et ce n'était que tout à fait exceptionnellement que les mariages étaient bénis à Calais par autorisation spéciale (5).

Pour avoir en allant au temple l'attitude recueillie

(1) Arch. nat., TT. 228A.

(2) Arch. nat., TT. 321. — Les délégués de Calais au synode de Charenton en 1673 invoquent les secours donnés à Guines à « ceux qui s'en vont ».

(3) P. de Félice, *Prot. d'autrefois*, III, p. 171. — Aymon, *Syn. nat.* Nombreux décrets contre les Églises « ingrates ». On va jusqu'à priver du ministre et des sacrements, I, p. 17, 67, 127, 144, 161, 177, 180, 181, 215, 240.

(4) Aymon, *Syn. nat.*, Loudun, 1659. — Le synode commande des mesures contre ceux qui demanderaient au magistrat d'intervenir.

(5) Reg. hug. de Guines, 28 avril 1669.

exigée par les instructions synodales, les huguenots ont, nous l'avons vu, gardé le plus longtemps possible l'habitude de chanter des psaumes pendant qu'ils remontaient la rivière de Guines (1). Quant aux cérémonies habituelles, les services et la cène sont, sauf quelques variantes, celles qu'avaient adoptées les autres congrégations protestantes (2), mais certaines fêtes, les mariages en particulier, sont précédées de danses et de copieux banquets, proscrits par les synodes, mais dont l'habitude, apportée ici peut-être par les immigrants flamands, subsista parmi les huguenots comme au sein de la population catholique (3).

Sur la situation matérielle des pasteurs qui présidaient à ces cérémonies, nous n'avons que des renseignements vagues. C'était la communauté qui devait supporter les frais de construction de ses temples, ainsi que ceux de l'entretien du ministre (4). Quant à la somme fixe qu'elle donnait au pasteur, le seul chiffre qui nous soit parvenu, soit £ 100 d'après W. Kennet, c'est-à-dire 2 500 livres françaises, est certainement beaucoup trop élevé (5). Le traitement moyen des pasteurs de France variait de 300 à 900 l. (6) et nous savons que les curés du Calaisis avaient en 1710 un revenu moyen de 700 l. (7). C'est donc un chiffre analogue que nous pouvons admettre pour les pasteurs du temple de Guines.

(1) W. Kennet, *Diary*, p. 13.

(2) W. Kennet, *Diary*, p. 14. — Description détaillée de la cène citée dans le *Bull.* S. H. P. F, 1894, p. 557.

(3) W. Kennet, *Diary*, p. 21. — Description détaillée aussi du mariage de Daniel Minet et Jeanne Flahaut le 15 octobre 1682, vieux style (25 oct.). — « A notre retour à Ardres un grand dîner de gala est préparé ; après quoi on danse au son de la musique jusqu'à l'heure du souper. Lundi les réjouissances de la noce continuent. C'est l'habitude des gens du peuple en ces sortes de solennités de se mettre à table dès 8 heures du matin et d'y rester sans se lever jusqu'à 4 heures de l'après-midi, mangeant et buvant continuellement. »

(4) Min. des not. de Guines de Calais et de Marcq.

(5) W. Kennet, *Diary*, p. 14.

(6) P. de Félice, *Hug. d'aut.*, II, p. 242-243. — Cf. Vte d'Avenel, *Fortune privée*, p. 37 à 70. — En multipliant, pour l'ensemble du XVIIe s., par 5,91 (cf. d'Avenel) cela donne de 1 800 francs à 5 000 francs de nos jours, salaire normal pour des pasteurs.

(7) Pigault de Lépinoy, Mss. Bib. Calais, IV, p. 20 à 25. En 1700, le revenu des curés du Calaisis varie de 300 à 1 200 livres.

Le manque de documents nous condamne à ne pouvoir dresser qu'une liste fort approximative des pasteurs de Guines et Marcq (1), nous dirons seulement quelques mots de ceux qui ont joué un rôle assez intéressant dans la vie de la communauté.

Un des premiers pasteurs remarquables, qui vécut à Guines, appartenait par ses origines à l'Église catholique. J.-B. Bugnet, jusqu'en 1604, avait été cordelier dans un couvent de Paris, où il était tenu pour un « habile homme ». Le 24 février 1604 il se rend à Ablon où il fait publiquement abjuration de sa religion et il fournit en même temps une attestation de son supérieur « comme il s'est toujours bien et honnestement gouverné et sans reprosche » (2). Trois mois après il est à Genève, où il se présente à la compagnie des pasteurs avec une lettre de recommandation du synode provincial de Buxy (3). Ministre à Montdidier, puis à Compiègne, il soutient, à partir de 1619, une violente polémique contre le docteur de Sorbonne Jean de Hollandre. Nommé à Guines en 1623 il continue à assaillir son adversaire de ses libelles (4), joue un rôle prépondérant, nous l'avons vu, au synode de Charenton où il est délégué auprès du roi, et il prend encore une part active dans la lutte contre les Jésuites qui, de 1639 à 1642, envoyés à plusieurs reprises à

(1) D'après Haag (*France protestante*), les minutes des notaires de Calais et Guines; Aymon (*Actes des synodes nationaux*) et les Papiers d'Auzière. Bib. de S. H. P. F. Pour chacun nous notons la première et la dernière fois que nous l'avons trouvé signalé dans un document. Il est certain que la plupart de ces dates ne sont pas celles de leur arrivée et de leur départ : La Forêt, 1559-?; Le Tellier, 1603-1620; Georges de Costre, 1614-1619; Nathaniel Baïus (ou Vaius?), 1616-1620; Pierre Caulier, 1616-1637; Jean-Baptiste Bugnet, 1623-1642; François Bécude, 1626-1637; Ferdinand de Prez, 1653-1657; Benjamin Tricotel, 1659-1667; G. Laubéran de Montigny, 1658-1659; Isaac Constans, 1661-1673; Isaac Albouy, 1661-1674; Louis de le Becque, 1669-?; Jacques de Prez, 1668-1681; Simon de Vaux, 1681-1684; Pierre Trouillart, 1679-1685.

(2) *Éphémérides de Casaubon*, p. 360. — Voir *Bull.* S. H. P. F, II, p. 283. « Les temples de Paris sous l'Édit de Nantes » (Le temple d'Ablon) et *Journal de l'Estoile*, t. III, p. 162.

(3) Bib. de Genève. Lettres et pièces diverses, carton 5 (17 mai 1604).

(4) C. Landrin, *Tablettes*, II, p. 185-186. — Il publie à Sedan en 1625 une *Apologie pour un écrit intitulé les « Rodomontades du sieur d'Hollandre » contre les faussetés, calomnies et impostures vomies en une réplique du même Hollandre, par J.-B. Bugnet, ministre de l'Église réformée de Calais, recueillie à Guines et Marcq.*

Calais, y font une laborieuse campagne de prédications (1). Leurs attaques d'ailleurs ne semblent pas discréditer le pasteur car, au même moment, sa fille épousait David de Rambures, sieur de Hullen, lieutenant de la compagnie du sieur de Berne (2). Nous verrons que ces unions sont fréquentes entre familles nobles et familles de pasteurs, et dans le Calaisis le pastorat lui-même allait compter un certain nombre de membres venus de la noblesse.

Ferdinand de Prez, pasteur à Guines en 1653, était issu d'une vieille famille savoyarde. Après avoir été pasteur à Fontainebleau pendant trente ans, il abandonnait, sans congé, cette Église, pour joindre celle de Calais. Aussi le synode de Charenton le suspendait-il pour trois mois (3) et l'obligeait-il peu après à occuper l'Église de Roucy, moins importante que celle de Guines. Mais en 1668 son fils Jacques, pasteur aussi, était nommé à Calais, où il épousait Marie Jansse Régnier, la fille d'un des ingénieurs du roi (4). Appelé en 1681 à l'Académie de Saumur, où il occupait jusqu'en 1685 une chaire de théologie (5), il passait ensuite en Angleterre, où sur la recommandation du marquis de Ruvigny il se voyait conférer le grade de docteur en théologie le 9 septembre 1685 (6).

Entre les ministères de Ferdinand de Prez et de son fils, l'Église de Calais avait passé par une période troublée. Ses pasteurs avaient eu à lutter contre l'opposition d'une partie des fidèles et contre les adversaires du protestantisme.

Gabriel de Laubéran, sieur de Montigny et d'Ablon, fils d'un pasteur de Senlis, est nommé en 1658 pasteur à Calais, et nous avons mentionné les troubles graves qui ne cessèrent même pas immédiatement après son départ. A la faveur de cette querelle intérieure le clergé local

(1) Pierre Auquier. Ms. Bib. Calais, p. 25-26.
(2) Min. des not. de Guines, 12 août 1639.
(3) Bib. S. H. P. F. Papiers d'Auzière. « Actes des Synodes provinciaux », p. 6 et *Bull.* S. H. P. F. Tome VIII, p. 442.
(4) Min. des not. de Guines, 28 fév. 1672.
(5) C. Landrin, *Tablettes*, III, p. 62.
(6) F. de Schickler, *Egl. du Refuge*, II, p. 335.

s'efforce de créer des difficultés à son successeur Benjamin Tricotel, arrivé en 1659. Ancien secrétaire au synode de Vitry et délégué de la province au synode national de Loudun, Benjamin Tricotel est, comme Bugnet, un polémiste vigoureux mais imprudent. Pour avoir fait imprimer, à Leyde, une *Réponse à la lettre du sieur Amblat*, il vit, par arrêt du Conseil du 21 mai 1664, cet écrit condamné à être brûlé à Calais par la main du bourreau, avec défenses de rien faire imprimer « à peine de 3 000 l. d'amende et de punition corporelle » ; après quoi il est maintenu à Calais « moins par bienveillance que pour l'exposer aux huées de la populace et à l'insolence des missionnaires » (1).

Arrivé peu après lui à Calais, son collègue Isaac Albouy subit les mêmes attaques et, une année avant sa mort, en 1673 il est accusé, par le curé de Guines, d'avoir recommandé dans un sermon « de prier pour les Hollandais qui étaient dans l'oppression et pour les frères qui sont en France et dont on a démoli les églises, pour que Dieu touche le cœur du roy... et si nous nous repentons de nos péchés, Dieu nous suscitera, lui fait-on dire, des libérateurs, des Jéroboams, des Jephtés, des Mardochées, des Esther pour exterminer et détruire ceux qui nous veulent du mal... » Par bonheur pour lui, au cours de l'interrogatoire qu'on lui fait subir, il se justifie en donnant la lettre exacte de son discours, et l'information dont il est l'objet est à peine terminée qu'il meurt à Calais en 1674 (2).

Désormais, les derniers ministres qu'aura le Calaisis seront victimes de la persécution.

C'est Louis de le Becque, pasteur à Guines en 1669, délégué au synode de Charenton, à qui deux de ses filles seront enlevées avant la Révocation, détenues pendant

(1) E. Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*, III, 628.

(2) Arch. nat. TT. 449. Information et interrogatoire du sieur Isaac Albouy, pasteur à Calais (1673). — Voici le passage du discours qui se trouve aux « Archives ». Il nous montre comment l'on procédait pour prêter aux pasteurs des discours séditieux : « Il touchera le cœur de ce grand et auguste monarque, soubz qui nous vivons, comme il fit celui de Cyrus, d'Artaxercès et de Darius. Il nous suscitera auprès de lui quelque Néhémie, quelque Mardochée ou quelque Esther pour travailler au rétablissement de l'Eglise. » Voir aussi Pap. d'Auzière, Bib. S. H. P. F. Les pasteurs « Isaac Albouy ».

six ans dans un couvent et gagnées à la religion romaine (1) Quant à son fils Salomon, dix ans plus tôt déjà, étant pasteur à Belleuse, dans la Somme, il était emprisonné avec François de Gachon, seigneur de Contre et de Belleuse (2), mais nous le retrouvons ordonné par l'évêque de Londres dès le 17 août 1685 (3).

C'est Simon de Vaux (4), pasteur à Calais de 1681 à 1684, qu'on accuse « d'avoir fait donner de l'argent à des catholiques pour les inciter à favoriser les évasions du royaume, d'avoir dit des choses téméraires et injurieuses au roi et à la religion catholique ». Malgré la gravité apparente des faits, le Conseil ne le condamne qu'à une suspension de trois mois, en novembre 1684 (5). Bientôt il se réfugie en Hollande, où, toujours pasteur, il meurt à Haarlem en 1705 (6).

Enfin le fils d'un professeur distingué de l'Académie de Sedan et un des créateurs de la pédagogie moderne (7), Pierre Trouillart (8), dont nous avons vu la fière attitude devant l'intendant et l'évêque de Boulogne, après avoir présidé de 1679 à 1685 aux destinées de l'Église de Guines, est proscrit lui aussi : élu pasteur à Cadzand le 17 mars 1686, appelé à Cantorbery en avril 1687, il revient en Zélande à Middelbourg en août 1699 et y meurt le 29 avril 1701 (9).

(1) *Bull.* S. H. P. F (tome XII, p. 541) donne copie de son testament passé à Kampen (Over-Yssel) en 1694, où il réserve les biens qui lui restent aux deux de ses filles qui sont restées fidèles à la R. P. R. Quant aux autres, comme elles jouissent de tout ce qu'il a abandonné en France, elles sont bien mieux partagées, dit-il, que leurs sœurs...

(2) *Bull.* S. H. P. F, XIII, p. 124. Le synode de Vitry le félicite de la constance dont il fait preuve en prison.

(3) Repetitorium of Newcourt. « Orders sacred and general conferred by the Bishop of London », 1685. Copié en partie par F. de Schickler, II, p. 333.

(4) Nombreuse famille de pasteurs, *Nicolas* à Laon (1590-1620), *Jacques* à Compiègne et Oisemont (1649-1671)...

(5) E. Benoit, *Hist. d'Éd. de Nantes*, tome V, p. 698.

(6) *Bull.* S. H. P. F, VII, p. 429.

(7) C. Landrin, *Tablettes*, II, p. 221-222. Notice sur P. Trouillart père.

(8) Appartient comme Simon de Vaux à une nombreuse famille de pasteurs : *Philippe*, pasteur d'Oisemont (1671) et Authon (1679), *Étienne*, pasteur à Raucourt et Francheval, près Sedan (1658-1685), puis à Amsterdam.

(9) *Bull. Eg. wallonnes*, I, p. 150.

V. — Rapports religieux avec les catholiques.

Il peut sembler étrange qu'une communauté relativement peu nombreuse, presque dépourvue de chefs appartenant à la noblesse et capables de la protéger, en rapports lointains et peu fréquents avec la masse des huguenots qui se concentrait dans le Midi, ait pu se maintenir dans le Nord foncièrement catholique. La vie politique un peu spéciale du Calaisis nous a indiqué les principales raisons de cette anomalie. L'aspect religieux de la question va nous en révéler quelques autres. C'est un fait général que, dès l'enfance, les huguenots étaient nourris d'instruction religieuse et que, lorsqu'on les amenait au pasteur, ils connaissaient déjà au moins le texte du catéchisme (1). Plus tard, en chaque occasion importante, les questions religieuses prenaient un relief spécial. L'on voit des fiançailles ou des mariages différés par-devant notaire « à cause de difficultés advenues sur aulcuns articles de la religion » (2), l'on voit des frères ou des sœurs catholiques déshérités au profit de cousins qui sont restés fidèles à la R. P. R. (3) et dans beaucoup de testaments, jusque vers 1680, l'on trouve de longues professions de foi protestantes qui n'ont pas l'impersonnalité et la froideur des formules romaines (4). Enfin les huguenots, autant que les catholiques, avaient le souci de réserver leurs cimetières à ceux de leur religion, ils ne veulent pas que les catholiques puissent les accuser d'accepter comme leurs ceux qui ne professent aucune religion, et quoique moins nombreux

(1) P. de Félice, *Hug. d'aut.*, I, p. 117.

(2) Min. des not. de Calais, 16 septembre 1620. Acte caractéristique : Projet de fiançailles de Liennard Hendrick, de Saint-Pierre et Catherine Jacob, de Marcq.

(3) Min. des not. de Montreuil (cité par R. Rodière : « Familles », p. 35-36). — Testament de Jean Lamyable de Montreuil. Deshérite sa sœur catholique et lègue ses biens à ses cousines Marie et Judith de la Croix (de Calais), cette dernière, femme d'Abraham de Cassel, manufacturier en soie qui quitte Calais pour Londres avant 1682.

(4) Min. des not. de Guines, 10 avril 1664. Testament de Marie Ars de Guines, par exemple.

que leurs adversaires, ils prétendent garder les mêmes prérogatives que l'Église établie (1).

Cet attachement était d'autant plus facile que les pasteurs qui avaient la charge du troupeau se montraient le plus souvent à la hauteur de leur tâche.

Du point de vue intellectuel les situations qu'ont occupées, avant et apres leur passage à Calais, beaucoup des ministres que nous y avons vus sont un garant de leur culture (2). La prédication qui n'est qu'accessoire chez les catholiques est ici la partie essentielle du culte (3), elle oblige le pasteur à un travail assidu qui lui est rendu facile par l'existence d'une bibliothèque souvent très riche, annexée à chaque consistoire (4) et dont le ministre est responsable (5). Le travail qu'il y fait lui permet de répondre facilement à la controverse peu serrée et déclamatoire que trop de missionnaires semblent préconiser à ce moment. Nous n'en chercherons d'autres preuves que l'acharnement avec lequel on poursuit les ministres Tricotel, Albouy, de Vaux, qui se défendent sans doute trop habilement (6).

Du point de vue moral l'attachement des huguenots à leur religion devait dans une large mesure être augmenté par le spectacle de la vie peu édifiante de quelques curés de l'époque. C'est Nicolas de Tiercelin, curé de Guines, qui, de 1638 à 1653, fait cinq testaments successifs où chaque fois il augmente d'un bien nouvellement acquis

(1) Min. des not. de Calais (Hache et Collin), 7 oct. 1618.

(2) W. Kennet, *Diary*, p. 21-22, constate que P. Trouillart avoue ne plus savoir parler latin, car il a quitté Genève depuis quinze ans. Il semble étonné de cette ignorance. A défaut du latin, P. Trouillart semblait posséder une certaine maîtrise dans l'emploi de la langue française.

(3) Ch. Weiss, *Ref. prot. France*, I, p. 46.

(4) Voir Aymon, *Synodes nat.*, I, p. 203, 237, 276, 313. Mesures prises pour l'enrichissement de ces bibliothèques. P. de Félice, *Prot. d'aut.*, II, p. 147.

(5) Min. des not. de Calais, 11 mars 1673. Procès entre le ministre Jacques de Prez et la veuve de Benjamin Tricotel, son prédécesseur, condamnée à 60 livres d'amende pour livres appartenant au Consistoire, confiés à Tricotel et qui auraient disparu...

(6) Aymon, *Syn. nat.*, I, p. 69, 108, 109, 127, 128, 229, 245, 274; P. de Félice, *Hug. d'aut.*, II, p. 80; Lavisse, *Hist. de France*, tome VII (2), p. 76. Témoignages de Foucault, Noailles, Boufflers, Fénelon qui s'accordent à reconnaître l'ignorance des curés.

ce qu'il réserve aux trois enfants que lui a donnés sa servante, Louise Menu (1). C'est, en 1680, « Me Nicolas Chesneau, prestre, curé de l'Église de Dieu et Notre-Dame de Calais... qui depuis longtemps ne chante ny messe ny vespres... reçoit en son presbytère tous les débauchés... ce quy cause un grand déplaisir aux paroissiens et un grand scandale vers les huguenots et hérétiques qui sont en grande quantité en cètte ville... il n'a pas même la capacité de faire le prosne ny d'exhortation au peuple... et souventes fois il est arrivé que plusieurs pauvres personnes estant mortes, il les a laissées trois jours entiers sans les inhumer, parce qu'ils n'avaient point de quoy payer... » (2).

De tels scandales obligeaient l'autorité supérieure à sévir; en mars 1681 elle condamne Nicolas Chesneau à résigner; un mois plus tard elle oblige Antoine Masson, un correcteur des Minimes de Calais, à s'excuser auprès de l'évêque d'avoir censuré en chaire un Père de l'Oratoire qui prêchait en ville (3).

C'est, dans une certaine mesure, à cette infériorité du clergé catholique que l'on peut attribuer le nombre fort médiocre des abjurations que nous avons notées avec leurs motifs, qui sont toujours l'intérêt ou la crainte. Les plus fréquentes, pour l'ensemble du siècle, ont été faites par des huguenots à la veille de se marier, et ce fait s'explique par la profondeur même du sentiment religieux chez les huguenots, dont les pasteurs proscrivaient les mariages mixtes qui, surtout vers la seconde moitié du XVIIe siècle, les exposaient aux censures des synodes, à la suspension et à la destitution même. L'Eglise, moins exigeante, se contentait d'une abjuration qu'elle savait n'être pas sincère (4).

(1) Reg. cath. de Guines, 31 décembre 1637. Un des actes de naissance : « Ce jour fut baptisé dans l'Église de Guines, Armand-Louis de Tiercelin, fils de Nicolas de Tiercelin, prestre, et de Louise Menu, sa servante. Le parrain fut noble homme François de Héricourt, capitaine commandant au bourg et chästeau de Guines. » En marge *ex sacrilegio* de la même main que l'acte...

(2) Arch. de Calais. B. B. 32, procès-verbal du 31 janvier 1680.

(3) Arch. dép. P.-d.-C. G 2, f° 110 v°, 25 avril 1680.

(4) P. de Félice, *Hug. d'aut.*, I, p. 207-208.

En somme, la vie religieuse des huguenots du Calaisis se caractérise par l'existence d'une communauté assez nombreuse relativement, groupée dans le Calaisis, bien plus éparse dans le Boulonnais, qui toutefois reconnaît encore l'Église de Guines comme centre officiel. Son importance, une des premières de l'Ile-de-France, comme nous le montre le chiffre élevé de ses revenus, ne l'a pourtant pas mise en vedette dans les synodes, où elle cède le pas à celles où les luttes politiques et religieuses sont plus ardentes. Gouvernée par des pasteurs dont quelques-uns firent autorité, elle a manifesté pendant tout le cours du siècle un profond attachement à ses doctrines, attachement que n'ont ébranlé ni les campagnes menées par les moines prédicants ni l'attrait des récompenses qu'on réservait à ceux qui consentaient à abjurer.

CHAPITRE IV

VIE SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ

La grande majorité des huguenots du Calaisis ne se distingue pas de la masse de la population catholique.

La naissance d'une industrie importante aurait pu les grouper autour de quelques familles, comme celle des Van Robais d'Abbeville; l'existence de grandes compagnies de commerce aurait pu faire le même office. Il n'en a rien été, et la communauté huguenote du Calaisis semble avoir occupé dans toutes les branches de l'activité sociale une place moyenne, sans acquérir une situation prépondérante en aucune d'entre elles.

I. — **L'activité économique.**

C'est à la base de la société que l'on a constaté le mieux combien la religion réformée avait d'adeptes dans toutes les professions. Pour la plupart des villages, si, à la veille de la Révocation la situation s'était tendue jusqu'à

provoquer la cessation de tout rapport entre catholiques et huguenots, ces derniers auraient pu se suffire entièrement à eux-mêmes (1).

Les « laboureurs » huguenots étaient en grand nombre dans tout le Calaisis, ce sont eux qui, de beaucoup, sont le plus souvent cités aux registres du temple de Guines, et cela s'explique par le mode de répartition des terres qui avait établi ici le régime de la petite et de la moyenne propriété (2). De gros cultivateurs auraient pu peut-être introduire dans le pays des améliorations dans les assolements et faire pour la culture ce que leurs coreligionnaires faisaient ailleurs pour l'industrie. Mais comme nous le révèlent les inventaires après décès, pour la plupart les « laboureurs » du pays ne disposaient que des terres nécessaires pour nourrir leur famille. Les plus grandes exploitations étaient louées par des fermiers aux quelques familles nobles de la région : parmi ceux-là encore les huguenots sont nombreux (3) et se livrent à un élevage qui semble assez intensif (4).

(1) C. Landrin, *Tablettes*, II, p. 53-54. Liste des professions des huguenots de Coulogne à 3 kilomètres au sud de Calais. Tous les corps de métier sont représentés. Il en est de même dans les autres villages (voir listes manuscrites de C. Landrin d'après Reg. hug. de Guines, Min. des not. dépouillées par le Dr Cuisinier).

(2) Min. des not. de Guines. En moyenne 7 ou 8 inventaires par an.

(3) Min. des not. de Guines. Cense de la Walle, 15 sept. 1662 et juillet 1636. Cense de Bien-Assise, 29 août 1663. Ferme de Tournepuits, 6 août 1642.

(4) Min. des not. de Guines, 6 août 1642. Dans la ferme que Philippe Dupuis occupe pour la dame de Bourtheleu, après le passage des troupes qui ont dévasté les cultures, il reste encore dans les étables : 5 poulains, 12 cavales, 5 bœufs, 17 vaches, 30 veaux, 58 porcs, 250 moutons. Cette ferme était louée à ce moment 2 200 livres.

A titre de renseignement nous donnons l'inventaire dressé le 16 octobre 1626, pour la même ferme, après le décès de Simon Cocquet et louée alors 1 800 livres (le fermier décédé léguait 300 livres aux pauvres de la R. P. R.).

Nous ne notons que ce qui est relatif à l'économie rurale : « 2 chevaux, 9 cavales, 9 poulains, 9 lestreaulx (laiterons), 23 bœufs et 2 petits antenois, 23 vaches à lait et 1 génisse, 7 veaux, 240 bêtes à laine, 64 porcs, 3 charrues, 6 herses, 3 chariots, les perches servant à la houblonnière, 121 mesures 1/2 de terres labourées, les 2 chaudières d'airain de la brasserie, 50 « gonnes » de bière, 60 livres de houblon vieil... »

Prix auquel sont estimés quelques produits : beurre, 17 sols le pot; poulains, 72 livres ; lestreaulx, 50 livres ; 7 veaux, 40 livres ; 240 moutons, 1 475 livres ; 60 livres de houblon vieil, 4 livres ; 1 camion, 12 livres ; 16 fromages, 12 livres ; suif de porc, 6 sols la livre.

La petite industrie seule existe à ce moment dans le pays. A Guines, parmi les huguenots, à côté des meuniers dont quelques-uns prennent en location au roi les moulins qu'ils réservent pour le grain, d'autres consacrent les leurs à la fabrication de l'huile de colza (1), pendant qu'à domicile des particuliers se livraient à la « fabrication des peignes avec cornes de bestiaux » (2) et que le plus grand nombre étaient tisserands ou tanneurs (3). Quant aux brasseurs ils sont six à Guines à la veille de la Révocation (4). La situation des catholiques était exactement la même. Quoique plus nombreux, ils n'avaient pas une industrie plus prospère. Bien médiocre et toute rurale, l'activité industrielle que nous constatons à Guines nous donne la mesure exacte de ce qu'elle était dans tout le Calaisis. Dans ces conditions il était impossible aux huguenots de rêver la conquête d'une prépondérance industrielle qu'il aurait fallu créer de toutes pièces, et avec de médiocres ressources, puisque ceux qui étaient arrivés dans le pays ne semblaient pas disposer de capitaux importants.

C'est dans le commerce que la majorité des huguenots de Calais semblent avoir acquis la situation la plus enviable. Dans quelques bourgs ils paraissent avoir le monopole de certains échanges : à Guines, par exemple, les marchands drapiers et merciers huguenots ne sont pas moins de 22, ce qui est un chiffre excédant de beaucoup les besoins de la population protestante (5). A la faveur de ce commerce, beaucoup d'entre eux deviennent des propriétaires aisés (6).

Certains d'entre eux en conçoivent une légitime fierté, qui se traduit par un mépris, peut-être excessif, mais certainement en partie justifié, à l'égard de leurs adver-

(1) Min. des not. de Guines, 1661.
(2) Min. des not. de Guines, juin 1684. Inventaire Abraham Agache.
(3) Min. des not. de Guines. A la veille de la Révocation il y a à Guines 22 tisserands et 14 tanneurs qui semblent n'avoir pas d'autre occupation.
(4) Min. des not. de Guines, 17 janvier 1660.
(5) Listes manuscrites dressées par C. Landrin, d'après les registres du Temple et les Minutes des notaires.
(6) Min. des not. de Guines. Inventaires après décès.

saires catholiques. Émigré à Londres au XVIII[e] siècle, Isaac Minet, par exemple, nous dit que son père, mort à Calais en 1675, détenait le monopole de la vente du tabac à cinquante lieues à la ronde, qu'il était le premier en France ayant importé de Londres des machines à le découper; qu'il fournissait Boulogne, Étaples, Montreuil de l'épicerie qu'il recevait de Zélande, car « il n'y avait à ce moment dans ces villes personne qui entendît quelque chose au commerce (1) ».

De telles affirmations semblent à peine exagérées tant on est frappé par les relations fréquentes entre les huguenots du Calaisis et des pays d'alentour, Hollande, Angleterre, Allemagne. A tout instant les minutes des notaires et les registres huguenots de l'état civil attirent l'attention sur ce fait.

Tout d'abord les rapports subsistent avec le pays d'origine des émigrants : de Quesnoy, Lille, Bailleul, Ypres, Bruges l'on vient à Guines ou à Calais pour des transactions ou des échanges de propriétés (2). De Hollande sont surtout venus ces drapiers, si influents à Guines, et fréquemment des mariages assurent la continuité des rapports entre les deux pays. On trouve même des testaments où des sommes importantes sont partagées entre les pauvres de deux paroisses de Hollande et du Calaisis (3). La fréquence des relations est peut-être plus marquée encore avec l'Angleterre, surtout à partir du milieu du XVII[e] siècle (4), et l'Allemagne nous en offre elle-même plusieurs exemples (5).

Ces rapports étaient d'ailleurs dans une large mesure favorisés par l'habitude qu'avaient prise les huguenots

(1) W. Minet, *Hug. family*, p. 8.

(2) Min. des not. de Guines. Entre autres exemples typiques : 16 mars 1622, 16 avril 1624, 15 juin 1638, 9 janvier 1640.

(3) Min. des not. de Guines : 20 sept. 1613, 15 juillet 1624, 3 octobre 1633, 15 nov. 1634, 22 fév. 1656. *Reg. hug.* de Guines, 24 avril 1678.

(4) Min. des not. de Calais : 16 sept. 1639, 3 déc. 1661, 15 août 1669, 11 janvier 1675.

Min. des not. de Guines : août 1671, 22 déc. 1672, juin 1676, *Reg. hug.* de Guines : 19 janvier 1669.

(5) Min. des not. de Guines : 24 août 1669, *Reg. hug.* de Guines, 4 nov. 1674, 1680.

d'envoyer leurs enfants à l'étranger et de pratiquer souvent un système d'échange d'enfants entre les familles (1).

Mais, non seulement les huguenots étaient en contact fréquent avec leurs voisins, ils semblent s'intéresser très tôt aux entreprises d'outre-mer et dès 1624 nous voyons Judith de Licques s'engager pour 1200 livres dans les entreprises de la Compagnie zélandaise des Indes occidentales, établie à Flessingue, promettre 600 autres livres, si besoin est, tandis que le pasteur de Guines, Pierre Caulier, confie 600 l. à la même entreprise (2). Peu après, en 1633, la colonie française établie au Brésil en 1556 (3) avait un pasteur qui s'était recommandé auprès d'elle d'une attestation des ministres de Calais (4). Enfin en 1664 on retrouve à Batavia (5) une famille du Calaisis et l'année suivante une autre est établie à Ceylan pour le compte de la Compagnie des Indes orientales (6).

En somme, cette activité économique des huguenots, dont nous ne retrouvons que des manifestations fort éparses, semble se caractériser par l'existence d'un grand nombre de moyens et petits propriétaires agricoles, dont l'origine remonte au partage des terres en petites parcelles entre 1558 et 1565, par l'existence d'une médiocre industrie toute rurale et celle d'un commerce plus florissant créé d'abord par l'afflux vers 1600 des immigrants hollandais, favorisé ensuite par les relations de famille, la pratique des langues étrangères et le contact gardé avec la Hollande qui mettait en valeur des contrées lointaines, et avec l'Angleterre qui commençait à se créer des relations mondiales.

(1) Ch. Weiss, *Ref. Prot. France*, I, p. 35. — W. Minet, *Hug. family*, p. 21.

(2) Min. des not. de Guines : 2 mai 1624, 11 sept. 1624, 21 mai 1639.

(3) Expédition de Villegagnon. Voir Arthur Heulhard, *Villegagnon, roi du Brésil*. . — P. Gaffarel, Villegagnon, roi d'Amérique, dans *Annales coloniales*, 1905. — H. Lehr, *Hug. d'aut.*, VI, p. 255-281.

(4) R. Rodière, « B[in] M[ts] hist. P-d-C », t. III, p. 13-14. Lettre envoyée par M. Gagnebin, pasteur d'Amsterdam à M. Vaillant.

(5) Min. des not. de Guines, 19 mars 1664. Famille Mathon-Six. Procuration pour ventes dans le Calaisis.

(6) Bull. S. H. P. F, 1903, p. 268. H. Guyot, Extraits du journal hollandais *De Navorscher* de 1900 qui donne des notices biographiques, 1665 : famille Hendrick de la Porte de Calais.

II. — **Professions libérales et fonctions officielles.**

Malgré la méfiance que le gouvernement catholique a toujours manifestée à l'égard des dissidents, nous trouvons un assez grand nombre de huguenots occupant dans les professions libérales et les fonctions officielles des places enviables.

Les chirurgiens et les médecins surtout semblent avoir en grand nombre appartenu à la R. P. R. (1). Dans certaines familles la fonction, pendant un siècle, se transmet de père en fils.

Les Michel, dès la fin du XVIe siècle, fournissaient de chirurgiens et docteurs en médecine Calais, Guines et Montreuil (2), ils continuent pendant le siècle suivant et leurs descendants quittent le pays après la Révocation (3). Mais d'autres allaient, après 1685, ou se convertir ou rester dans le pays sans avoir abjuré et acquérir de brillantes situations. Les Blanquart, par exemple, originaires de Hollande, fournissent, eux aussi, toute une série de chirurgiens et apothicaires (4) et nous les retrouverons continuant à progresser dans le cours du XVIIIe siècle.

De même, parmi les notaires, nous voyons des huguenots tenir un rang considérable comme Nicolas Dongnies de Guines, dont les héritiers, en 1662, cèdent « l'état et

(1) *a*) Min. des not. de Guines, Quelques actes intéressants : 25 oct. 1623, Testament de François du Broeucq, médecin à Guines. Le 9 novembre on fait son inventaire après décès. En dehors de sa bibliothèque on signale le matériel et les remèdes de l'époque. 2 sept. 1625, Testament de Jacques du Verger, chirurgien à la citadelle. 19 juin 1661, Contrat de mariage de Jean Samolien, maître chirurgien chimique à Calais. 25 juillet 1661, Cont. de mar. de Claude Collet, chirurgien à Marcq. — *b*) *Reg. hug.*, de Guines, 16 avril 1679, Pierre le Conte, chirurgien à Marcq. Mars 1682, Abraham Aymonien, chirurgien à Calais.

(2) Min. des not. de Guines, août 1628, Contrat de mariage où paraissent : Nicolas Michel, chirurgien à Saint-Pierre; Jacques Michel, chirurgien à Guines; David Michel, doct. en médecine à Montreuil; Pierre Michel, chirurgien à Calais.

(3) *a*) Arch. dép. P-d-C. Sénéchaussée de Boulogne, 1690. Envoi en possession du 9 octobre. — *b*) Landrin, *Tablettes*, III, p. 16.

(4) C. Landrin, *Tablettes*, II, p. 168; III, p. 258. Notices sur les Blanquart.

office de notaire royal à Guines et contrôle des quatre offices de notaire audit lieu... (1) » Donc vingt ans seulement avant la Révocation c'était encore un huguenot qui avait le contrôle des actes de ses collègues catholiques dans le bourg de Guines.

Parmi les bourgeois huguenots de la même ville, certains étaient adjudicataires de par le roi de fermes et marques importantes : les familles de Villiers, Agache, Dubrulle, se sont réservé « l'office et marque de prudhomme des cuirs tant tannés qu'à tanner » (2). Nicolas Dumont et deux associés sont « fermiers de la pèsche des Eaux et Forêts de ce pays reconquis (3) », les Duponchel, drapiers à Guines, et leur parent Jean Duhamel à Balinghem ont à bail « la dime d'Ardres en pays reconquis » (4).

Mais c'est surtout parmi les ingénieurs du roi que quelques huguenots vont se faire une place considérable. C'est Charles du Puy, originaire du Périgord qui, en 1680, épouse la fille d'un riche bourgeois de Calais. Ce sont les Régnier Jansse de Witt, Hollandais, qui dès 1626 « font marché pour la construction de la digue du Vieux Havre et Risban » (5), qui se voient adjuger presque tous les travaux qu'en 1656 et pendant les années suivantes on fait aux fortifications de Calais, au rempart du Courgain, au fort de Lynch, au fort Nieulay (6). Ils s'établissent à titre définitif dans le pays, y font bâtir des maisons qu'ils donnent en location (7), épousent les filles de

(1) Min. des not. de Calais (Macaire), 16 fév. 1662. (Noter l'importance de la famille) : Jacques de la Croix, le jeune, marchand à Calais ; Pierre de la Croix, brasseur à la Basse-Ville ; Claude Hays, marchand bourgeois à Calais ; Jacques Robelin, marchand et entrepreneur des affaires de S. M. ; Jehan de la Croix, marchand à la Rochelle ; Isaac de la Croix ; héritiers de Nicolas Dongnies, leur grand-père... vendent... 1 800 livres.

(2) Min. des not. de Guines, 4 mai 1655 ; avril 1656.

(3) Min. des not. de Guines, 25 oct. 1669.

(4) Min. des not. de Guines, 15 juin 1663 : David Claude Maretz, secrétaire de Mᵉ Hippolyte-Charles Spinola, Cᵗᵉ de Bruay, baron d'Andres... capitaine général de la province de Lille, Douay, Orchies... fait bail à Jean Duponchel, marchand drapier à Guines, Isaac Duponchel, son frère, et Jean Duhamel à Balinghen, la dixme d'Andres en ce pays reconquis — 2240 livres...

(5) Min. des not. de Calais, 23 juin 1625.

(6) *Ibid.*, 1656-1658.

(7) *Ibid.*, 3 déc. 1657, 2 janv. 1658, etc.

riches bourgeois de Calais (1) tout en gardant de fréquentes relations avec leurs parents établis en Hollande et à Londres (2).

Mais ce sont les Robelin qui tiennent de beaucoup la première place (3).

Quand vers 1670 de grands travaux furent entrepris par Colbert à Dunkerque, il confia au huguenot Jacques Robelin le soin de créer « un bassin pour 30 vaisseaux de guerre, 2 jetées d'une demi-lieue, 2 châteaux de charpenterie pour 50 canons » (4). Jacques Robelin avait habité Calais; dès 1660 il était diacre de l'Église réformée de Guines (5), avait épousé d'abord Suzanne de la Croix, et devenu veuf il s'unit, en 1672, à Judith Maressal, également de Calais (6). Quant aux trois filles qu'il a eues de son premier mariage, l'aînée Suzanne épouse, en 1672, Jacques Le Gendre, natif de Caen, marchand à Calais, dont le frère, Daniel, sera un des premiers colons de Narragansett dans le Rhode-Island (7). En 1677, la seconde, Marie, épousa Daniel Sébille, ministre d'Abbeville et deux ans plus tard, Anne devenait la femme de Louis Messian, marchand bourgeois à Paris. Ce n'est que dans le cours du XVIIIe siècle qu'un à un les membres de la famille allaient abjurer, et, le 12 avril 1685, on célébrait encore à Dunkerque « par permission de M. l'Intendant » le baptême de Charles Le Gendre petit-fils de Jacques Robelin (8).

(1) *Ibid.*, 15 déc. 1658. Mariage de Pierre Régnier Jansse, ingénieur ordinaire du roy, veuf de Sarah Pillart (en mai on avait fait un inventaire de 20 pages des biens de Sarah Pillart décédée) avec Sarah Verbreghe de Calais. Parmi les témoins ses deux frères Derich et Abraham, aussi ingénieurs.

(2) Min. des not. de Calais, sept. 1660.

(3) C. Landrin, *Tablettes*. Notices sur les Robelin, I, p. 162; II, p. 228; III, p. 128.

(4) Mémoire de l'Intendant de la Flandre maritime, cité par C. Landrin, (II, p. 228).

(5) Registre des pauvres de l'Eg. de Guines. — Bib. de W. Minet à Londres.

(6) Tous les mariages notés ci-dessous ont été célébrés au temple de Guines et sont portés au registre.

(7) Ch. W. Baird, *Ref. en Am.* Il s'établit plus tard dans la Caroline du Sud.

(8) Comme parrain était venu de Hollande, Pierre de Brunville, sr de Maréville, ministre de l'Eg. française de Groude en Cadzan, natif de Caen, lequel, le 14 juin 1682, avait épousé au temple de Guines Suzanne Maire de Calais.

Isaac, le frère de l'ingénieur de Dunkerque, avait épousé la fille d'un bourgeois de Calais, Marie Le Mahieu. En avril 1677, les Français reprennent Saint-Omer aux Espagnols, Louis XIV vient visiter la ville, y ordonne des travaux qui sont confiés à Isaac Robelin, et six mois plus tard il est établi à Saint-Omer, quand il donne sa fille en mariage à Isaac Van Robais, fils du manufacturier d'Abbeville (1). En 1680, c'est sous sa direction que l'on creuse le canal de Calais à Saint-Omer, et, le 5 juillet 1687, par lettres patentes données à Versailles, le roi lui concède, en récompense de ses services (en tant que directeur des fortifications des places maritimes), mille arpents en une seule pièce (2), auprès de Calais. Une autre branche de la famille s'est établie à la même époque en Franche-Comté, elle occupe dans sa manufacture de fer-blanc des ouvriers allemands, calvinistes ou luthériens, mais elle n'est pas plus inquiétée que les Robelin de Flandre ou les Van Robais d'Abbeville (3).

Toutefois le gouvernement royal réserve sa tolérance aux grandes familles seulement, qui apportent en France une industrie nouvelle ou travaillent aux grands travaux publics. Quand, au début du XVIIIe siècle, le sieur Scalogne, qui vient de quitter les Van Robais pour travailler à son compte, demande la liberté de suivre sa religion chez lui, comme le faisaient ses anciens maîtres, on la lui refuse, « car il doit être considéré comme un étranger habitué en France et sans aucun privilège particulier (4) ».

Non seulement le roi confiait à des huguenots de grands travaux intéressant la défense nationale, mais

(1) Min. des not. de Calais, 25 sept. 1677, contrat de mariage. Reg. hug. de Guines, 26 sept. 1677, célébration au temple.

(2) Arch. dép. Arras C. 137. Rappel de cet acte le 20 octobre 1770 au cours d'un procès où Blanquart des Salines, héritier, justifie possession légale. Le terrain est connu actuellement sous le nom de « Salines Robelin ».

(3) Lavisse, *Hist. de France*, VIII (1), p. 205.

(4) Son père avait épousé à Guines, le 24 avril 1678, la fille du chirurgien Samolien de Calais, que nous avons vu persécuté par ses confrères catholiques. L'acte du refus d'autorisation ajoute que si la femme de Scalogne continue à refuser au curé l'autorisation de parler à son mari malade, « S. M. pourra prendre à son égard un parti qui lui serait désagréable ». (Marly, le 6 May 1731. Arch. de la Somme C. 1588).

encore il donnait à certains d'entre eux la mission de garder certains postes de cette frontière toujours menacée. Dans les minutes notariales jusqu'en 1669, dans ces mêmes actes et dans les registres huguenots après cette date, nous retrouvons fréquemment la trace du séjour à Guines, Ardres, Calais, Aire, Dunkerque, de nombreux officiers des corps suisses, cela n'est que trop naturel, mais aussi des régiments français, qui se marient au temple, qui s'établissent dans le pays, ou demandent à s'y faire enterrer suivant les rites réformés; il en est même qui, d'Aire, de Montreuil se font transporter à Guines pour y être inhumés (1).

D'autre part, pour ne citer que quelques exemples à des dates diverses : en 1614, le roi confie à Jehan du Chef de la Ville, la garde de « l' artillerie et des munitions de guerre » pour le pays reconquis (2); vers 1635 à Pierre de Pézé, sieur du Petit-Bourg, le grade de commandant au fort d'Hennuin (3), avant de le nommer lieutenant-colonel au régiment de Grancey (4); en 1646, à Louis de Mansel le commandement du château de Guines (5) et en 1656, le même poste à Jacques de Bonnafon (6).

III. — La noblesse.

Quant aux nobles, quoique nous en trouvions un assez grand nombre signalés dans les registres du temple, ils ne le fréquentaient que fort irrégulièrement et n'avaient que peu d'action sur le pays dont ils vivaient éloignés. La noblesse huguenote du Boulonnais, assez nombreuse au milieu du XVI[e] siècle, se convertit en partie après les

(1) Reg. hug. de Guines, 15 avril 1677 (Aire); 3 septembre 1679 (Montreuil).
(2) Min. des not. de Guines, 24 oct. 1614.
(3) Min. des not. de Calais, 6 avril 1639. A son contrat de mariage avec Rachel de Bourble sont témoins les deux ministres Bugnet et Béeude et le sieur Chalant de Romagnac.
(4) Min. des not. de Guines, testament du 10 mai 1664; — Reg. hug. de Guines, décès du 15 avril 1671.
(5) Min. des not. de Guines, 21 février 1646.
(6) Min. des not. de Guines. Témoin le 9 nov. 1656 au mariage de Anne Pas, fille d'un des principaux brasseurs de Guines.

orages de la Saint-Barthélemy et de la Ligue. Quant au Calaisis, nous l'avons vu, les nobles n'y jouèrent presque aucun rôle.

Dans le Boulonnais, la famille de Rocquigny, originaire du pays de Caux, s'était établie au Fayel, près d'Étaples, quand, en 1574, Robert de Rocquigny avait épousé Anne d'Angueville, dame du Fayel et fille de Jacqueline du Tertre, de la famille réformée de Boursin (1). Jusqu'en 1632, un prêche fut établi dans la chapelle du Fayel, mais à cette date, le fils de Robert abjure, quoique sa sœur reste protestante et qu'une branche de la famille émigre en même temps en Angleterre (2). D'autres familles, comme celles de Caumont et de Rouville à Boursin (3), du Bucq à Bellebronne (4), de La Haye de la Wespierre, d'Ostove (5), de Mouflier (6), ne jouent qu'un rôle effacé dans l'histoire du pays. Une des rares familles boulonnaises, qui n'aient pas abjuré à la fin du XVIIe siècle, se trouve en proie à la persécution. Jehan de Haffrenghe dès avant 1480 (7) avait en fief, à peu de distance de Saint-Étienne, près de Boulogne, le hameau de la Converserie : fréquemment les huguenots s'y réunirent pendant près de deux cents ans. Mais, quoique ayant reçu, le 4 février 1690, les biens de parents fugitifs (8), il s'enfuit lui-même peu après; repris, il est emprisonné au château de Boulogne, en mai 1698, mais s'évade quelques mois plus tard, pour mourir bientôt (9), et sa femme, restée en France, abjure le 12 avril 1700, se remarie trois ans plus tard à un catho-

(1) R. Rodière, Familles, p. 25-26.

(2) F. de Schickler, *Eg. du refuge*, I, p. 425. Adrien de Rocquigny, diacre et ancien à l'Église de Threadneedle Street, meurt à Londres en 1645.

(3) Min. des not. de Guines, 20 déc. 1627 : « ...Pierre Caulier, ministre... certifient que noble femme d^lle Suzanne de Rouville, veuve de défunt noble homme Isaac de Lanoy, sieur de Caumont, vivant capitaine... a toujours faict et faict encore profession de la R. P. R., communiant à la cène avec eux... »

(4) Min. des not. de Guines, août 1635.

(5) *Ibid.*, Montreuil, 21 avril 1654. C^ion de M. R. Rodière.

(6) *Ibid.*, Montreuil, 5 fév. 1655. C^ion de M. R. Rodière.

(7) C. Landrin, *Tablettes*, III, p. 254.

(8) Arch. du P.-d.-C., Sénéchaussée de Boulogne, 1690.

(9) Min. des not. de Boulogne, 13 fév. 1698. Arch. de Boulogne. Cahier n° 1828.

lique, et dès lors c'en est fait de la plus influente famille huguenote du sud du Boulonnais (1).

Dans le Calaisis, en dehors de la famille de Tiercelin, qui a donné à Guines un prêtre peu recommandable, nous ne notons qu'une famille assez importante dont les deux principales branches sont les Destailleurs de Questebrunne et les de Guizelin.

Quoique originaires du Boulonnais, les Destailleurs de Questebrunne appartiennent surtout au Calaisis : alliés à la plupart des familles nobles de la région (2), à plusieurs reprises ils fournissent à Calais des fonctionnaires royaux (3); eux ou leurs alliés furent plusieurs fois commandants du château de Guines, et lorsque le dernier chef de la famille, Jean, époux de Madeleine Albouy, fille de l'ancien pasteur, quitta la France, en octobre 1686, il était « capitaine dans le régiment de M. de Romagniac, maître de camp, commandant toute la cavalerie boulonnaise ». Pendant qu'avec son chef il allait servir Guillaume III en Angleterre, son oncle par alliance, Nicolas de Poucques, sieur du Fay, demeurant à Calais, obtenait le 16 janvier 1690 l'envoi en possession de ses biens (4).

La branche de Guizelin était originaire de Lille et elle s'établit aux Barreaux, commune de Réty, au commence-

(1) N. Weiss, Bull. S. H. P. F, LVII, p. 532 et 669. L'auteur, après avoir signalé le mariage, ajoute que c'est ainsi que les descendants des familles huguenotes sont devenus les meilleurs soutiens du catholicisme. C'est un abbé Haffrengue, protonotaire apostolique, qui a fait réédifier la cathédrale de Boulogne-sur-Mer et la Trésorerie, près de Wimille, un ancien prêche huguenot appartenait, en 1890, à un catholique dont la femme est une Haffrengue. Aucune famille de ce nom n'est restée huguenote dans le Boulonnais.

(2) Min. des not. de Guines, 13 juin 1624. Mariage de Jehan Destailleurs, escuyer... avec Anne de Guizelin, fille du deffunt S[r] des Barreaux et de Judith de Licques... Parmi les témoins de nombreux alliés établis dans le Boulonnais : Amaury Destailleur, escuyer, s[r] du Flos, Gabriel de Fresnoy, s[r] de Moyecques, mari de Marie Destailleur, Jehan le Roy, escuyer, sieur de Gamelin à Andres, Judith de Licques, veuve de Louis de Guizelin, Louis de Guizelin, sieur de Fromessent, frère consanguin de la mariée, Antoine de Mansel, s[r] de Houdan, à Wierre-Effroy, mari d'Isabeau de Guizelin, Pierre de Licques, S[r] de Zotteux (des Autheux), Jehan de Licques, S[r] d'Allennes, demeurant à Dezotteux (*sic*) en Picardie...

(3) A la fin du XVI[e] siècle, Barthélemy Destailleur est mayeur de Calais. De 1626 à 1633 (?) David, son fils, est lieutenant de la justice de Calais.

(4) Arch. dép. P.-d.-C. Sénéchaussée de Boulogne, 16 janvier 1690.

ment du XVIe siècle (1). On voit encore dans leur ancien manoir gravés les noms de Louis de Guissellin et Judic de Licques, sa femme en 1617, avec leur devise : *En un seul Dieu m'atens, qui me rendra content* (2). C'est ce châtelain qui, une première fois, avait sauvé de la mort le pasteur Jean Auber que nous avons vu assassiné en 1585, et c'est sa femme Judith de Licques qui, en mai 1624, signale ses opérations avec la Compagnie des Indes orientales et, dans le même testament, fait de longues recommandations pour assurer à ses enfants une éducation réformée (3). A la Révocation la plupart des membres de la famille abjurèrent et se partagèrent les biens des quelques fugitifs (4).

En somme la Réforme avait pénétré toutes les couches de la société et cela avait facilité des alliances fréquentes entre les différentes classes. Les mariages entre familles de pasteurs, de nobles et de bourgeois sont fréquents (5), et la richesse qu'acquièrent quelques-unes de ces dernières les fait rechercher comme alliées par la noblesse peu fortunée du pays.

IV. — Niveau intellectuel et moral.

Dans le cours du XVIIe siècle on est frappé par le nombre considérable de catholiques, même aisés, qui

(1) C. Landrin, *Tablettes*, II, p. 69. Notice sur les de Guizelin.
(2) R. Rodière, Familles, p. 20 (d'après des notes du Dr Cuisinier).
(3) Min. des not. de Guines, 2 mai 1624.
(4) Arch. dép. P.-d.-C. Sénéchaussée de Boulogne, 1690. 22 février 1690, Isaac de Guizelin demande les biens de D^lle Marie de Guizelin, sa tante, fugitive; 27 avril 1690, César-François de Guizelin... réclame les mêmes biens.
(5) Quelques actes importants : Min. des not. de Guines, 10 août 1636. Contrat de David de Rambures, l^t de la Cie du Sieur de Bernes avec Sarah Bugnet, fille du ministre. — *Ib.*, 22 sept. 1656, Contrat de Pierre Chaducq de Cliancourt, Beauregard et Vernes, capit. dans le régiment polonais du s^r de Cabray, avec Marie de Prez, fille de Ferdinand, ministre. — Reg. hug. de Guines, 25 mars 1677, mariage du Sr Sébille, pasteur à Abbeville avec Marie Robelin, fille de Jacques, de Dunkerque. — Min. des not. de Guines, 26 avril 1677. partage des biens de Pierre Régnier Jansse, vivant ingénieur du roy à Calais entre Jacques de Prez, ministre, époux de Marie Régnier, et Pierre Trouillart, aussi ministre, époux de Suzanne Régnier. — Reg. hug. de Guines, 22 oct. 1679. Mariage de Jean Derassus, ministre de la duchesse de Saxe-Weimar avec Élisabeth de Chalant de Romagnac, fille de Pierre, maître de

signent les actes notariés d'une croix ou qui se font remplacer par leur curé pour l'établissement de ces actes (1). Au contraire, chez les protestants, la proportion de ceux qui signent semble presque anormale tant elle est élevée pour l'époque (2). Cette culture supérieure des huguenots se révèle aussi par la fréquence avec laquelle le notaire signale chez eux des livres dans les inventaires.

Ces ouvrages sont d'ailleurs le plus souvent des travaux de propagande religieuse, et ce fait concorde avec ce que nous disions de leur attachement à leurs croyances. Instruction et religion se prêtaient ainsi un mutuel secours dans beaucoup de familles réformées.

Non seulement au cours de presque chaque inventaire on trouve une Bible ou des « Testaments », mais fréquemment d'autres ouvrages plus spéciaux (3). *L'Institution chrestienne* de Me Jehan Calvin, les commentaires sur les Épîtres de saint Paul, l'*Histoire des Martyrs* de Jean Crespin, qui a été tirée à un certain nombre d'éditions diverses, dont les prix varient beaucoup, et certaines d'entre elles se vendent à Guines jusqu'à 15 et 18 livres. De nombreux livres de psaumes se vendent encore à un prix fort élevé. Enfin des ouvrages de propagande de toutes sortes : le *Bouclier de la foy*, de Pierre du Moulin et, du même auteur, l'*Anatomie de la Messe;* les *Commentaires de Me Pierre André*, l'*Explication du Deutéronome*. Puis, de Me Pierre Viret, qui fut un des chefs de la Réforme en Suisse, la *Physique papale*, la *Nécromancie papale*, les *Principaux points de la foy*, le

camp général de toute la cavalerie boulonnaise. — *Ib.*, 31 août 1681. Mariage de Jean Destailleurs, Sr de Questebrunne, capitaine au régiment de M. de Romagnac, avec Madeleine Albouy, fille d'Isaac, ministre.

(1) Voir particulièrement les signatures fréquentes des curés de Saint-Tricat et Andres dans le milieu du siècle.

(2) Le même fait est signalé par P. de Félice pour les minutes notariales de Mer au XVIIe s. (P. de Félice, *Hug. d'aut.*, I, p. 216).

(3) Pour les ouvrages cités ci-dessous, voir les actes suivants choisis dans les minutes de Guines à des dates et dans des milieux divers. 9 nov. 1623, inventaire de François du Brœucq, médecin; 14 avril 1627, de Cath. Vaumiquin, veuve de Me Blanquart, apothicaire (cf. Landrin, *Tablettes*, I, p. 187); nov. 1628, testament de Jehan Pancouque, marchand; juin 1634, inventaire de Louis Chappier, chirurgien; août 1635, de Dericq Cossemacre, marchand; juillet 1636, de Gédéon Lejeune, fermier; 10 avril 1663, d'Arian Morel, fermier.

Monde à l'Empire. Se trouvent encore fréquemment les *40 tableaux de la Mort*, les *Discours de Jehan de l'Espine*, et sans doute des brochures de propagande et de polémique, que l'on signale comme *petits livres de la R. P. R.*

Non seulement ces ouvrages se trouvent en français, mais parmi eux il en est des éditions flamandes, en particulier chez ceux des huguenots qui, quoique fréquentant le temple de Marcq, testaient à Guines et y faisaient faire leurs inventaires.

Quant aux autres ouvrages on les trouve de préférence chez les médecins et apothicaires, ils sont d'ailleurs assez peu nombreux, mais c'est, semble-t-il, un fait encore général à cette époque, où les livres de médecine sont rares et de valeur médiocre. Ceux qu'affectionnent particulièrement les chirurgiens de Guines seraient les *Erreurs populaires touchant la médecine*, *la Fleur de chirurgie*, puis, de Jean Liébaut les *Trois livres de la santé, fécondité et maladies des femmes* ainsi que les *Quatre livres des secrets de médecine et de philosophie chymique*. Des livres d'anatomie sans titre spécial sont quelquefois vendus jusqu'à 20 l. et le *Livre de Médecine* de Me André du Laurens se trouve même chez de nombreux particuliers de Guines. C'est plus rarement que l'on rencontre les *Œuvres* de Me Ambroise Paré, les *Éléments de chimie* de Me Jehan Béguin, des *Livres d'apothicaire* et des herbiers.

Le goût de la lecture, qui n'a rien d'étrange dans les classes supérieures de la société protestante, était plus difficile à faire naître et entretenir dans la classse peu aisée ; aussi l'Église semblait-elle y veiller avec un soin particulier et, dès 1566 des « eschollés hérétiques » sont ouvertes à Calais et à Guines. Mais quoique l'édit de Nantes ait permis de tenir de « petites eschollés » qui, dans l'usage, désignaient celles où l'on enseignait les humanités (1), nous n'en voyons pas paraître à Guines, mais nous y trouvons fréquemment mentionnés des maî-

(1) Lavisse, *Hist. de France*, VII (2), p. 51.

tres d'école (1), qui ne relevaient que du consistoire et qui, ici, comme dans beaucoup d'autres temples (2), faisaient en même temps office de lecteurs. Calais qui était ville fortifiée n'eut sans doute plus d'écoles réformées dans le cours du XVII[e] siècle, car il était d'usage de placer ces dernières auprès du temple, afin de les éloigner de la ville et d'obliger les parents à envoyer leurs enfants aux écoles catholiques (3).

Mais c'est surtout le service d'assistance publique qui nous révèle combien les huguenots du Calaisis avaient le sentiment de la solidarité et pratiquaient une charité réellement efficace.

De précieux renseignements sur cette organisation nous ont été gardés dans le registre où les opérations de ce service ont été consignées de 1660 à 1681 (4).

Dès la fin du XVI[e] siècle les synodes s'étaient préoccupés du soulagement des pauvres, et en 1609 celui de Saint-Maixent rappelait qu'il s'en remettait « à la prudence des consistoires de juger des pauvres qui doivent être retenus dans chaque Église pour les y assister, ou de ceux qui doivent être renvoyés dans les lieux de leur naissance ou première résidence... » (5). L'écho d'aucun de ces renvois ne nous est parvenu de Guines, mais il semble acquis que les pauvres du pays recevaient une aide fort convenable.

La part qu'en tant qu'habitant le pays, ils se voyaient réserver par les corps municipaux devait être fort insuffisante, et peut-être souvent ne recevaient-ils pas les sub-

(1) Les principaux avec la date où pour la première et pour la dernière fois nous les avons trouvés signalés : Pierre Puteaume, 1620-1624; Jacques Breillart, 1635-1653 ; Jacques Descan, 1656-1663; Jacob Basset, 1663-1670; Jacob Cochefer, 1673-1685.

(2) P. de Félice, *Hug. d'autrefois*, III, p. 68.

(3) Lavisse, *Hist. de France*, VII (2), p. 66.

(4) « Registre de la Recette et Dépense faites pour les pauvres du Temple de Guisnes depuis 1660 jusqu'en 1681 par les nommés..., scavoir... » Bibliothèque de W. Minet à Londres. M. W. Minet a utilisé ce registre dans son travail « *The Church at Calais and its poor fund* » — (tiré des *Proceedings of the H. S. L.*, vol. VI). — Le registre écrit en 21 ans par 11 mains différentes est d'une netteté remarquable pour l'époque. M. Minet en donne quelques fac-simile dans son travail, p. 5 et 25.

(5) Aymon, *Syn. nat.*, I, p. 374.

sides auxquels ils avaient droit (1). Par bonheur ils avaient d'autres ressources fort variées et dont le total atteignait un chiffre relativement considérable.

La plus importante était la « quette » que l'on faisait chaque quinzaine. Elle donnait en moyenne 45 livres, mais les dimanches où se faisait la cène (huit fois l'an) le produit se montait à 70 et 80 l.; la moitié seulement d'ailleurs en était réservée aux pauvres, l'autre servait à couvrir les frais d'entretien de l'église (2). A cet apport régulier et important s'ajoutaient les dons qu'il était coutume de faire aux « festins » (mariages) et aux fiançailles, ils n'excédaient guère 6 à 10 livres mais étaient fort fréquents. Quant aux donations sans motif apparent, celles de quelques fidèles se montaient à un chiffre considérable, et, à lui seul, Michel Heusch d'Amsterdam donnait, de 1662 à 1681, 642 livres aux pauvres. Fort souvent des dons plus modestes se faisaient en nature, et le diacre couchait au registre le produit de la vente d'une pièce de drap ou d'un objet de toilette. A cela s'ajoutaient le produit du « denier à Dieu » (3), celui des accessoires prêtés pour les cérémonies mortuaires (4), même celui d'amendes qui résultaient d'une décision du Consistoire ou d'un accord entre particuliers par-devant notaire (5).

En outre les huguenots, qui pour la plupart avaient déjà

(1) Arch. de Calais, BB-8. Dans sa lettre du 9 novembre 1611, le Corps de Ville de Calais rappelle au roi que, contrairement à ce que disaient les huguenots dans leur supplique, les deniers qui proviennent de la location des terrains réservés aux pauvres sont répartis entre les adeptes des deux religions. (W. Minet, Pro. H. S. L, vol. VIII, n° 3, p. 9).

(2) W. Minet, *Church at Calais...*, p. 6. — Presque tous les faits que nous signalons dans les pages suivantes sont tirés de ce travail. Nous avons trouvé par ailleurs chez les notaires trace d'un grand nombre des entrées au « Registre des Pauvres ».

(3) Offrande après chaque vente. Elle atteignait pour les marchés importants de 5 à 8 livres.

(4) Reg. des Pauvres, 28 nov. 1680. — « Receu de Mlle Trouillart pour le drap noir qui a servi à M. Trouillart, son père, 24 livres. » Ces dons variaient beaucoup suivant la situation de fortune du défunt.

(5) Min. des not. de Guines, déc. 1614. Jean du Saultoir se repent des injures adressées à Pierre Clinquemeure, 30 livres aux pauvres s'il récidive. — *Ibid.*, 31 août 1624. Même acte entre Pierre Hazebroucq manouvrier et Pierre Puteaume instituteur... 10 livres parisis et telles peines corporelles qu'il conviendra.

largement contribué pendant leur vie, laissaient presque toujours par testament des sommes importantes aux pauvres de leur Église : qu'ils les constituent leurs légataires universels, qu'ils leur octroient des sommes qui atteignent 600 et 800 l., qu'ils fassent établir des rentes en leur faveur, chaque année de riches bourgeois augmentent largement le bien des pauvres (1).

La somme de ces ressources diverses se montait à un chiffre assez important qui, pour les années de 1660 à 1681, donne une moyenne annuelle de 2476 l., ce qui, de nos jours, pourrait représenter 14000 francs (2).

Comme l'administration générale de l'Église, celle des deniers des pauvres n'offrait pas de différence avec celle en usage dans les autres consistoires de France. A côté des anciens préposés aux besoins spirituels de la communauté, des diacres (3) se chargeaient de gérer le patrimoine des pauvres. C'est l'organisation des diaconies en Hollande, et c'est celle que le pasteur Frossard signale déjà à Lille en 1556 (4).

Le district ecclésiastique de Guines avait été divisé en dix quartiers (5), chacun sous la dépendance d'un ou plusieurs diacres, qui non seulement répartissaient les aumônes décidées par le consistoire, mais pouvaient aussi

(1) Quelques testaments importants quant aux legs ou curieux quant aux conditions :

a) Min. des not. de Calais, 21 janv. 1606, testament de Claude Monet, ancien receveur général des finances de Calais. — 18 sept. 1615, testament de Marie Descamp. — 19 mars 1623, testament de Marguerite Bacon. — 26 avril 1624, testament d'Isaac Ducastel. — 12 sept. 1663, testament de Jehanne de la Motte.

b) Min. des not. de Guines, 16 mai 1624, constitution de rente par Adrien Messian de Calais d'après ordres testamentaires de Jacques Lernout de Sedan. — Janvier 1625, testament de Pierre Bernoet. — 15 juillet 1626, testament d'Olivier de le Becque. — Mai 1635, testament d'Isabeau Desquien. — 2 nov. 1647, testament de Jacques Lermyck.

Pour les valeurs des monnaies citées dans les actes, se souvenir que : 12 deniers = 1 sol ; 20 sols = 1 livre ; 6 livres = 1 ducat ; 3 livres 14 s. 8 d. = 1 ducaton ; 3 livres 4 s. = 1 écu ; 11 livres 5 s. = 1 louis d'or.

(2) W. Minet, *Church at Calais*, p. 5.

(3) Dès 1602 dans les premiers actes qui nous restent, nous trouvons des diacres signalés comme « administrateurs de la bourse des pauvres de la R. P. R... »

(4) Frossard, *Eg. ss. la croix*, p. 36.

(5) Le faubourg, la Basse-Ville (Saint-Pierre), Coulogne, Guemps, Vieille-Eglise, Marcq, Offekerque, Ardres, les Attaques, Guines.

donner de leur propre autorité des secours qu'on leur remboursait sur la présentation de leurs comptes (1).

Ces diacres d'ailleurs ne se contentaient pas de garder et de distribuer les aumônes, ils essayaient de faire fructifier les capitaux qu'ils détenaient. En cela, ils suivaient les conseils que, dès 1607, le synode national de La Rochelle donnait aux Églises à qui il conseillait de placer leur argent à intérêt dans les villes (2). Aussi voyons-nous, dès le début du XVIIe siècle, les diacres « pour et au proffit de la communauté des pauvres de la R. P. R. » acheter, vendre des terrains, des maisons, prendre des hypothèques par-devant les notaires de Calais et de Guines (3).

Les diacres qui disposaient de ces ressources ne distribuaient de secours qu'à bon escient, et le plus souvent après une enquête, ou sur la présentation d'une « attestation » ou d'un « tesmoignage » réputés sérieux. L'on s'attachait en particulier à donner à chacun un secours efficace, et les legs étaient aussi variés que les situations qui les nécessitaient pouvaient l'être elles-mêmes; c'est ce qui nous explique pourquoi les dons en argent sont excessivement rares pour la période dont les comptes nous sont restés.

En dehors des dons d'habits et de tourbe (4), pendant l'hiver, l'attribution d'instruments de travail (5) variés tient une large place dans les secours. On essaie en même temps

(1) W. Minet, *Church at Calais*, p. 9.

(2) Aymon, *Syn. nat.*, I, p. 336-338. Par la même occasion le synode donnait une formule testamentaire de 15 lignes environ, qu'il conseillait de communiquer aux fidèles, car elle prévoyait toutes les possibilités, afin d'empêcher les legs faits aux Églises de tomber dans le domaine public.

(3) Min. des not. de Guines, 22 mars 1619; 8 mars 1622. — Min. des not. de Calais, 23 déc. 1625, etc.

(4) Chaque année, en septembre, un achat d'environ 50 ou 60 « milles » de tourbes (à 15 sols le mille). Quand l'hiver est rigoureux on fait des achats supplémentaires : le 11 avril 1679 : « payé à Marcq Montauban pour 7 milles 1/2 de tourbe, distribués aux pauvres pendant les grandes gelées... scavoir 3 livres 15 sols.

(5) Entrées fort diverses : 1661 : « 21 livres 5 s. à Duflos pour avoir livré du fer à Baient, pauvre de la Basse-Ville pour lui faire 2 roues à son béniau » (chariot). — 1673 : « à Anne Hellebecq pour avoir du lin pour filer, par ordre de la Cie, 1 livre 7 s. 6 d. ». — 1678 : « Assisté Lapleune pour l'aider à acheter une brouette de l'advis des confrères, 2 livres ».

d'éviter aux indigents le contact des usuriers, et le consistoire organise le prêt (1), fait office du Mont-de-Piété (2).

Mais pour les infirmes, les malades, les blessés, les soins deviennent plus attentifs encore et nous sont révélés par les entrées fort nombreuses au registre (3).

Il en est qui longtemps restent à charge à la communauté, en particulier les veuves, comme Suzanne Ganionne (4), à qui, de 1660 à 1679, date de sa mort, les diacres donnent de 15 sols à 1 livre par semaine, des vêtements, des rouets, du lin, des médicaments. La surveillance d'ailleurs reste active, et quand certaines d'entre elles font des dettes, on les leur paie en retranchant sur la pension qui leur est attribuée. Enfin, la communauté assurait des funérailles convenables à ses pauvres (5), en particulier à de nombreux soldats hugue-

(1) On rend quelquefois longtemps après : 12 août 1673 : « Prêt à Jacques Boistou de Morvan... 18 livres pour s'en retourner. » 21 sept. 75 : Rendu.

(2) W. Minet, *Church at Calais*, p. 15 et suiv. *a*) 28 mai 1672 : « Par ordre de la Cie j'ay rendu au confrère Jean Femault 15 livres, qu'il a donné à Marie Hebbert sur sa promisse et les gages scavoir : d'un habit de camelot noir, d'une cotte de serge rouge, d'une paire de psaulmes à bloucque d'argent et deux mouchoirs à dentelle ». — *b*) 6 oct. 1673 : Engrand Bien reçoit 21 livres « par ordre de la Cie pour faire son voyage, avec son mesnage, en Angleterre, sur quoy a baillé en gage un habit de femme noir de serge, que l'on luy rendra alors qu'il rendra l'argent ». — 28 mars 1675 : « Rendu au confrère Fremault un habit de serge noir qui a esté mis en gage par Ingram Bien le 6 octobre 1673 pour 21 livres que les « pauvres » luy ont pretté, pour, par ledit Fremault envoyer ledit habit audit Ingram quoique il n'ayt rendu lesdits 21 livres, et ce par commisération et par ordre de la Cie ».

(3) W. Minet, *Church at Calais*, p. 20 et suiv. Actes fort divers : Notes de médecins, d'apothicaires, de garde-malades, de bateliers pour le transport des blessés à l'hôpital de Calais, d'habitants qui gardent chez eux des aliénés ou des infirmes. Quelquefois des marchés curieux : « de l'advis du confrère Sigard, j'ay fait marché avecq une femme pour guérir les enfants de Gilles Leleu des galles pour 9 livres, à condition de les guérir, sinon point d'argent, et elle a avancé 30 sols pour avoir des drogues... »

(4) W. Minet, *Church at Calais*, p. 14.

(5) W. Minet, *Church at Calais*, p. 20. Exemple de frais d'inhumation : 1670, 5 janvier. Est décédée Isabeau Garde, une femme logée au Mortier d'Or et payé pour :

	l.	s.	d.
La visite du chirurgien	0	15	0
Le suère ou linsuil (linceul)	1	8	
Le lusseau (cercueil)	2	10	
La fosse 10 s., les porteurs 20 s	1	10	
Pour la despense audit lieu	5	15	
Pour l'avoir ensevely	0	10	
	12	8	

nots pour lesquels la garnison de Calais ne tenait guère à s'imposer des frais de sépulture.

Mais c'étaient surtout les orphelins qui étaient l'objet de la sollicitude du consistoire. Placés aux frais de la communauté en pension dans des familles pauvres, ils deviennent pour elles une ressource qui les aide à vivre (1). On veille à ce qu'ils fréquentent l'école et les diacres paient au maître leurs « frais d'escholage » comme plus tard ils subviendront aux frais d'apprentissage (2). Et c'est ainsi que nous pouvons, par le seul examen des « registres des pauvres », retrouver l'histoire de certains de ces orphelins. C'est par exemple Pierre de Winter (3) que nous trouvons en 1660 en pension chez une veuve, moyennant 4 livres 10 sols par mois, tandis que l'on paie 5 sols pour son escholage. En 1663, les mêmes dépenses passent à 5 l. et 6 sols, et jusqu'en 1665, nous pouvons relever les dépenses qu'il provoque pour vêtements, « papier d'eschole, escrittoire » et autres objets.

Mais à ce moment, on l'habille de neuf et on le place chez Nicolas Martinet, que nous savons par ailleurs être « boutonnier », et qui, moyennant 3 l. par mois, l'entretiendra et lui apprendra son métier. Pierre de Winter reste chez lui près de trois ans et, en février 1668, on lui « baille le frocq de Jean Dubois » que le propriétaire avait mis en gage et n'avait pu retirer. L'enfant part pour Laide (Leyde) en Hollande, on le fait accompagner par un membre de la communauté, et le consistoire de Guines continue à payer les frais de son apprentissage chez Marcq Deguynes, qui autrefois vécut dans le Calaisis... Et les huguenots veillent avec un soin égal sur tous les orphelins, qui sont restés à leur charge.

Le service d'assistance s'étendait même aux « passants ».

(1) Le prix varie de 4 à 5 livres seulement par mois, mais il ne représentait que les frais de nourriture et de logement.

(2) Exemples : 1661 : « baillé à une fille pour avoir montré à un orphelin à lascher des bas », 7 sols 6 deniers. — 1663 : « payé 12 livres à la femme Déchauffour pour avoir appris à coudre à Suzanne Delebarge ». — 1667 : « A Louis Baude, 20 livres pour 6 mois d'avance de l'apprentissage d'Israel Boutry ».

(3) W. Minet, *Church at Calais*, p. 11 et 12.

Nous avons vu l'Église demander des secours au synode provincial dans les moments de grande émigration et cela s'explique par la lecture seule du registre qui nous indique les secours donnés aux passants les plus divers (1), et ils étaient nombreux dans une ville comme Calais d'où l'on s'embarquait pour un pays protestant.

En somme, au milieu de nombreux propriétaires qui se livrent à la culture, et de commerçants quelquefois fort aisés, vit une élite qui, par ses professions libérales et ses fonctions officielles, acquiert dans le Calaisis une influence prépondérante, supérieure de beaucoup à celle que pouvait exercer la noblesse, représentée seulement par quelques familles. La communauté de religion établissait entre riches commerçants, nobles, pasteurs et ingénieurs du roi, des relations fréquentes, à la faveur desquelles se faisaient des unions qui rendaient plus solidaires les unes des autres les différentes classes de la société, différenciée de la masse par ses opinions religieuses. Cette solidarité étroite et une instruction supérieure à la moyenne du siècle favorisèrent l'établissement d'un service d'assistance fort remarquable, d'autant plus utile pour la communauté qu'il dut garder à la religion réformée des fidèles qui, plus misérables, eussent peut-être abjuré pour quelques écus à la veille de la Révocation.

M. NAERT.

(*A suivre.*)

(1) En dehors des nombreux « passants » anglais, hollandais, suisses qui disent regagner leur pays ou aller chercher des secours dans leur famille, il en est beaucoup qui sont des soldats ou des prisonniers, des gens qui ne peuvent payer le bateau, etc. « Deux Anglais venant des prisons de Saint-Omer ». — « A Jossen, d'Amsterdam, passant ayant été pris de Turcq ». — « Un Grison revenant du service d'Espagne, pour s'en retourner ». — « Un passant pour retirer ses hardes du pacquet botte (Packet-Boat) ». — « Par ordre de la Cie, pour libérer le fils de Mathieu Foix, esclave... » ...des religieuses... des moines défroqués... des juifs, etc.

Documents

LES CHIFFRES DE M. L'ABBÉ ROUQUETTE

Étude sur les Fugitifs du Languedoc (Uzès) (1).

Enald Laurent	Venant d'Uzès, assisté de deux livres par la collecte de Hambourg.
Espérandieu Jean *Espérandieu femme deux enfants*	Peigneur de laine d'Uzès, réfugié avec sa femme et deux enfants à Magdebourg (M. D. 1698). Il laissait, en partant, une maison et des terres à Foissac; elles furent saisies, puis données à son beau-frère Antoine Duplan qui les avait réclamées comme parent (A. N., TT, 285-XXXVII).
Espérandieu Marie	Était la fille de Balthazar Espérandieu et de Magdeleine Dayre et sœur de Jean Espérandieu; elle se maria avec Jean Puget et partit à la Révocation; ses biens furent mis en régie en 1694; cette même année, misérable et malade, elle acceptait des secours à Erlangen où elle était réfugiée (Estat des pauvres français venus de Suisse qui hivernent à Erlang). Sa sœur Élisabeth, qui avait épousé Antoine Duplan, étant restée à Uzès réclama les biens de la fugitive, mais en vain, car on lui objecta qu'elle jouissait des biens de son frère Jean d'Espérandieu.

(1) Voyez *Bulletin*, 1914, p. 251 à 263. — On est prié de corriger les erreurs qui suivent : Donzel Claude, p. 251; Dulac Éléonore, Dulac Catherine, Dulac Antoine, p. 256-260 et Durand Pierre, p. 269 n'auraient pas dû être imprimés en italique, leurs noms étant cités par l'abbé Rouquette; — p. 253, l. 5, lire Jean Armand Dubourdieu et supprimer d'Aubarne; — même page, l. 12, lire 1695 au lieu de 1685.

Le 2 janvier 1791, les enfants Duplan, après avoir exposé ces faits dans une requête au tribunal d'Uzès, demandèrent la main levée des biens de leur grand'tante Marie Espérandieu (F. Rouvière, *Les religionnaires des diocèses de Nîmes, Alais, Uzès et la Révolution française*).

Espérandieu Daniel Maître facturier en bas, né à Uzès en 1700 d'une famille originaire de la Baume, était fils d'Israël Espérandieu et de Jeanne Garel; il fut reçu bourgeois de la colonie de Magdebourg en 1723, prêta serment de fidélité et se maria le 21 novembre 1724 avec Jeanne Rivière, fille de Paul Rivière (A. W.).

Espérandieu Pierre
Espérandieu femme née Catherine Montagnier
deux enfants

D'Uzès, manufacturier, était associé avec Lévy Duran de Montpellier; leur maison de commerce, la plus importante de Magdebourg, était dans la Rittergasse (Toll. III, I. B. 1333). Il est inscrit avec sa femme et deux enfants sur le rôle des Français réfugiés à Magdebourg le 31 décembre 1700 (M. D.). Il avait été reçu bourgeois de la colonie en janvier 1694 et eut un fils, Jean, baptisé à Magdebourg le 18 avril 1695 (A. W.) (1).

Espérandieu Jacques

D'Uzès, peigneur de laine (1699), travaille chez Pierre Basset du Languedoc, manufacturier qui entretient vingt ouvriers réfugiés dans sa manufacture (Beringuier, liste).

d'Espérandieu Jean-Louis

La famille Espérandieu (2) remonterait à la plus haute ancienneté; elle était établie à Uzès dès le XIVe siècle. Son chef, Jacques Espérandieu, est-il écrit dans ses papiers généalogiques, vint à Narbonne avec d'autres Espagnols et l'empereur Charlemagne, par des lettres

(1) Il y a dans les archives wallonnes plus de 70 fiches de cette famille de 1695 à 1780.

Un *Paul Espérandieu* de Nîmes est cité en 1723 comme demeurant avec Daniel Espérandieu (Toll. III-IC) et ne figure pas dans les listes Rouquette pas plus que *Pierre Espérandieu* de Nîmes réfugié à Werder avec cinq enfants, sa femme et un apprenti (M. D-1698) et que Lévy Duran de Montpellier.

(2) Les Espérandieu qui précèdent ne sont pas de cette famille et pourtant ils sortent de la Baume dont ces d'Espérandieu étaient seigneurs.

données à Aix-la-Chapelle en 814, leur accorda sa protection (1).

Le 24 octobre 1360 Benoit d'Espérandieu donnait une procuration à son fils Jean, qui, le 14 octobre 1392, dénombrait « les censives par lui baillées à Messire Martial (évesque d'Uzès) ; outre des terres il avait quatre livres sur une maison sise à la rue de la Monnaie que cette famille a toujours possédée. Puis viennent Dominique Espérandieu, consul d'Uzès en 1428, lequel fit restaurer les remparts de la ville par crainte des Anglais. Louis remplissait les mêmes fonctions en 1448, Henri d'Espérandieu aussi en 1514. Gilbert d'Espérandieu, juge mage de la sénéchaussée, épousa Philippe de Lubières et testa le 15 mai 1539. Désormais les d'Espérandieu prennent le premier rang dans la bourgeoisie d'Uzès.

Dès les débuts de la Réforme, comme les ducs d'Uzès auxquels ils n'avaient marchandé ni leurs services, ni leur dévouement, ils embrassèrent les idées nouvelles et furent leurs plus intelligents et généreux soutiens.

Jean d'Espérandieu fut délégué par les députés des Églises réformées du bas Languedoc réunis à Nîmes pour se rendre auprès du prince de Condé et du roi de Navarre ; il se retira à Castres et y mourut le 24 mai 1626, à l'âge de 92 ans, laissant trois fils et cinq filles. Guillaume et Louis devenaient les chefs des deux branches, la branche castraise des seigneurs d'Aiguefonde et celle qui, restant à Uzès, y conserva la situation de ses ancêtres. En 1573, les huguenots étant devenus les maîtres de la ville en avaient confié la défense à une commission dont faisait partie Daniel d'Espérandieu, capitaine d'Aimargues, seigneur de Marsault. En 1615, il recevait, dans sa maison d'Uzès, le duc de Rohan et il était consul en 1622.

Louis d'Espérandieu, juge mage d'Uzès, né en 1574, épousait le 13 janvier 1627 Marie de Rossel, dont il eut une fille qu'il perdit ; il

(1) Manuscrits généalogiques. Bibl. du Prot. Français (suit plus loin la généalogie).

GÉNEALOGIE DE LA FAMILLE D'ESPÉRANDIEU (BRANCHE D'UZÈS)

Armes
Écartelé au 1er et 3e d'argent au lion de gueules au 2e et 4e d'azur à la bande d'or.

- GILLES D'ESPÉRANDIEU, juge mage d'Uzès, épouse PHILIPPE DE LUBIÈRES, teste en 1539.
  - JEAN Ier D'ESPÉRANDIEU, Lieutenant principal de la Sénéchaussée d'Uzès, épouse en 1571 MARGUERITE DE MERCIER.
    - JEAN II D'ESPÉRANDIEU, épouse le 18 mars 1623 JEANNE DE CLÉRICY et teste en 1638.
      - II JEAN LOUIS D'AIGALIERS meurt au château de Pierre-Scize en 1695; né en 1624, épouse en 1647 ÈVE DE BOYER.
        - ANTOINE D'ESPÉRANDIEU, seigneur de MARIGNAC, *fug.* né en 1651, meurt sans postérité.
        - JEAN IV D'ESPÉRANDIEU, Sr DE LA BAUME et D'AIGALIERS, épouse SUZANNE DE ROUVIÈRE, meurt sans postérité. Branche éteinte.
        - CLAIRE meurt non mariée.
      - GUILLAUME D'ESPÉRANDIEU vivait en 1647, meurt sans postérité.
    - HONORÉ D'ESPÉRANDIEU vivait en 1605.
    - LOUIS D'ESPÉRANDIEU, juge mage, épouse MARIE DE ROSSEL, sans postérité.
    - HENRI D'ESPÉRANDIEU, épouse SUZANNE DE BOUET dame de POUGNADORESSE.
      - JEAN D'ESPÉRANDIEU meurt au château de Pierre-Scize en 1697 épouse ESPÉRANCE DE NOGUIER, morte en 1694.
        - JEAN D'ESPÉRANDIEU, *fug.* meurt sans postérité.
        - CLAUDE, *fug.* meurt sans postérité.
        - JEANNE, *fug.* meurt non mariée.
        - SUZANNE. meurt non mariée,

Branche éteinte.

Ces fins qu'ils Avons mis Et Inscripts par
Nous Leurs noms Armes Et lieux de leur demeure
dans le Catalogue des Veritables Nobles de la
prouince de Languedoc, fait a Montpellier
le quatrieme Januier Mil six cens Septante
Un,

[signature]

[signature]

Par mondseigneur
[signature]

testa alors en faveur de son frère Jean, lieutenant principal de la sénéchaussée et décéda le 13 janvier 1644, âgé de 70 ans. Jean, son héritier, le suivit de près dans la tombe, laissant de son mariage avec Jeanne de Clérissy deux fils : Guillaume, qui mourut en Catalogne, capitaine au régiment de la Fare, et celui qui nous occupe, Jean-Louis, seigneur d'Aigaliers, docteur ès droits, victime des mesures édictées par la Révocation (1). Né le 5 juillet 1624, il épousa en 1647 demoiselle Ève de Boyer, fille d'Anthoine de Boyer et sœur de Marie de Boyer, femme de Michel Dulac, fugitive, et de Catherine de Boyer, femme de Monsieur de Boileau, laquelle mourut à Uzès en 1686, sans avoir voulu se confesser (*Bull.* 1912, 248). Ils eurent sept enfants, deux fils et cinq filles. Dès la Révocation, l'attitude hostile de Jean-Louis d'Espérandieu est signalée ; son fils aîné va hors du royaume et prend du service en Angleterre. Les femmes de sa famille ne vont pas à l'église, il est très surveillé car le bruit court qu'il compte partir avec les siens, ne laissant à Uzès que son fils cadet qui pourra réclamer les biens de ses parents fugitifs. Son domaine de la Baume, dans une contrée isolée au milieu des bois, était toujours ouvert aux suspects.

En juin 1686, il y reçut sa nièce Madame d'Albenas (2) qui venait lui faire ses adieux et l'engager à fuir avec elle ; en séjour à Balaruc sous prétexte d'y prendre les eaux, elle attendait l'heure favorable pour se sauver par mer ; son oncle, alors dans une crise provoquée par une ancienne maladie qui avait ruiné sa santé, ne put partir avec elle.

Le 19 janvier 1687, les nouveaux convertis étaient convoqués à Nîmes pour une réunion de gentilshommes. Jean-Louis d'Espérandieu y fut avec l'intention de se joindre à quelques-

(1) Le comte de Balincourt. *Les d'Espérandieu d'Uzès et de Castres.*
Il est dit dans ses papiers généalogiques qu'il se maria en 1637, il aurait eu 13 ans ; ce doit être une erreur ; il eut son premier enfant en 1651.
M. de Balincourt maintient la date de 1637.
(2) Mme A. de Chambrier, *Henri de Mirmand*, p. 40.

uns qui avaient décidé leur fuite. Le plan fut connu et d'Espérandieu, arrêté par le colonel de Bretagne, avec ses deux amis de Castelnau et Riffard, fut avec eux conduit sans jugement dans la citadelle de Pierre-Scize et leurs biens saisis. D'Espérandieu, âgé de 63 ans, était alors infirme. Basville dit de lui, dans ses fiches : « Le sieur Jean-Louis d'Espérandieu est à Pierre Encise, très dangereux ; son aisné est hors du royaume, son deuxième fils est à Uzès, âgé de 30 ans, et très dangereux » (*Bull.* XXIX, 351), et un peu plus tard : « Le sieur Jean-Louis d'Espérandieu est à Pierre Ancise, son fils aisné sert hors du royaume, son cadet est à Uzès, âgé de plus de trente ans, dangereux. Trois sœurs font mal leur devoir » (A. H., C 273). Le 27 juin 1689, ce fils Jean si mal noté demandait à M. de Châteauneuf la liberté de son père : « Monsieur le duc d'Uzès, dit-il, à qui ma famille est attachée depuis longtemps, vous pourra assurer que de tout temps elle a eu une fidélité inviolable pour le service de Sa Majesté ». (A. N., TT, 452-LXI).

Le 20 juillet 1689, n'ayant reçu aucune réponse, il écrivait de nouveau à M. de Châteauneuf :

Monseigneur,

Il y a environ un mois que je me suis donné l'honneur d'écrire à vostre Grandeur, en faveur d'un pauvre et malheureux gentilhomme de la ville d'Uzès en Languedoc, nommé d'Espérandieu, détenu depuis environ trois ans dans le château de Pierre Scize. Je vous marquois, Monseigneur, son grand âge, ses incommodités et depuis ce temps j'ai receu des letres de Lion qui me marquent l'estat pitoyable où il est réduit et la mort certaine qui le menace, de sorte, Monseigneur, que si vostre grandeur n'a pitié de luy et de sa misérable famille, les uns et les autres n'auront cette consolation de se voir avant cet éternel départ.

Basville écrivait à Châteauneuf le 27 juillet 1689 :

Le sieur d'Espérandieu, dont le fils écrit la lettre ci-jointe est un de ces gentilshommes qui

furent arestés en suite d'une assemblée de nouveaux convertis tenue à Nismes et envoyés au château de Pierre Encise en vertu des lettres de cachet que M. le marquis de Louvois m'adressa.

Comme il y a lieu de croire qu'une prison de deux ans et demi l'aura corrigé, infirme et vieux comme il est, je ne crois pas qu'il puisse faire du mal dans Uzès, si le Roy veut bien luy faire la grâce de luy permettre d'y retourner, après néanmoins que la campagne sera finie; on aura soin en ce cas de l'observer rigoureusement.

Malgré cet avis de Basville, d'Espérandieu restait toujours en prison. Son fils écrivit une troisième lettre en février 1690, disant que la pension qu'il fallait payer pour son père, les soins que son état réclamait les réduisaient à la dernière extrémité; elle ne changea en rien la situation du prisonnier. Le 1er novembre 1692, sans se lasser, de nouveau il supplie, il implore la grâce de son père retenu à Pierre-Scize depuis le 12 janvier 1687, demandant qu'on le laisse venir mourir au milieu des siens. Le 14 mars 1694, il écrit :

Je m'adresse à vous, Monseigneur, vous conjurant instamment d'estre touché de pitié pour lui. Je vous le redis encore, mon malheureux père est à la veille de mourir de faim et de misère. Une prison de huit années a entièrement épuisé sa maison et elle ne subsiste qu'avec peine. Autrefois, Monseigneur, le patriarche Jacob luttant avec l'ange luy dit : Je ne vous laisseroy point aller sans que vous m'ayes béni; permettez moy d'appliquer au sujet présent cet exemple, je ne me lasseroy point, Monseigneur, que vous ne m'ayes accordé ma très humble prière et de faire fournir à mon père les aliments nécessaires, qui est un pauvre vieillard de près de quatre-vingts ans (1) (A. N., TT, 452-LXI).

Les supplications du fils restèrent vaines et le malheureux père, détenu à Pierre-Scize, était toujours dans le plus grand dénuement. Quoique Jean d'Espérandieu se fût fait catholique, il n'inspirait aucune confiance à Basville. Le sachant très attaché à son ancienne

(1) C'est soixante-dix ans qu'allait avoir Jean-Louis d'Espérandieu.

religion, on se méfiait de lui de plus en plus; soupçonné d'avoir des relations secrètes avec les prédicants (1), on ne voulait rien lui accorder, et son père mourut dans sa prison après une détention de près de huit années.

D'Espérandieu, dont la situation était bien précaire, fut réduit à solliciter du roi une gratification qui lui permît de payer les dettes contractées pour l'entretien de son père, car ses biens étaient séquestrés (2).

Une de ses sœurs, Claire, avait voulu aller voir son père et de Lyon gagner Genève, elle n'y fut pas autorisée; de chagrin elle tomba malade et mourut en 1703, âgée de cinquante et un ans. Le fisc procéda à la saisie de ses biens en vertu des édits qui ordonnaient la confiscation de ceux des nouveaux catholiques relaps. Jean s'adressa à l'intendant pour former opposition à cette mesure injuste selon lui. Sa sœur, disait-il, avait reçu la visite du curé de Saint-Étienne, et nul ne pouvait dire si elle était revenue sur ses premières déclarations; en plus, il était notoire que les biens de son père « étaient en générale distribution devant la cour du Sénéchal et insuffisants pour payer ses créanciers », d'autre part, leur mère était vivante et par conséquent la saisie serait illusoire. Basville, médiocrement convaincu d'autant que le nom d'Espérandieu sonnait mal à ses oreilles et que le requérant si bien converti était chaque jour dénoncé pour ses convictions religieuses à la foi de ses pères, prescrivit une enquête; il y fut dit que Claire d'Espérandieu avait été privée de sépulture ecclésiastique; en conséquence ordre fut donné de faire le procès à sa mémoire. M. de Saint-Aurant, directeur général de la régie des biens des fugitifs, répond le 24 août 1764, « que la demoiselle

(1) Brousson en 1698 donne comme adresse sûre au prédicant Martel celle du sieur Espérendieu à la Baume, près d'Uzès (Charles Bost, *Les Prédicants Protestants*, II, 189).

(2) Nous en avons la preuve en ce que, le 9 novembre 1691, une requête de Jean-Louis d'Espérandieu a été adressée à l'intendant pour être exempté du logement des gens de guerre en sa qualité de noble et porte la signature d'un certain Lagarde préposé au séquestre des biens.

d'Espérandieu, sœur du suppliant, ayant fait abjuration de l'hérésie de Calvin, n'a pas laissé que de mourir dans sa même religion, ayant été privée de sépulture en terre sainte (1), mais les officiers ayant négligé de faire leur devoir en faisant faire le procès à sa mémoire, il est question de savoir si la confiscation des biens de cette relapse a lieu ». Devant une très grande surexcitation des nouveaux convertis dans cette affaire, le procès s'arrêta, on n'osa pas poursuivre. — Jean III d'Espérandieu, sieur d'Aigaliers et de la Baume, avait épousé en 1695 Suzanne de Rouvière, dont il n'eut pas d'enfants ; en 1724 il fit son testament par lequel il constituait un douaire à sa femme, instituait sa sœur Catherine usufruitière et léguait la nue propriété à l'un de ses neveux de la branche d'Aiguefonde (2), à condition qu'il viendrait habiter Uzès où leur nom était connu depuis cinquante ans. Il mourut âgé de 85 ans; son neveu ne vint pas à Uzès et cette succession passa dans la famille de Ville.

Esperandieu d'(Antoine) (3), *Seigneur de Marignac.*

Le premier enfant de Jean-Louis d'Espérandieu, seigneur d'Aigaliers, dont nous venons de parler, et d'Ève de Boyer fut Antoine. Il naquit à Uzès, le 4 juillet 1651 et eut pour parrain son grand-père, Antoine Boyer, docteur ez droicts, et pour marraine, Jeanne d'Espérandieu, veuve d'Honoré Martin, lieutenant principal au sénéchal d'Uzès. Il fit des études remarquables et fut reçu avocat en 1668,

(1) En effet Claire d'Espérandieu mourut sans que son décès fût mentionné dans l'état civil et aucun prêtre n'y écrivit son refus de l'entendre et de recevoir les sacrements; son corps fut transporté la nuit sur une charrette et conduit à la Baume où il fut secrètement enterré.

(2) Cette branche était représentée au XVIIe siècle par Jacques d'Espérandieu qui eut cinq fils et huit filles ; Gabrielle, la dernière, née le 25 janvier 1663, réfugiée en Angleterre, s'y maria avec Charles de Vignolles en 1694. L'aîné des fils, Jacques, seigneur de Calmont, né en 1647, soupçonné de mauvaises intentions, fut enfermé à Pierre-Scize en 1727 à quatre-vingts ans; ce serait le troisième des d'Espérandieu qui mourut dans cette forteresse.

(3) Jean-Louis d'Espérandieu et ses deux fils Antoine S. de Marignac et Jean sont déclarés nobles par ordonnance de Monsieur de Bezons le 4 janvier 1671. Armes d'or à un lion de gueules, écartelé d'azur à une bande d'or.

âgé de dix-sept ans. A la Révocation il partit; arrêté en chemin, emprisonné à Grenoble, le 18 décembre 1685, son procès fut fait devant le Parlement et on le condamna à être reconduit à Uzès à ses frais (*Bull.* VII-136). A peine y était-il revenu que, malgré une grande surveillance, il s'évada. Il est connu sous le nom de Marignac que portait son oncle Guillaume, capitaine au régiment de la Fare, dont il était l'héritier, et fut tué comme lui à l'ennemi dans les troupes du prince d'Orange. Ainsi s'éteignit dans l'exil une branche d'une des plus nobles familles d'Uzès anéantie par les persécutions. Leur vieille et vaste demeure patrimoniale de la rue de la Monnaie où vivaient tous les d'Espérandieu, fut achetée en 1743 par l'évêque d'Uzès, Monseigneur Bauyn, pour y recevoir les écoles chrétiennes; les frères ignorantins en occupèrent une partie, l'autre fut donnée à des religieuses qui gardaient les nouvelles converties; elle portait le nom de Providence. Maintenant, c'est une école maternelle et les petits enfants jouent dans ces vastes cours si tranquilles où vint tant de fois s'arrêter Rohan et sa suite pour réunir chez son ami Daniel d'Espérandieu ses partisans les gentilshommes huguenots, et les bourgeois d'Uzès.

Espérandieu d'(Jean) était fils d'Henri d'Espérandieu et de Suzanne Bouet, dame de Pougnadoresse; il épousa vers 1650, Espérance de Noguier, fille de Monsieur Anthoine de Noguier, ministre à Uzès et de Jeanne de Trémolet. Comme son cousin Jean-Louis, il fut toujours à la tête de ses coreligionnaires, leur chef dévoué. A la Révocation, ses deux fils émigrèrent. Voici les fiches de Basville les concernant :

« Le sieur d'Espérandieu est très dangereux, a deux fils hors du royaume » (*Bull.* XXIX. 351).

« Le sieur d'Espérandieu a deux fils hors du royaume, le second qui était capitaine dans Grançay s'est retiré depuis trois semaines environ vers le prince d'Orange et le bruit est

que venant faire recrue pour son régiment, il a emporté l'argent du Roy. »

La police de Basville, prévenue que Jean d'Espérandieu voulait fuir pour retrouver trois de ses enfants fugitifs, le surprit à l'assemblée de Claude Brousson, tenue à l'Escalette en janvier 1693 ; il y fut pris ainsi que son ami le Bon de Fontarèches qui fut emprisonné et jugé à Montpellier (1). Quant à lui il fut immédiatement enfermé à Pierre-Scize. Il ne laissait à Uzès que sa femme et sa fille Suzanne, née le 15 août 1652. Ses deux fils servaient à l'étranger et sa fille Jeanne les avait suivis, ses autres enfants étaient morts. Ces deux femmes restèrent seules. Les deux frères de Madame d'Espérandieu, Jacques Noguier, pasteur de S. Chaptes et David Noguier, pasteur de S. Ambroix étaient fugitifs et la pressaient de partir (2) ; elle ne le put, étant malade de chagrin, et mourut le 8 janvier 1694, âgée de 60 ans. Pendant ces jours d'épreuves, le curé de S. Étienne vint souvent la voir, elle ne l'écouta jamais et à sa dernière heure elle dut encore lutter et rassembler toutes ses forces pour refuser les sacrements et « déclarer par deux fois qu'elle voulait mourir dans la religion dans laquelle elle était née ». (Etat civil d'Uzès, Marre, prêtre.)

Suzanne d'Espérandieu écrivait à Basville, le 30 mars 1694 :

Monseigneur,

On pourroit, ce me semble, me blasmer d'une trop grande ténacité; mais que ne fait-on pas quand on est aussy malheureux que je suis. Mon estat plus digne mille fois de pitié, que d'envie n'est-il pas une excuse assez légitime à mon esgard. J'ay gardé par respect le silence jusqu'à présent; mais les malheurs que l'emprisonnement de mon père a cauzé m'obligent aujourd'huy à y mettre fin et je ne puis, pour en arrester le cours,

(1) *Bull.*, LX, 366.

(2) Jacques Noguier demande un passeport pour aller à Genève par Lyon (A. H., C 279).

me mieux adresser qu'à une personne aussi charitable que vous l'ètes.

Vous scavez, Monseigneur, que noble Jean d'Espérandieu mon père, ayant eu assez de malheur de s'estre trouvé à une assemblée qui se fit à Uzès, fut amené prisonnier au château de Pierre Ancize, à Lyon, où il est détenu depuis un an, âgé de 81 ans et accablé d'une colique néphrétique continuelle; mais vous ignorez peut être que tous les autheurs ont obtenu grâce et que, de trois qu'il y en a de pris, il est le moins coupable. Cet emprisonnement, Monseigneur, et la représentation des maux que la vieillesse, l'indisposition et le chagrin pouvoit luy causer dans sa prison a si vivement touché l'esprit de ma mère qu'elle est morte de douleur il a deux mois.

Je vous laisse juge de mon estat, je suis seule de la maison, abandonnée de tout le monde, sans secours, sans amis et dans l'impuissance d'agir pour les affaires, n'ayant devant les yeux que la mort de cette mère qui estoit la seule consolation qui me restoit et l'emprisonnement d'un père qui est le seul espoir qui me reste et duquel j'attends l'eslargissement de votre grandeur.

Il ignore ce qui se passe et la nouvelle de cette mort seroit capable de l'achever; mais Monseigneur, je me flatte que vous détournerez ce coup fatal et je mets tout mon espoir dans votre charité.

Je vous demande ce père pour qu'il puisse recevoir quelque consolation, estant avec moy, sur cette mort, et que, se ressouvenant de vos bienfaits, il puisse, conjointement avec moy, prier pour votre prospérité et santé, estant de votre grandeur,

Monseigneur,
la très humble et très obéissante servante.

S. d'Espérandieu (1).

Cet appel si touchant ne fut pas écouté et Jean d'Espérandieu mourut dans son cachot à Pierre-Scize en juin 1697.

Suzanne d'Espérandieu, pauvre vieille fille, restait à Uzès sans ressources; recherchée pour fait de noblesse, voici la requête qu'elle envoya :

(1) (A. N., TT, 452-lxi).

« Supplie humblement Suzanne d'Espérandieu, fille à feu noble Jean d'Espérandieu, de la ville d'Uzès, disant que depuis cinq ou six ans, son père auroist été relégué dans Pierre-Scize à Lion, pour fait de religion, où il est décédé depuis deux mois et demi; néantmoins il a été assigné devant vous par exploit du 18 juillet 1697, à la requête de M. Charles de la Cour de Bauval, pour représenter ses titres de noblesse; mais d'autant que le dit feu d'Espérandieu, père de la suppliante, feut déclaré noble par jugement de Me de Bezons, cy-devant intendant du 4 janvier 1671, sa qualité est esteinte pour n'avoir laissé aucun enfant mâle et que sa qualité reste seullement à la suppliante qui lui est instable, elle a recours à votre grandeur pour obtenir descharge de la dite assignation donnée au dict feu S. d'Espérandieu en la personne de la suppliante sa fille, vous plaise Monseigneur descharger la dite suppliante de l'assignation donnée à feu son père. » (B. N. Fr. 32,555.)

d'Espérandieu Jean

Fils de noble Jean d'Espérandieu et de demoiselle Espérance de Noguier, fut baptisé à Uzès, le 16 octobre 1660; il eut pour parrain Jean Dulac, bourgeois d'Uzès et pour marraine, Marguerite de Cambis, dame de Fons. A la Révocation, il partit pour la Hollande avec le prince d'Orange ; il alla en Angleterre et servit comme lieutenant dans le régiment de Belcastel (Agnew II, 90); il dut être tué en Irlande.

d'Espérandieu Claude

Fils de noble Jean d'Espérandieu et de demoiselle Espérance de Noguier, frère du précédent, naquit à Uzès, le 26 août 1661; son parrain était noble de Bouet et la marraine, la demoiselle Esther d'Espérandieu, femme du sieur François Brouzet, de la ville de Nîmes. Il servit dans les armées du roi, était capitaine dans le régiment de Grançay quand il quitta la France, et comme Basville n'en était pas à une calomnie près, il insinue

dans les fiches « que le bruit court que, venant faire une recrue pour son régiment il a emporté l'argent du Roy ». La vérité est simplement qu'avant de s'enfuir, il vint supplier sa famille de le suivre ; son père alors trop souffrant pour risquer toutes les fatigues d'un pareil voyage, resta avec sa femme à Uzès ; seule sa sœur Jeanne partit avec lui. L'intention de Jean d'Espérandieu qu'il ne cachait pas était d'aller retrouver ses enfants, ce qui motiva son arrestation. Comme son frère, Claude d'Espérandieu mit sa jeunesse et son courage au service du prince d'Orange et mourut glorieusement dans les combats. De même que la branche aînée, la branche cadette s'éteignit dans l'exil.

d'Espérandieu Jeanne

Était la dernière fille de noble Jean d'Espérandieu et de demoiselle Espérance de Noguier ; elle fut baptisée à Uzès, le 26 mai 1654 et présentée au baptême par son père à la place de noble Jean Le Chantre, seigneur de Pougnadoresse et par demoiselle Ester de de Tremolet. Elle quitta sa famille en même temps que son frère cadet pour préparer à ses parents une retraite en Angleterre où elle se retira auprès de sa cousine Gabrielle d'Espérandieu d'Aiguefonde. Ses biens furent saisis et donnés à sa sœur Suzanne (A. H., C 274), laquelle seule de toute la famille était restée à Uzès. On prétend qu'elle mourut à Londres.

(A suivre.)

B^{nne} DE CHARNISAY.

Un prédicant martyr à Rochefort en 1705 (1)

M. le pasteur Moutarde a déjà publié quelques documents au sujet de l'arrestation de *Pierre Bigeon* dit « de bien loin », et de Jean Luneau en mai 1705. (*Bulletin*, 1907, p. 536 et sq.)

M. Pandin de Lussaudière a fait paraître dans le *Trait d'Union* (janvier et février 1914) une notice sur ce prédicant, d'après les pièces mêmes de son procès, conservées aux archives de la Charente-Inférieure.

Enfin nous avons retrouvé les deux pièces suivantes qui précisent et complètent les autres renseignements. Il en résulte que Pierre Bigeon fut pendu à Rochefort le 22 juin 1705, et que l'Église, qui lui avait donné l'absolution dans sa prison la veille de sa mort, avait fini par *désespérer* de le convertir.

Enfin dix jours à peine après son supplice, le temps pour un courrier d'aller de Rochefort à Paris, Pontchartrain félicitait l'intendant Begon de son intervention. A ce moment Begon venait de donner des preuves de sa piété en faisant ajouter une aile à l'église des Capucins (ancien prêche des réformés), et, écrit le R. P. Théodore de Blois, « sa piété ne faisait point de tort à ses affaires » (*Histoire de Rochefort*, p. 56).

Parmi les signataires de l'acte d'abjuration se trouve le sieur Thirat, procureur du roi, au siège royal récemment créé à Rochefort, et qui avait acquis cette charge malgré son incapacité, contre le gré de Begon lui-même qui refusa d'abord de l'installer (Viaud et Fleury, *Histoire de Rochefort*, tome I, p. 194).

La mesure proposée par Begon contre le compagnon de Bigeon, Jean Luneau, chez qui il avait été arrêté, fut la condamnation aux galères; il fut envoyé en effet sur la *Fleur de lys* (*France protestante*, 2e édition, tome VI, col. 298).

AD. DE RICHEMOND.

(1) Nous avons reçu sur ce prédicant une notice détaillée que M. Pandin de Lussaudière, successeur à La Rochelle du père de M. A. de Richemond, a bien voulu rédiger pour le *Bulletin* et que celui-ci publiera prochainement. (*Réd.*)

Acte d'abjuration du prédicant Pierre Bigeon.

(Registres de baptêmes, mariages et décès de la paroisse Saint-Louis. — Archives municipales de Rochefort.)

Juin 1905.

Aujourd'huy vingt uniesme juin mil sept cent cinq et sur les cinq heure apprès midy Pierre Bigeon, habitant de la parroisse de Sauvigné en Poitou, Election de Saint-Maixant, détenu prisonnier dans les prisons de cette ville par ordre du Roy, a fait abjuration des Erézies et Erreurs de la Religion prétandue Réformée dans Laquelle il avoit esté élevé, et avoit fait profession jusque à cejourd'huy, entre les mains de Monsieur Guillaume Chotier supérieur de la maison de la congrégation de la mission de Rochefort, et curé de la parroisse de Saint-Louis en la chapelle de ses prisons, qui lui a donné l'absolution de son Erezie, après nous avoir tesmoigné d'être dans une véritable résolution de vivre et mourir dans la Religion catholique, apostolique et romaine.

En présence de Mrs Hervé, Flamen et Tirat, président lieutenant général et procureur du Roy au siège Royal de Rochefort et plusieurs autres qui ont signé avec ledit Bigeon et nous,

P. Bigeon.	Thirat.
Texier.	Durand. Jullien.
Catherine Dube.	Anthoinette Gillebert.
Marie Durand.	Chotier, curé.

et sept autres signatures.

En marge de cet acte, et de la même écriture se lit la mention suivante :

Abjuration simulée puisque ledit Pierre Bigeon ayant esté exécuté le landemain, il est mort comme un désespéré dans ses premières erreurs.

La pièce suivante se trouve à la bibliothèque de l'Église réformée de Rochefort. Elle fait partie d'une série de copies faites par feu le Dr Ardouin dans les archives de la marine de Rochefort.

1er juillet 1705. Pontchartrain à Bégon.

Je rendray compte à Sa Majesté de ce que vous m'avez escrit au sujet du prédicant que vous avez jugé et de l'homme chez lequel il était logé; je suis persuadé que Sa Majesté approuvera ce que vous avez ordonné à cet égard et je vous ferai sçavoir ses intentions sur la proposition que vous faites au sujet de ce dernier. Vous en serez informé par M. de la Vrillière.

Mélanges

OBSERVATIONS
SUR LES COLLOQUES DE MATHURIN CORDIER

Dans l'excellente notice qu'Amédée Roget a consacrée à celui qu'il appelle le doyen des pédagogues genevois (*Etrennes Genevoises*, I, 1877, p. 99), il affirme qu'un seul des colloques de Cordier est daté, grâce aux événements dont il parle. Ce serait celui où l'auteur fait clairement mention de l'avènement de la reine Élisabeth en 1558. C'est une erreur; l'on peut compter au moins six colloques dont nous pouvons indiquer la date en les examinant de près.

I

Prenons d'abord celui qui se rapporte aux événements de 1558. Il est dans les éditions complètes le vingt-septième du IV[e] livre, il commence par ces mots : *Subtristis mihi videris.* La scène du dialogue est évidemment à Genève : l'un des interlocuteurs raconte que son domicile avait été précédemment dans la rue qui est près du Molard, et en outre, il est question de l'église anglaise qui s'était établie dans cette ville sous le règne de Marie Tudor. Et pourtant, au moment où mourut cette reine (17 novembre 1558), Cordier était encore à Lausanne. Il avait donné, le 13 septembre 1557, sa démission de principal du collège de Lausanne, qui lui avait été accordée avec une pension de 1 200 florins, plus 18 mesures de froment, 6 mesures d'avoine et 1 tonneau de vin (1). Il avait alors soixante-dix-huit ans, il songeait à se reposer de sa longue carrière de maître d'école, dans sa petite maison de la Cité, entre sa femme et sa fille; peut-être songeait-il à publier sa collection de colloques, dont un grand nombre

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Türler, ci-devant archiviste du canton de Berne, aujourd'hui archiviste de la Confédération.

étaient déjà écrits. Malheureusement, les circonstances lui donnèrent une vieillesse agitée. On sait qu'en 1559, une crise mi-politique, mi-théologique, qui se préparait depuis plusieurs années amena la destitution de Viret, qui fut suivie du départ de tous les Français établis à Lausanne comme professeurs ou régents. Cordier fit cause commune avec eux et se rendit à Genève se mettre sous la protection de son ancien élève Calvin. Le bannissement de Viret étant du mois de février 1559 (1), il est probable que Cordier se rendit à Genève dans le courant du même hiver (2). Le 7 septembre suivant, il éprouva un nouveau malheur : son ami Robert Estienne mourut. Privé de toute ressource, dépouillé de la pension que lui avait accordée le Conseil de Berne, Cordier présenta une requête au gouvernement de Genève pour obtenir un logement, « narrant comme l'on lui a fait la grâce de le faire venir vivre et morir icy en l'Église de Dieu » (13 octobre 1559). On fit même une collecte en sa faveur.

Rien ne nous empêche de croire que ce n'est qu'à son arrivée à Genève qu'il apprit les nouvelles d'Angleterre qui lui inspirèrent le colloque dont nous nous occupons. Dans ces temps, les événements n'étaient connus au loin que longtemps après qu'ils avaient eu lieu, et Cordier menait à Lausanne une vie particulièrement retirée : il écrivait peu, et personne ne songeait à lui adresser des lettres pour le mettre au courant de ce qui se passait.

Cette supposition est confirmée par la lecture attentive de ce colloque. Les deux écoliers qui y figurent s'appellent Ambroise et Gratien. Ces noms ne nous disent rien. Gratien est triste par ce que son père est absent depuis quatre mois, il est parti pendant l'été pour Paris et l'on ne sait rien de lui. Ambroise lui suggère alors que le voyageur peut avoir passé en Angleterre. En effet, on y jouit de la liberté de l'Évangile et l'idolâtrie y est abattue (*idolatria profligata*) (3) tandis qu'autrefois ce marchand genevois se plaignait que l'accès dans ce pays lui fût difficile pour trafiquer.

Comme Ambroise s'étonne que son ami ne soit pas au courant de ces circonstances, Gratien lui répond qu'il demeure mainte-

(1) Le 6 février Viret était encore à Lausanne. Voir Jean Barnaud, *Quelques lettres inédites de Pierre Viret*. Saint-Amans, 1911, p. 118.

(2) Avant de partir, il toucha encore le troisième trimestre de sa pension pour l'année 1558-1559 probablement au mois de mars. Je dois ce renseignement à l'obligeance du regretté M. de Cérenville, sous-archiviste à Lausanne.

(3) Dans l'édition de Paris (Gabriel Buon) 1568, ce passage est arrangé de la façon suivante : *A. Illic enim nunc est libertas maxima. — G. Quam libertatem dicis? — A. Navigationis quæ illic est tutissima. — G. Ain' tu igitur pacem nunc esse in Brittania? — A. Certa res est. — G. Atque bellum profligatum? — A. Omnino. — G. O auditu jucunda evangelia! — A. Immo jucundissima.* La liberté religieuse a été remplacée par la liberté de la navigation. Communication de la Bibliothèque de la Cour de Munich.

nant dans le coin le plus reculé de la ville. Pour appuyer son récit, Ambroise l'informe que la plupart des Anglais ont déjà quitté la ville, où ils s'étaient retirés comme dans un asile, et qu'il tient d'un de ceux qui restaient encore que tous les fugitifs étaient reçus dans leur patrie avec la plus grande humanité.

Puisque ce dialogue est censé se tenir plusieurs mois après le départ du père de Gratien, qui a eu lieu en été, on peut le fixer dans l'hiver 1558-1559. L'avènement d'Élisabeth commençait déjà à déployer ses effets; on sait que la communauté anglaise fut dissoute en 1560.

C'est peu de temps après que Cordier a écrit son dialogue, dans les premiers temps de son séjour à Genève.

Il semble s'excuser de son ignorance d'un événement aussi important en s'incarnant dans la personne de Gratien qui allègue son séjour loin du Molard et du centre des nouvelles.

II

Venons-en à un autre colloque, le plus connu de tous ceux qu'a écrits notre auteur. C'est le vingt-deuxième du livre IV, qui commence par ces mots : *Quid est quod hodie.* Il raconte un banquet auquel a assisté le principal interlocuteur, nommé *Castrinovanus.* On en a conclu généralement que la scène de ce colloque doit être cherchée à Neuchâtel, parce que, comme chacun sait, Neuchâtel était appelé *Novum Castrum* dans le latin du moyen âge; mais si Cordier avait entendu par là un Neuchâtelois, il aurait certainement dit comme les réformateurs *Neocomensis.* Les *quatuor Syndici* qui y prirent part pourraient être à la rigueur les quatre ministraux de Neuchâtel; mais il est plus naturel d'y voir les quatre syndics de Genève. Ce qui achève de démontrer que ce fut là qu'eut lieu ce repas pantagruélique, c'est la désignation des vins. Si ce dîner avait été mangé à Neuchâtel, il eût été arrosé le vin du pays; Cordier nous dit qu'il y en avait de toutes les couleurs, et que le meilleur était le vin d'Arbois. Or, encore maintenant, on boit beaucoup de vin d'Arbois à Genève.

« Castrinovanus » doit désigner un Châteauneuf élève de Cordier. Il se donne comme le neveu de l'hôte, qui est probablement Ami de Châteauneuf, syndic en 1529, 1566, 1570, 1574, 1578, 1584 et 1591 (1). L'autre interlocuteur est Varro, sans doute le fils soit d'Anne Varro qui fut six fois honoré de la magistrature suprême, soit de Michel Varro qui eut deux fois le bâton syndical.

(1) Voir la liste des syndics dressée par M. l'archiviste Grivel dans le *Bulletin* de l'Institut national genevois (année 1859).

Le dîner avait un caractère semi-officiel, puisqu'on y voit figurer, avec les quatre syndics, le lieutenant de la ville, deux autres conseillers d'État et deux amis de l'amphitryon. L'un d'eux devait être Cordier lui-même, qui est désigné par le mot de *praeceptor*. Or, il a été nommé régent de cinquième en 1562, et les colloques ont été imprimés dans l'hiver 1563-1564 ; il est évident que Châteauneuf n'était pas syndic, lorsqu'il offrit à dîner à ses amis; il faut donc fixer la date du banquet à 1563 et au printemps, car le menu comportait des cerises et des pois mange-tout. Le vénérable pédagogue avait plus de quatre-vingts ans, ce qui explique pourquoi on l'accompagna avant et après le repas. C'est probablement le dernier colloque qu'il a écrit; en le publiant, il marquait sa reconnaissance au généreux magistrat.

Avec le maître de la maison, sa femme et son fils, il y avait douze personnes à table. Castrinovanus servait. Aucune dame n'était présente, si ce n'est Mme de Châteauneuf, qui était assise au bout de la table, et s'est levée plusieurs fois pour surveiller le service. Son mari était au milieu.

On se mit à table à dix heures et le repas dura jusque vers midi. On servit d'abord comme hors-d'œuvre de petites croûtes au miel, avec de l'hypocras, des jambons salés, des andouilles fumées, des saucisses, des langues de bœuf salées et fumées « et ce pour inciter l'appétit et aiguiser la soif ». Dans le même service on vit paraître et disparaître des salades de laitue, de la fressure de volaille, des boulettes de veau cru.

Au second service furent apportés un pâté de viande, des poulets bouillis avec laitues, du bœuf, du mouton, du veau, du porc fraîchement salé avec jus assaisonné aux jaunes d'œuf, safran et verjus et autres jus aux herbes. Mais à peine ces choses étaient-elles sur la table que l'on commanda aux serviteurs de les enlever.

Le troisième service était composé de poulets, de pigeons, d'oisons farcis, de cochons de lait, de lapins, d'épaules de mouton, enfin de deux sortes de venaison mises en pâte, et en outre deux perdrix avec un levraut, des fèves fricassées et des pois mange-tout.

Puis vinrent les poissons : une truite immense, divisée en quatre, sans compter la queue, un grand brochet également en quatre morceaux, et beaucoup d'autres poissons bouillis et rôtis et des écrevisses; mais « cela était plutôt pour la montre que par nécessité, car on n'en goûta quasi point » et chaque mets était accompagné de sauces savantes, câpres, citron, etc.

Enfin au dessert, M. de Châteauneuf fit apporter du fromage frais bien gras et du vieux de plusieurs espèces, des tartes, des gâteaux, du riz au lait bien sucré, des abricots, des figues, des

cerises, des raisins secs, des dattes, du dessert, des confitures de différentes sortes. Lorsque le maître du logis vit que ses hôtes étaient fatigués de manger, de boire et de parler, il leur fit verser une dernière rasade et ordonna de passer de l'eau odoriférante pour se laver les mains. Les enfants dirent les grâces et le premier syndic dans un discours soigné remercia M. de Châteauneuf en lui reprochant d'avoir traité ses convives avec tant de luxe. Puis on se sépara; l'amphitryon entraîna Cordier à part pour lui recommander son fils et son neveu.

Le narrateur ajoute : « Une si grande abondance de vivres ne sert qu'à charger l'estomac et à produire beaucoup de maladies; mais quoi? C'est ainsi qu'on vit maintenant. Et cependant, à ce que j'ai entendu dire, il existe des lois somptuaires dans cette cité. » — « Oui, répond son interlocuteur, mais les lois sont muettes au milieu des banquets, comme dit Cicéron. »

Une question se pose; ce menu a-t-il été vraiment servi? Pour un dîner de douze personnes, il nous semble fortement exagéré et nous soupçonnons l'auteur de l'avoir corsé pour avoir l'occasion de mettre dans la tête de ses élèves un nombre aussi considérable que possible de termes culinaires latins.

III

Le colloque trente-quatrième du IVe livre (*Salve ambulator optatissime*) est un des plus amusants de la collection. Il est d'une fraîcheur telle qu'il semble que Cordier n'a fait que transcrire les propos qu'il entendait, en y ajoutant toutefois quelques paroles édifiantes. C'est Stephanus qui raconte son voyage en Italie à Phrygio.

Il y a bien vu, il est vrai, des *scelera*, mais ce qui l'emporte c'est l'enthousiasme sur les beautés des pays qu'il a visités et l'excellence des vins qu'il a bus, au point que ceux de Suisse ne sont en comparaison que du *villum*, du petit vin.

Ce souvenir lui arrache des expressions de reconnaissance envers Dieu : *Non enim solum ea creasti nobis ad victum quæ terra sponte sua producit : sed etiam tot genera rerum delicatissimarum.* « Non seulement tu as créé pour notre nourriture les choses que la terre produit spontanément: mais encore tant de sortes d'aliments si délicats. » Le but de son voyage était de voir quelques-unes des villes les plus célèbres : il a été à Gênes, à Florence, à Venise, à Rome dont on disait autrefois qu'elle était la capitale du monde, mais « maintenant elle est la source et l'origine de toutes les abominations. » — Phrygio : « Et as-tu vu ce monstre (*bestia*)? » Stephanus : « Je l'ai vu en passant comme on le portait

par les rues en spectacle à ce que je crois (1). » A son retour il a passé par Bologne, Padoue, Milan. Dans chaque ville il est resté trois mois *in vario litterarum genere*, dans des études littéraires variées; en d'autres termes il a beaucoup fréquenté les bibliothèques et il a feuilleté un grand nombre de manuscrits précieux.

Ce Stephanus est évidemment Henri Estienne qui fit dans sa jeunesse un voyage scientifique en Italie dont il revint à Paris en 1550. Il repartit immédiatement pour l'Angleterre et en 1551 il rejoignit son père à Genève, où toute la famille s'était transportée secrètement. Il est fort possible que Cordier fit alors une visite à Genève à ses anciens amis et qu'il entendit les récits de voyage du jeune homme. Tout l'enjouement que les contemporains attribuent au célèbre humaniste se manifeste dans ce récit, qui a été écrit, pour ainsi dire, sous dictée. Treize ans plus tard, il devait imprimer la première édition des Colloques, comme son père, auquel Cordier devait sa conversion, avait imprimé la première édition du *De corrupti sermonis emendatione*.

IV

Un autre colloque nous ramène aux Estiennes. C'est le second du premier livre (*Salve praeceptor*); il relate une conversation du maître, c'est-à-dire de Cordier lui-même avec l'élève Stephanio. Celui-ci raconte que, réveillé par son frère, il s'est levé de bonne heure et qu'il a commencé la journée en disant l'oraison dominicale en français (2). Puis, avant de déjeuner, il récite à son maître sa leçon qui porte sur le nom des différentes parties de la tête. Or nous savons qu'après 1548, Robert Estienne mit cinq de ses enfants en pension chez divers professeurs et maîtres de Lausanne (3). Stephanio, que le *praeceptor* traite avec la plus grande amitié, est probablement, ainsi que son frère, un des enfants puînés de l'illustre imprimeur et ils étaient pensionnaires de Mathurin Cordier. Ce colloque est donc postérieur à 1548.

V

Si nous nous reportons au second livre des Colloques, nous en trouvons deux qui évidemment font allusion aux événements de 1562-1563.

(1) Ce passage est supprimé dans un grand nombre d'éditions.

(2) Les éditions anciennes ont bien *P. Qua lingua? — S. Gallica*. Plus tard, on a substitué *Latina* à *Gallica*. Ces modifications et celles que nous avons signalées plus haut prouvent les efforts que les éditeurs ont faits, dès le début du XVIe siècle, pour introduire les colloques dans les écoles catholiques en leur enlevant leur caractère protestant.

(3) Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estiennes*, 2e édition, 1843, p. 317 et

D'abord le numéro 22 (*Unde venis?*), qui a pour interlocuteurs Rosset et Ferrier (deux noms bien genevois), nous apprend qu'il circulait à Genève certains bruits concernant « la guerre et les autres affaires de France ». Il s'agit probablement de la première guerre de religion, qui avait éclaté en 1562 à la suite du massacre de Vassy. Ce qui confirme cette supposition, c'est le numéro 12 (*Ecquid habes novi?*), où Melchisédec communique à Cléophile le contenu d'une lettre de Lyon apportée par un pêcheur, et renfermant de bonnes nouvelles concernant l'Évangile. Quelles peuvent être ces informations? Dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1562, les protestants, sous les ordres du baron des Adrets, s'étaient emparés de Lyon. Plus tard, l'édit d'Amboise (mars 1563) avait mis Lyon parmi les villes qui pouvaient conserver le culte protestant. On leur réserva quatre églises. Le gouverneur François d'Agault, comte de Sault, montrait « meilleure volonté que jamais à l'advancement du règne de Jésus-Christ et de son Église ». Ces paroles sont extraites d'une lettre de Viret au Conseil de Genève du 13 juillet 1563 (1). Il est très probable que c'est de cette lettre qu'il est question dans le colloque de Cordier. Elle lui fut donc communiquée, ce qui est très possible, et les espérances que Viret manifestait sur les succès de l'Évangile avaient trouvé un écho dans son cœur de Français, tandis que la prise de Lyon par le baron des Adrets ne fut l'objet d'aucune communication de son ancien ami, qui n'était pas à Lyon à cette époque, et d'ailleurs les violences dont cet acte fut accompagné ne durent pas être du goût du doux Cordier. Si notre hypothèse est conforme à la vérité, le frère dont Melchisédec tient la nouvelle serait Viret lui-même. Ce colloque serait donc contemporain de celui où il décrit le festin que lui avait offert M. de Châteauneuf.

1548, 1551, 1559, 1562, 1563, telles sont les dates que nous avons pu fixer pour quelques-uns des colloques de Cordier. Les deux premières se rapportent à ses relations avec la famille Estienne; les autres nous amènent au temps où Cordier fugitif avait de nouveau trouvé un asile à Genève. Cette période semble avoir été pour le vieillard une période d'activité toute particulière. Sans doute, il serait facile de retrouver dans les autres colloques, ne fût-ce que dans les noms propres, des traces de son passage à Neuchâtel et à Lausanne, mais jamais, semble-t-il, il ne se mêla davantage aux événements qui se déroulaient dans sa patrie. Cela se manifesta encore dans un autre écrit. Lorsque l'on

320, citées par Bernus, *L'imprimerie à Lausanne et à Morges jusqu'à la fin du XVIe siècle*, Lausanne, 1904.

(1) Jean Barnaud, *op. cit.*, p. 132.

annonça la convocation des États-Généraux de Pontoise, en 1561, il se rappela qu'il était poète. Hélas ! pour sa renommée littéraire, il aurait mieux fait de ne pas s'en souvenir, mais il vit alors s'ouvrir devant lui une perspective magnifique : le peuple français devenant protestant, et il écrivit en mauvais vers ses *Remontrances et exhortations au Roy très chrestien et aux Estats de son Royaume sur le faict de la religion*, qu'il publia à Genève chez Jean Rivery. Ce volume commence ainsi :

Seigneur, qui tes enfans adresses
Par tes drois sentiers et adresses,
Vueilles devant nous les dresser
Pour nous conduire et adresser.

Fay que ton Esprit nous accorde
En vraye union et concorde,
Sans nulle contradiction,
Loin de trouble et sédition.

Fay que, devant toute entreprise,
Nous pourvoyons à ton Eglise,
Selon que tu as ordonné
En ton conseil déterminé.

Fay que toute l'idolatrie
Et fausseté et menterie
En soit chassée, et qu'en son droit
La vérité remise soit.

Fay que nostre esprit soit docile
A recevoir ton Évangile :
Fay nous un mesme advis sentir
Et à ton vouloir consentir,

Afin que toute obéissance
Rendue soit à ta puissance :
Et que nous tous, par vraye foy
Plantez en Christ, servions à toy.

Ainsi soit-il.

J. LE COULTRE.

Septembre 1914.

SÉANCES DU COMITÉ

26 mai 1914

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. R. Allier, général d'Amboix de Larbont, H. Aubert, G. Bonet-Maury, E. Chatoney, J. Pannier, R. Reuss, L. Tanon, J. Viénot et N. Weiss.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le pasteur A. Mailhet qui assiste à la séance, présente des explications sur le catalogue des 200 premiers numéros des manuscrits, catalogue dont il soumet la minute au Comité.

M. John Viénot insiste pour que le travail soit continué pendant le mois d'août. M. Mailhet veut bien y consentir. Le secrétaire soumet une offre d'un imprimeur de province pour l'impression de la table du *Bulletin*, à 1 000 exemplaires, prix à forfait, corrections comprises, d'après un échantillon qui a été soumis antérieurement au Comité. Le secrétaire est autorisé à traiter sur ces bases et à amorcer le travail après revision des trois premières lettres de l'alphabet le plus tôt possible. Il met ensuite le Comité au courant de nouvelles démarches qu'il a faites, à cause du changement de ministère, pour que l'avis du Conseil d'État, du 25 mars, concernant le legs Bertin soit transformé en autorisation définitive.

Le président entretient ensuite ses collègues des négociations entamées au sujet du lieu où se tiendra la prochaine assemblée générale de notre Société.

Bibliothèque. — M. le professeur F. Brunot lui a offert un exemplaire des cinq premiers volumes de son *Histoire de la Langue française, des origines à 1900*.

Le secrétaire a acheté à la vente des livres de feu M. de Ruble un manuscrit in-4° du XVIII[e] siècle intitulé : *Histoire des Reformez de France sous les règnes de François I[er], Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV :* Un deuxième volume, de la même écriture, est intitulé : *Histoire de la Décadence de l'autorité de Marie de Médicis et de ses infortunes, celle de Gaston duc d'Orléans où sont comprises les morts tragiques*

du maréchal et de la maréchalle d'Ancre, du maréchal de Marillac, du maréchal duc de Montmorenci et autres, le tout sous le règne de Louis XIII. — La famille de Pourtalès a aussi déposé un exemplaire du volume du Dr Louis Malzac, *Les Pourtalès, Histoire d'une famille huguenote des Cévennes 1500-1860.*

30 juin 1914

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. R. Allier, général d'Amboix de Larbont, E. Chatoney, E. Rott et N. Weiss. M. le pasteur A. Mailhet est prié de prendre part à nos délibérations. M. R. Reuss se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président donne lecture d'une délibération du procès-verbal du Conseil presbytéral de l'Église réformée de Montauban nous invitant officiellement à tenir notre assemblée générale dans cette ville au mois de novembre prochain. Dans la même séance du Conseil presbytéral une délégation a été nommée et chargée d'inviter le doyen de la Faculté de théologie libre et l'Église qui s'y réunit à prendre part à notre assemblée. MM. le doyen Émile Doumergue et le pasteur Daniel Benoît ont répondu favorablement à cette invitation.

Au musée du Désert une fête de la jeunesse convoquée pour le lundi de Pentecôte a groupé autour d'un culte spécial les Églises voisines de Mialet. Étaient présents environ cinq à six cents jeunes gens qui furent édifiés par M. le pasteur Ponsoye, de Montpellier. On projette de convoquer, pour les Églises du littoral méditerranéen, une réunion analogue aux îles Sainte-Marguerite où furent détenues et moururent martyres quelques-unes des plus héroïques victimes de la Révocation. Au synode d'Amiens convoqué pour le 15 juin, M. le doyen Doumergue a présenté un vœu en faveur du musée du Désert. Enfin M. le président rappelle que le 21 août 1915 sera l'anniversaire centenaire du premier synode général du Désert convoqué et présidé par Antoine Court. Il espère que cette date importante ne passera pas inaperçue.

M. le pasteur Mailhet donne ensuite des détails sur le catalogue ou plutôt l'inventaire sommaire de nos manuscrits dont il s'occupe avec la plus grande assiduité. Il est décidé que, pour gagner du temps, il continuera ce travail pendant le mois d'août.

Bibliothèque. — Le général d'Amboix lui offre les quatre volumes in-4°, non mis dans le commerce et devenus rares, de l'*Inventaire historique et généalogique des Documents de la famille de Lévis Léran, devenue de Lévis Mirepoix.*

1er décembre 1914

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. G. Bonet-Maury, R. Reuss, E. Rott et N. Weiss. MM. F. Buisson et Chatoney se font excuser.

Les quelques membres du Comité qui ont pu répondre à la convocation prient le secrétaire de lire le procès-verbal de la dernière séance, qui est du 30 juin et qui est adopté.

Puis le président prend la parole pour exprimer, au nom de tous, la douloureuse sympathie qu'ils ont éprouvée à la nouvelle de la mort glorieuse, face à l'ennemi, à Cauroy-les-Hermonville, le 25 septembre dernier, de Paul Reuss, ingénieur, l'un des fils de notre cher collègue et l'un des nombreux Alsaciens qui ont déjà donné leur vie pour leur petite et leur grande patrie.

Le secrétaire rend compte de ce qui a été fait depuis la déclaration de guerre par le président et par lui-même pour mettre autant que possible en sûreté nos collections et exprime l'espoir de faire paraître en février ou mars un fascicule du *Bulletin* qui terminera tant bien que mal l'année 1914.

L'assemblée générale qui devait se tenir à Montauban n'a naturellement pu avoir lieu; pourtant les Églises protestantes de la région se sont réunies à ce moment. Le *Bulletin* que nous avions continué d'envoyer à tous les pasteurs de France en vue de la fête de la Réformation a été remplacé par une circulaire qui a paru dans deux de nos journaux religieux et a été reproduite en partie dans un troisième. Le secrétaire a pu, à l'occasion de la même fête, au Havre, en présence de quelques représentants du gouvernement belge, attirer l'attention sur l'histoire aussi captivante que peu connue des premiers héros de la liberté religieuse dans la Belgique du XVIe siècle. Cette conférence doit être répétée à Paris. Les événements qui nous atteignent tous ont naturellement atteint aussi la situation financière de notre Société. Une de nos ressources, entre autres, c'est-à-dire les dons que nous envoyaient un certain nombre d'Églises à l'occasion de la fête de la Réformation, ne nous étant parvenus qu'en très petit nombre, il faudra établir pour 1915 un budget réduit.

Bibliothèque. — Elle a reçu, de M. R. Garreta, une réduction en plâtre, au cinquième de la grandeur de l'original, de la célèbre fontaine de Saint-Maclou, à Rouen, qui est, comme on sait, de Jean Goujon. Cet intéressant document archéologique et artistique a été exécuté en 1901 par le sculpteur A. Foucher et il ne semble pas qu'il en existe d'autre exemplaire.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE
ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Un voyage en Allemagne et en France en 1517 (1)

L'historien de la Papauté (depuis le xve siècle), Louis Pastor, découvrit en 1893, à la Bibliothèque de Naples, un manuscrit napolitain du xvie siècle, où le chanoine de Beatis racontait jour pour jour un voyage « de plaisance, de curiosité, d'instruction » de son maître, qui était un descendant de la maison royale d'Aragon et qui, peu après son retour, mourut (21 janvier 1519) d'une fièvre maligne, âgé de quarante-quatre ans et demi. Le récit du chanoine de Melfi, qu'il acheva dans cette même ville le 20 juillet 1521, est assez intéressant pour que le traducteur mérite toute notre reconnaissance. Après la mort du cardinal, son fidèle secrétaire, qui, « étant né dans la Pouille, n'a jamais fait profession du dialecte toscan... adressa différentes copies de son journal aux amis et aux protégés du défunt. Deux de ces copies sont connues » : celle qui a servi à la présente traduction, et celle qui est dédiée au secrétaire du cardinal Scripando (31 août 1521). Le cardinal Louis d'Aragon était « un des premiers personnages de la cour pontificale », petit-fils du roi de Naples Ferrante I, parent de rois d'Espagne, neveu de la reine de Hongrie. Aussi, même en ce voyage d'agrément, ne fut-il pas un simple touriste et subit-il l'influence des constellations politiques. Beatis avoue que la raison principale du voyage fut de faire la connaissance du jeune prince Charles, aujourd'hui roi d'Espagne, demain l'empereur Charles-Quint. Son rival François Ier et Léonard de Vinci reçurent aussi la visite de l'illustre voyageur, qui, il faut l'avouer, a bien choisi son heure ou a été bien servi par le hasard « dans ce moment de paix profonde, avant les désastreuses guerres de la suite du siècle » ;

(1) *Voyage du Cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517-1518)*, par Don Antonio de Beatis. Traduit de l'italien d'après un manuscrit du xvie siècle, avec une introduction et des notes, par Madeleine Havard de la Montagne. Préface de Henry Cochin, Perrin, 1913. xxx-327 p. avec 16 gravures. 5 francs.

il voit les régions qu'il traverse « dans un état magnifique de richesse et de prospérité ». Le traité de Cambrai (11 mars) vient de mettre fin, provisoirement du moins, aux guerres d'Italie; Luther n'a pas encore ébranlé l'Europe par ses thèses; Maximilien est encore vivant et l'on ne se dispute pas encore son héritage ouvertement. Mais voyons un peu l'itinéraire de ce voyage qui coûta environ 15000 ducats et auquel ne prirent part que (!) 35 personnes à cheval, dont dix gentilshommes ayant chacun son valet, un médecin, deux cuisiniers, un interprète, un économe, etc.

On quitta Ferrare le 8 mai et on coucha à Trente le 12. Là, les milles allemands remplacèrent les milles italiens, qui sont cinq fois plus petits, tandis que les milles suisses (p. 54) sont le double des allemands. Puis on visita Innspruck, Augsbourg, Nuremberg, Constance, où l'on « entre par un grand et beau pont de bois sous lequel commence le Rhin »; car « bien que ce fleuve ait sa source à 5 milles au-dessus du lac, il ne prend son nom qu'à la sortie de celui-ci » (p. 52). C'est à Laufenbourg qu'il « commence à être navigable » et là aussi commence la pêche du saumon. « A Bâle, on s'embarqua, le 14 juin, dès la pointe du jour; nous étions dans un premier bateau avec le cardinal; les chevaux et les palefreniers suivaient dans un second. Le soir, au coucher du soleil, nous arrivions à Strasbourg. Notre trajet par eau avait été de 20 bons milles, il n'y en a que 14 par terre ». Beatis se trompe évidemment en plaçant Strasbourg (p. 57) à un demi-mille italien « du Rhin, c'est-à-dire à moins d'un kilomètre. A la page suivante, il donne la même longueur au pont de Kehl. La méprise vient peut-être de ce qu'ils sont arrivés jusqu'en ville, « par eau, au moyen d'un canal creusé artificiellement », qui « est d'une telle largeur qu'il fait penser au grand Canal de Venise ».

Le 18 juin, on se rend par Rastatt à Spire, où l'on attend cinq jours le retour du comte palatin et de François de Sickingen, qui devait rapporter des passeports. Mais on ne le trouva qu'à Mayence, « avec les saufs-conduits de l'empereur et en compagnie des électeurs de l'empire qui devaient se rassembler dans cette ville pour justifier son état de guerre avec Worms ». Par Coblence, on arrive à Cologne que le bon chanoine appelle, assez témérairement, « le point extrême de la Haute-Allemagne », pour justifier, sans doute, la « description résumée de ce qui caractérise » cette région, dans laquelle « on ne trouve pas trace de poux ou de punaises, soit à cause du froid, soit que cela tienne à une sorte de mixture dont on enduit le dessus et le dessous du matelas ». C'est la page 68 qui nous offre cette perle.

Dans cette même région, les brebis sont « en petit nombre, probablement parce que le froid et les neiges les empêchent de

vivre. Quant aux porcs, il n'y en a guère non plus, car les Allemands ne mangent leur viande que salée. Les fromages sont médiocres. En général, les Allemands ne les aiment que pourris... Les femmes, quoiqu'elles tiennent leur ménage et leur vaisselle très proprement, sont généralement elles-mêmes très sales, tout habillées de robes faites d'étoffes grossières ; cependant elles sont belles et fort agréables » (p. 70).

Mais ce qui surprend le plus notre naïf chanoine, c'est que dans les églises, le chœur « est réservé aux prêtres. Là, on ne parle pas d'affaires et on ne s'amuse pas comme dans les églises d'Italie. On suit avec dévotion l'office divin, tous restent à genoux durant les prières ». Ce spectacle lui paraît tellement extraordinaire qu'il y revient plusieurs fois : « Quand je vois le profond recueillement des fidèles, tant d'églises neuves partout, et que j'évoque nos cérémonies italiennes, nos pauvres églises tombant en ruines, j'éprouve quelque envie et je suis navré du peu de religion de notre pays. » Et encore, p. 123 : « On ne circule pas dans les églises et encore moins y bavarde-t-on comme dans celles d'Italie. Les prêtres sont très longs à dire leur messe, en quoi ils diffèrent beaucoup des Italiens. »

Le voyage continue le 1er juillet sur Aix-la-Chapelle et Maëstricht, dont la description est illustrée d'un *lapsus* qui semble imputable à la traduction : La Meuse est « navigable jusqu'à 25 milles allemands vers Burgund où elle prend sa source ». Aurait-on pris la Bourgogne pour un village?! Le 5, on va déjeuner à Malines, « superbe ville... nulle part, nous n'avions remarqué de rues plus spacieuses et plus élégantes ». Rotterdam aussi « est une très jolie ville de 1 800 foyers ». De Delft, « à 3 heures — heure allemande — ou 19 heures — heure italienne — nous remontions en voiture et à 1 lieue nous trouvions une petite ville sans murs, nommée La Haye, tellement jolie qu'elle ne redoute aucune comparaison. Bien qu'en Hollande on trouve les plus belles femmes des Flandres, c'est encore La Haye qui est privilégiée à cet égard ». Entre Gouda et Gorkum, on traverse « la belle ville de Schoonhoven » (?).

A propos de Calais (p. 112), Beatis fait un gros anachronisme que la traductrice accepte sans sourciller : « Le roi d'Angleterre, allié à l'empereur, l'enleva aux Français la 1re année du pape Léon ». Et une note a soin de préciser : en 1513. On sait que Calais resta au pouvoir des Anglais de 1346 à 1558.

Puis vient de nouveau un aperçu des mœurs et coutumes des Flandres, où « nous avons trouvé en été les nuits plus courtes d'une heure qu'en Italie » (p. 115) et où, toujours comme en Allemagne, « les femmes, peut-être à cause du beurre ou de la bière, ont toutes de mauvaises dents, et cependant leur haleine

n'est pas mauvaise, car elles sont saines et ont bon estomac. Si quelqu'une de ces belles a de bonnes dents, on peut bien dire qu'elle est la plus belle de toutes. A cause du beurre et du laitage dont on y use beaucoup, ces pays abondent en lépreux. » Mais « les gens y sont bons et aimables » et surtout d'une telle honnêteté que si on allait jeter dans leur maison tout l'or du monde, on peut être sûr que personne n'y toucherait » (122). Quant aux hôtelleries, elles « sont fort bien tenues et les femmes sont si capables qu'elles les dirigent, tiennent les comptes et font tout ».

Passons en France : « Le 9 août, nous sommes allés de Boulogne déjeuner et dîner à Montreuil... Dans ces deux villes, hommes et femmes, bien que parlant français, ont toutes les coutumes de la Flandre. » A Abbeville, « toutes les femmes portent, au-dessus de leurs voiles, des barrettes comme celles des prêtres ; c'est d'autant plus vilain que les femmes sont généralement elles-mêmes très laides ». Notons que la Picardie est le seul pays, de tous ceux qu'il a traversés, où les femmes ne lui semblent pas belles. La remarque de l'Introduction (p. 5) sur « une tendance bien marquée à juger les personnes de plus en plus belles à mesure qu'il redescendra vers son midi natal », ne repose donc absolument sur rien.

A Rouen (p. 140), le narrateur nous apprend qu'en approchant de l'Océan, la Seine se divise en plusieurs bras. C'est sur les bords de ce fleuve que, le 4 septembre, il lui advint une aventure fort désagréable. « J'y passais la nuit, lorsque vers une heure du matin, quelqu'un m'a volé de l'arçon de ma selle, ma bougette qui contenait quelques hardes usuelles, des écrits et... 10 ducats. Et de même que j'ai eu à louer les Allemands et les Flamands, les ayant trouvés d'une très grande loyauté et bonne foi jusqu'aux plus pauvres et misérables d'entre eux, de même, pour ce qui est des Français, ayant eu à souffrir d'eux un vilain tour, je me trouve contraint de ne point dissimuler le vrai à leur sujet ; et donc, il est certain que, dans toutes les provinces françaises — je ne parle pas des gentilshommes qui, nulle part ailleurs, ne vivent d'une manière plus brillante et plus libérale — les gens du peuple m'ont paru à l'ordinaire plus vils, plus fainéants et plus vicieux qu'on ne peut l'imaginer. » Voilà le jugement aussi net que sommaire qu'on s'attendait le moins à trouver dans la bouche d'un compatriote des brigands des Abbruzes et des lazzaroni. Quoi qu'il en soit, suivons-le encore à Paris, qui ne lui en impose guère. Avant d'y arriver, de Poissy, il traverse « un petit bois qui ne s'est jamais développé et s'appelle encore aujourd'hui le bois de la Trahison, parce que Ganelon y trahit le roi Charlemagne » (p. 153). Ce qu'il trouve excellent à Paris, on ne le devinerait jamais, c'est le vin

de sa banlieue : il n'en a jamais bu de meilleur (textuel). Par contre, la plupart « des rues sont trop étroites et très fangeuses ; et, avec cela, il y circule une telle quantité de voitures qu'il est plus dangereux de chevaucher à travers que de naviguer dans les syrtes de Barbarie ». Mais ce qui l'y frappe, c'est qu'hommes et femmes « exercent publiquement les métiers les plus divers, de telle façon que je ne crois pas qu'il y ait au monde une ville qui possède même la moitié des métiers de celle-là ». Comment accorde-t-il cette réflexion avec l'accusation de fainéantise qu'il nous adressait tout à l'heure? C'est ce qu'il ne nous dit pas et ce que nous voudrions bien savoir.

De Paris, il se dirige par Lizieux, Caen et Bayeux, sur le mont Saint-Michel qu'il décrit avec complaisance, puis sur Rennes, Nantes, Angers, Tours. A Amboise, « Sa Seigneurie alla visiter avec nous, dans un faubourg, messire Léonard de Vinci, âgé de plus de 70 ans » (p. 192). Par Blois et Bourges, il arrive à Lyon, « où l'on exerce dans la perfection de nombreux métiers », et « où le commerce est très actif ». Et notre fainéantise? Que serait-ce donc, si nous n'étions pas fainéants? Mais que dit-il des Lyonnaises? « Les femmes y sont plus belles qu'en aucune ville de France. Tant par son commerce que par ses hommes, ses femmes et son aspect, Lyon a un je ne sais quoi de la belle Italie, ce qui me la fait juger la plus belle ville de France. »

Par Chambéry, où il vit le Saint-Suaire et où, naturellement, les femmes sont belles, ville riche, d'ailleurs, de « nombreux métiers et d'hommes de bien » (ô fainéantise ! il est vrai que nous sommes en Savoie), il atteint, le 29 octobre, la Grande-Chartreuse, dont la route « est si abrupte que je la considère comme le chemin le plus périlleux et le plus long que j'aie jamais fait de ma vie ». On y « soupe fort mal, on déjeune d'une façon pire, on dort encore plus mal sur de petits lits de paille sans draps avec de grossières peaux de moutons pour couvertures ». Juste deux mois après, il était à la Chartreuse de Pavie, qui, « quoique moins vaste que celle du Dauphiné, est bien plus belle, et ses cloîtres et cellules sont beaucoup mieux compris. De plus, elle possède l'église la plus belle que nous ayons vue dans tout le voyage ». C'est que nous sommes en Italie, le paradis de Beatis. Il est vrai que la note de la page 295 nous rappelle que Comines partage son avis. Mais revenons au Dauphiné.

Après Grenoble, Avignon. Comme vous le devinez, « les femmes y sont très belles; quoiqu'elles portent le costume français, la plupart d'entre elles n'arborent pas sur la tête des chapeaux comme en France, mais des coiffures spéciales bien plus jolies ». Il quitte notre pays par Cannes et Nice, mais non sans jeter un coup d'œil rétrospectif sur les mœurs et coutumes,

les choses et les gens. Nous avons la satisfaction d'y apprendre que chez nous « on se loge bien et de meilleure façon qu'en Allemagne », et qu'on y mange si bien « que pour une épaule de mouton rôtie avec de petits oignons, comme on l'accommode dans toute la France, on laisserait volontiers la chère la plus délicate » (p. 255). Mais « les hommes sont de petite taille et manquent de prestance, sauf les gentilshommes qui ont généralement très bonne figure ». Ceux-ci « sont affranchis de toute imposition, tandis que les paysans sont exploités et pourchassés plus que des chiens ou des esclaves ». Mais voici encore un jugement qui devient drôle à force d'être sommaire : « Tous les Français sont avides de s'amuser et de vivre gaîment. Ils s'adonnent à la nourriture, à la boisson et aux plaisirs galants à tel point que je ne sais comment ils peuvent faire encore quelque chose de bon ! »

Citons, d'autre part, ce nouvel exemple de crédulité : « En Bretagne, Mgr l'évêque de Nantes, le comte de Laval et beaucoup d'autres seigneurs affirment que, de la putréfaction des mâts des navires qui sombrent dans ces eaux, naissent certains oiseaux qui ne sortent de l'eau pour vivre sur la terre que lorsqu'ils ont toutes leurs plumes; jusque-là, ils restent fixés au mât par le bec. » Beatis estime, il est vrai, que « ceci est contraire aux lois naturelles », mais, « beaucoup de ces oiseaux, au dire de ces seigneurs, existent en Bretagne et l'expérience semble contredire la raison. Ils ont la taille d'un gros canard et sont très amusants à voir. Mon maître en reçut deux de l'évêque de Nantes, mais par l'incurie du charretier, qui les transporta dans une cabine découverte, ils moururent de froid ».

Il reparle « des bons vins rouges et blancs » de l'Ile-de-France. On y fabrique aussi « un vin de cerise appelé clairet, fort agréable à boire, léger et rafraîchissant. Jamais nous n'en avons goûté de pareil ».

Après Nice, il y aurait encore à citer la description de Monaco, Savone, Gênes surtout, puis Milan et Mantoue. Mais il est grand temps de clore, et nous laisserons nos voyageurs rentrer seuls à Ferrare dans la nuit du 26 au 27 janvier. Ajoutons seulement qu'un Index alphabétique des noms de personnes et de lieux guide rapidement à travers ce curieux volume, qu'agrémentent de superbes gravures (1) de Nuremberg, Constance, Schaffhouse, Cologne, Aix-la-Chapelle, Louvain, Malines, Bruxelles, Bruges, etc.

Th. Sch.

(1) Malheureusement trop modernes pour illustrer réellement le récit.

Histoire de la Langue française, des origines à 1900

Ce grand ouvrage de M. Ferdinand Brunot, professeur à l'Université de Paris, édité chez Armand Colin, en est au tome IV, qui va de 1660 à 1715. Le tome Ier, paru en 1905, a eu un deuxième tirage en 1913. Il va de l'époque latine à la Renaissance et ne renferme rien qui touche au domaine spécial de notre *Bulletin*, si ce n'est peut-être cette phrase hardie qui ose braver nos préjugés classiques les plus invétérés et qui, à ce titre, mérite d'être reproduite ici. Elle se trouve page 61, ainsi conçue : « Pour se faire une idée de ce que pouvaient être les sons du latin parlé, il faut d'abord s'abstraire entièrement de la notion que notre éducation classique nous a donnée des sons latins. La prononciation barbare et ridicule que nous suivons, en France particulièrement, n'est celle d'aucune époque, n'en approche même point. » Ces lignes énoncent une vérité élémentaire et évidente pour qui est averti; mais combien peu le sont! Aussi ne saurait-on trop la répéter.

Le tome II, qui date de 1906, a pour nous un intérêt plus direct, en ce qu'il traite le XVIe siècle, c'est-à-dire la Réforme, à propos de *la tradition latine dans l'Église*. Que nous dit-il de l'influence de Calvin sur le développement de la langue française? Voici comment il la juge, page 14 et suivantes : « Grâce à la situation prise par Calvin, grâce aussi à sa valeur propre, l'*Institution*, écrite dans une langue si voisine de notre langue scientifique qu'elle semble avancer de cent ans sur la plupart des ouvrages contemporains, eut un immense retentissement, et il est hors de doute que la nécessité de répondre à Calvin et aux autres protestants dans un idiome qui fût, comme le leur, compris de tous, contribua puissamment à faire accepter le français, même des théologiens catholiques » tels que Doré dans son Anti-Calvin, du Perron et François de Sales ». Et l'exemple suffit, venu de si haut, non pas pour que la théologie parlât désormais français en France, — elle ne s'y est jamais résignée complètement, — mais pour qu'il y eût au moins une littérature théologique. Et cette littérature, ne l'oublions pas, occupait alors une tout autre place qu'aujourd'hui. M. Brunot a grand soin de nous faire sentir cette nuance : « L'importance de ces discussions était en raison directe du rang que la théologie occupait parmi les sciences. Or, elle en était la reine plutôt que la première; les autres, les « humaines », demeurant indistinctement basses et abjectes auprès d'elle. La conquête était donc de nature à faire gagner au français plus qu'aucune autre en élévation. »

Ces lignes suffisent déjà à montrer la hauteur de vue et la

sereine impartialité qui inspirent les recherches de M. Brunot. Mais elles ne s'arrêtent pas là! En effet, « présentée ainsi, l'histoire des rapports entre le français et l'Église n'est ni assez complète, ni assez longue. Le débat ne commence pas avec Calvin; il lui est antérieur. Il ne porte pas sur le seul point de savoir si le français devait être ou non la langue de la théologie, mais s'il serait, d'une manière générale, la langue de la religion, des prières, des offices et de l'Écriture elle-même ». Portée sur ce point, la discussion ne nous intéressera pas moins; mais comme elle sort de notre domaine en plongeant dans le moyen âge par les Vies des saints et les traductions des Écritures, il faut nous borner à recommander aux amateurs la lecture attentive des pages 15 et 16, pour revenir, avec la page 17, au xvᵉ siècle, où, « dès les premières années, une bonne partie de ceux qui voulaient une réforme de l'Église et qui prétendaient la tirer de l'état d'abaissement où l'avaient précipitée les mœurs indignes du clergé et le développement effrayant de la superstition, jugèrent que le salut était dans le retour à l'Écriture ». Mais, « pour qu'elle pût servir aux peuples de règle et d'étude, il leur parut de toute nécessité qu'elle leur fût donnée partout, traduite dans leur langue... Ce fut Érasme qui proclama ce principe le plus haut et qui du premier coup alla le plus loin. Dès 1515, avant Luther, dans son *Enarratio primi psalmi*, se dégageant de ses préjugés d'humaniste, il soutenait que la doctrine de Jésus pouvait être comprise du peuple comme des théologiens, et que ceux-ci ne le privaient de cette lecture que pour se réserver le rôle d'oracles ou empêcher qu'on ne comparât leur vie aux principes que leur maître avait posés ».

Puis vint la traduction de la Bible par Luther et l'institution du culte en allemand. « En France, un mouvement semblable, quoique moins important, se produisit. En 1523, le 8 juin, parut, chez le libraire Simon de Colines, le Nouveau Testament traduit par Lefèvre d'Étaples, afin que « les simples membres du « corps de Jésus-Christ, ayant ce en leur langue, puissent estre « aussi certains de la vérité évangélique comme ceulx qui l'ont en « latin ». Farel « ne pouvait se servir que du français pour entraîner ces masses populaires que sa parole ardente soulevait... »

Et ici M. Brunot rappelle fort à propos « qu'une des accusations portées contre Louis de Berquin était qu'il avait traduit la phrase célèbre d'Érasme sur les brebis de Dieu jusque là mal instruites par la négligence des pasteurs, qui les doivent instruire de prier en langue qu'ils entendent et non pas seulement de barboter des lèvres sans rien entendre ».

M. Brunot ne songe point « à nier les services que Calvin a

rendus à la langue française », mais veut « seulement marquer qu'il n'a fait que reprendre et soutenir une cause qui, avant lui, avait eu en Suisse et en France ses apôtres. Mais, cette réserve faite, il est juste d'ajouter qu'il a plus fait que personne pour cette cause, soit par son œuvre propre, soit en provoquant des travaux complétant les siens. Si bien qu'on peut arrêter à lui cette histoire », puisqu' « à partir de 1550, la langue française est invariablement la langue des protestants ». Quant à l'Église catholique, « au seuil du XVII[e] siècle, elle subissait la langue vulgaire, là où elle ne pouvait l'écarter ; elle entendait même s'en servir comme elle a toujours fait des langues vulgaires, pour des missions de propagande orale ou écrite. Mais elle l'excluait du culte proprement dit, et surtout elle ne s'était pas résolue à comprendre officiellement, parmi les livres d'édification, la Bible elle-même. Cette interdiction de vulgariser en France ce qui est devenu ailleurs le livre par excellence a eu certainement de graves conséquences, non seulement pour le développement de notre idiome, mais pour le développement des idées morales et religieuses de la nation même ».

Cette dernière phrase, qui mériterait de figurer dans tous nos manuels scolaires, et que nous voudrions voir méditée par tous nos littérateurs et critiques, montre que M. Brunot n'est pas seulement un éminent linguiste et philologue, mais que sa spécialité ne lui cache pas les conclusions philosophiques qui s'en dégagent. Ce jugement sur l'influence de la Bible, et celui cité plus haut, sur la prononciation du latin, heurtent de front les plus répandus de nos préjugés nationaux et trahissent un esprit libéré, non seulement des partis pris traditionnalistes, mais aussi des préoccupations de popularité et de mode. Ces esprits sont encore trop rares parmi nous et l'on est tout heureux de saluer ceux qui osent se manifester et s'écarter du courant.

La suite de l'ouvrage ne peut nous retenir davantage. Disons seulement que le tome III (1600-1660) forme deux volumes, dont l'un (1909) étudie la réforme de la langue (les hommes, les institutions et les œuvres), le lexique (1) et la morphologie de cette période importante qui a donné naissance à l'Académie française (pages 31 et suivantes) ; l'autre (1911) est pris tout entier par le vaste domaine de la syntaxe.

Le tome IV, enfin, qui est consacré à *la langue classique* (1660-1715), comprend, lui aussi, deux volumes, dont le premier seul a paru (1913) ; il traite des théoriciens et des théories, de la forme extérieure de la langue (orthographe), de la prononciation et du vocabulaire (nouvel Index lexicologique de 20 pages).

Th. Sch.

1. Il se termine par un Index lexicologique de 13 pages.

A propos de Ligier Richier

Clermont-en-Argonne, dans la Meuse, est un de ces nombreux bourgs de l'Est dont il ne reste plus qu'un monceau de pierres. C'est là que se trouvait, au sommet de la colline, dans la chapelle Sainte-Anne, parmi les personnages entourant un Christ au tombeau, l'admirable statue de femme dont on voit ici une reproduction. Nous l'empruntons, grâce à la bienveillance des éditeurs, à l'ouvrage monumental que M. Paul Denis, archiviste de la ville de Nancy, a consacré au grand sculpteur lorrain et huguenot Ligier Richier (1). L'auteur n'a rien négligé pour nous faire connaître ce très grand artiste, surtout pour lui restituer des œuvres qu'on ne savait à qui attribuer, comme celle qu'on a sous les yeux. Il a été admirablement secondé dans son effort par la maison Berger-Levrault qui s'est surpassée dans l'exécution typographique et surtout dans les reproductions phototypiques de ce très beau livre.

Nous voudrions pouvoir dire autant de bien de l'esprit dans lequel il a été rédigé. On sait que lorsqu'en 1883 l'abbé Souhaut publia un volume sur *les Richier et leurs œuvres*, notre regretté collègue H. Dannreuther avait démontré, dans une brochure extraite des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, sur *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, que l'artiste qui avait, en 1560, signé la requête de ceux qui « désyraient vivre selon la parole de l'Évangile de J. C. », avait par là même fait acte de protestantisme. Cette démonstration fut rendue irréfutable lorsque notre prédécesseur, M. J. Bonnet, publia dans ce *Bulletin* (1883, 173), une série de documents prouvant que Ligier Richier s'était réfugié à Genève et y était mort. L'abbé Souhaut n'admit que de très mauvaise grâce ces faits incontestables et se retrancha derrière l'argument *a priori :* « Il est impossible qu'un protestant ait pu concevoir une œuvre d'un sentiment artistique et religieux aussi extraordinaire que le sépulcre de Saint-Mihiel... »

Lorsqu'on lit l'ouvrage, autrement documenté, de M. P. Denis, on assiste à un plaidoyer qui doit aboutir à cette même affirmation, mais dont certains arguments démontrent tout juste le contraire. Dès les premières pages, en effet, l'auteur nous déclare que Ligier Richier est un « représentant attardé du moyen âge (5), que le catholicisme traditionnel garde pour lui de l'avoir

(1) Ligier Richier, *L'Artiste et son œuvre*, par Paul Denis, docteur de l'Université de Nancy (Lettres), archiviste de la ville de Nancy, 1911. Un volume petit in-4° de 452 pages, avec 51 planches en tirage double hors texte et 44 illustrations dans le texte, broché, 30 fr. Tirage à 500 exempl. numérotés à la presse (Berger-Levrault, éditeurs. 5-7, rue des Beaux-Arts, Paris).



inspiré (23)... qu'il doit à l'élément traditionnel sa note si caractéristique (48)... son esprit garde l'empreinte des traditions médiévales » (247),etc. Toutes ces affirmations contre lesquelles proteste l'examen le plus superficiel de toute l'œuvre du maître de Saint-Mihiel procèdent du préjugé clérical qu'un huguenot ne pouvait qu'être un iconoclaste, un contempteur de l'art. Calvin n'est accompagné que des qualificatifs d'« orgueilleux et cruel », – les papes ayant tous évidemment été des anges d'humilité et de tolérance. — Obligé, p. 49, de reconnaître que ce sont les Lorrains qui détruisirent les œuvres d'art de leur pays, l'auteur ajoute que, lors de la guerre de Trente ans, les soldats suédois, « presque tous protestants, *s'acharnaient principalement* sur les édifices religieux ». N'allez pas lui en demander les preuves, il serait bien embarrassé de vous les donner. De même, si, à propos de ses affirmations p. 307 et 308, vous alliez lui demander sur quel texte il se fonde pour écrire que l'Annonciation, le Christ en croix avec la Vierge et saint Jean, étaient des œuvres que « le protestantisme proscrivait » et qu'il ne permettait même pas « de sculpter des tombeaux »! Son autorité, c'est le fameux article de feu M. E. Müntz sur *L'Art et le Protestantisme*, dont nous avons ici même démontré les erreurs, les équivoques et, pour employer une expression modérée, l'insuffisance (*Bull.* 1900, 505-535) et où, à l'appui de notre démonstration, nous avons précisément donné (p. 533) une reproduction de la mise au tombeau de Saint-Mihiel.

Mais M. P. Denis a beau faire, l'évident parti pris de cette thèse est ruiné par les réflexions que lui impose la contemplation de chefs-d'œuvre qui n'ont de commun avec ceux du moyen âge que le sujet qu'ils traitent. Ainsi, p. 76, nous lisons : « L. Richier, doué d'une *originalité puissante*, servie par un talent qui le mit bientôt hors pair... orienté vers une *voie nouvelle*, par son tempérament d'abord, puis par les circonstances elles-mêmes, sut, *tout en gardant le sens ancien* (!), mêler à son art certains éléments *plus neufs* et arriver à exprimer la vie par des moyens *très personnels* — sur l'origine desquels il ne peut néanmoins subsister aucun doute ». Qu'est-ce à dire, si ce n'est que, comme s'accordent à en convenir tous les juges non prévenus, Ligier Richier a rompu avec les conventions traditionnelles, a inauguré une manière personnelle, originale de concevoir et d'exécuter les scènes et les personnages qu'il représentait? Le réalisme profond, empoignant, qui vous saisit devant ses chefs-d'œuvre, procède, non de la tradition, non de conceptions et de formes conventionnelles, consacrées par elle, mais du contact direct avec les récits évangéliques. Ce sont, non des êtres conventionnels, mais des personnages réels, peut-être même des portraits que nous avons

devant nous. M. Denis s'évertue à en trouver les modèles dans la tradition ecclésiastique du moyen âge, et ne s'est pas une seule fois demandé si le *texte* même des récits de la passion ne lui fournirait pas la clef des contradictions où l'ont entraîné le besoin de concilier son admiration pour le maître sculpteur et ses préjugés contre la religion à laquelle celui-ci a sacrifié sa patrie.

Or, remplacer la tradition par le texte même des récits évangéliques, c'était faire acte de protestantisme, en art comme en tout autre domaine.

La figure même qu'on a sous les yeux en est une preuve frappante. M. P. D. se demande, p. 178, qui représente cette Lorraine si sincèrement, si profondément et si simplement affligée. Ce ne peut être, dit-il, la Madeleine, « le *type n'étant nullement celui consacré par la tradition* ». Or il suffit de voir le vase sous le bras gauche de la statue pour comprendre que l'artiste a voulu représenter la femme « qui oignit le Seigneur de parfum et essuya ses pieds avec ses cheveux, » c'est-à-dire Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare qu'on a longtemps confondue avec la pécheresse de Luc, VII, 36-50.

Je regrette sincèrement d'avoir cru devoir combattre le point de vue d'un travail dont je reconnais toute la valeur. Malgré ce point de vue, il assure une place éminente à Ligier Richier dans cette phalange d'artistes de la Renaissance, parmi lesquels les plus grands préférèrent l'Évangile authentique à la tradition ecclésiastique. Souhaitons que ces chefs-d'œuvre, presque tous conservés dans la zone des combats, ne soient pas voués à la destruction barbare qui s'est déjà acharnée sur tant de monuments immortels.

N. WEISS.

L'*Illustration* du 18 janvier 1913 a publié la note qui suit et qui nous fait connaître un fragment d'une œuvre disparue du grand sculpteur lorrain (1).

« La tête de mort ailée et couronnée représentée ci-après provient du mausolée qu'Antoinette de Bourbon fit élever à son époux Claude de Lorraine, décédé en 1550 au château de Joinville, en Haute-Marne.

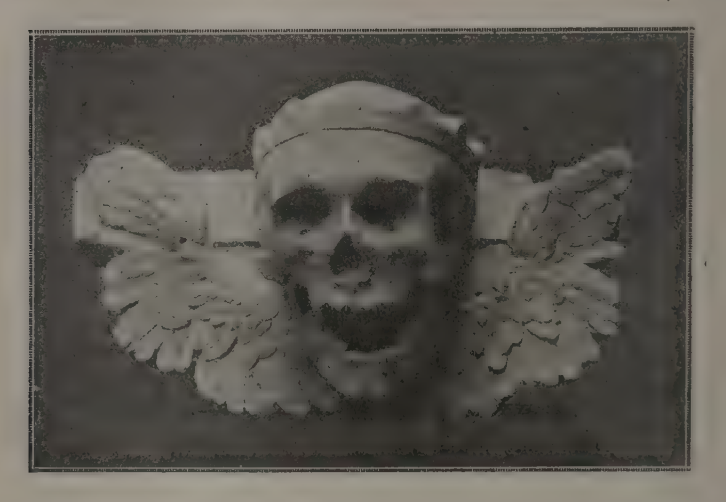
« Ce mausolée, si important, auquel collaborèrent les éminents artistes Dominique le Florentin, Picard le Roux et Ligier Richier, était édifié dans la chapelle Saint-Laurent, du château.

« Il fut brisé en 1792, les corps qu'il recouvrait furent arrachés de leurs linceuls de pierre et les morceaux de sculpture dispersés en maints endroits.

(1) Elle a bien voulu aussi nous prêter le cliché qui accompagnait la note.

« On trouve à l'hôtel de ville de Joinville deux des quatre cariatides qui soutenaient l'entablement sur lequel étaient placés les priants; au musée du Louvre, deux bas-reliefs et les génies funéraires (en fort mauvais état) qui entouraient l'œil-de-bœuf au bas duquel se trouvait la tête de mort ailée; au musée de Chaumont, deux autres bas-reliefs et des sculptures qui décoraient les tympans du mausolée.

« Jusqu'à ce jour, cette tête de mort avait échappé à toutes les recherches, et c'est à M. Émile Humblot, peintre et graveur,



Une sculpture retrouvée du tombeau de Claude de Lorraine à Joinville : tête de mort couronnée et ailée, œuvre de Ligier Richier

maire de Joinville, très versé dans l'histoire de son pays natal, que revient l'honneur d'avoir déterminé la provenance de cette sculpture d'albâtre trouvée dans un bois de Joinville, il y a cinquante ans, cachée pour ainsi dire depuis lors, et possédée actuellement par M. Pierret, professeur honoraire de la Faculté de médecine de Lyon.

« Cette sculpture si réaliste semble avoir pour auteur Ligier Richier, auquel on attribue aussi les deux gisants. Elle mesure $0^m,35$ d'une pointe à l'autre des pennons extrêmes. La tête est en saillie de $0^m,13$ sur un bandeau d'albâtre. Le masque est d'une expression saisissante. Autant il symbolise le décharnement du tombeau, l'anéantissement de l'être dans la mort, autant les ailes ont le caractère de la vie qui frémit et palpite : c'est le mouvement surpris dans l'imprévu et la fantaisie de ses lignes.

« On voit l'indication de cette tête de mort au bas de l'œil-de-

bœuf, dans un dessin du « Plan et Mosolée de Mgr Claude de « Lorraine, Ier duc de Guise, et de Mme Antoinette de Bourbon, son « épouse ». (Collection Gaignières, Bibliothèque nationale, n° 22429, folio 128.) »

Le livre des conversions et des reconnoissances de l'Église françoise de la Savoye (à Londres).

M. William Minet et Miss Susan Minet viennent de faire paraître, dans la collection des savantes publications de *La Huguenot Society* de Londres, une étude très remarquable sur *Le Livre des conversions et des reconnoissances faites à l'Église françoise de la Savoye* (1684-1702). Les éditeurs n'ont pas reproduit textuellement ce précieux document, dont une copie (1), faite par les sœurs de feu M. H. Layard, existe à la bibliothèque de notre Société, mais ils en ont fait une analyse très étudiée qui met en pleine lumière sa valeur historique. Ce registre, in-folio, a 172 pages et 10 pages d'index. A la première page, on lit : « Personnes qui ont fait abjuration de la Religion romaine et fait profession de la Réformée en cette Église » et à la page 101 : « Personnes qui s'estant révoltés de la vraye religion en ont fait reconnoissance en cette Église ». Les inscriptions se suivent selon l'ordre des temps, rendant ainsi toute recherche d'une grande difficulté, car le nombre des abjurations est de 167 et celui des reconnaissances de 1 598. On ne saurait trop remercier les éditeurs de la peine qu'ils ont prise d'établir des tables alphabétiques qui permettent de retrouver sans peine des indications biographiques. Mais ils ont procédé à un travail qui n'est pas d'un moindre intérêt, en établissant quatre autres tables. La première, sur quatre colonnes, donne dans la première, le nom du lieu, dans la seconde, le département où se trouve le lieu cité, dans la troisième, le nom de famille et dans la quatrième le nombre de personnes originaires de ce lieu.

La seconde table indique, par département, le nombre de personnes ayant ou abjuré ou fait reconnaissance. C'est ainsi que sont indiqués les chiffres de 283 pour la Charente-Inférieure, de 80 pour le Calvados et de 111 pour la Seine-Inférieure, etc.

La troisième table donne le nombre des personnes par province.

La quatrième table désigne les noms des lieux d'où étaient originaires les catholiques ayant abjuré, la désignation moderne

(1) Cette copie garde néanmoins sa valeur, malgré l'analyse complète et détaillée qui en a été faite dans cette publication; on y voit, par exemple, que les réfugiés arrivaient, à certains moments, par groupes originaires de la même région, sans parler de certains détails caractéristiques qui reflètent ou résument brièvement leurs aventures ou leur mentalité.

du département et le nombre des abjurations pour chaque lieu. C'est ainsi que l'on relève les chiffres suivants : Bourges, 2; Meaux, 1; Saint-Malo, 3; Montauban, 3; Montpellier, 3; Orléans, 5; Rouen, 3; Toulouse, 3; Paris, 24, etc.

Le travail d'identification des noms de lieux a présenté parfois de réelles difficultés, par suite de l'orthographe trop souvent fantaisiste et phonétique des secrétaires, *Moambry* étant écrit, par exemple, pour Meaux-en-Brie.

On ne saurait assez insister sur le nombre des abjurations reçues dans la seule Église de la Savoie, dans les années qui précédèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes, en se souvenant des peines terribles qui menaçaient tout catholique abjurant la religion du roi. Mais, fait plus remarquable encore, dans cette liste d'abjurations, ne se trouvent pas moins de vingt-six noms de prêtres, curés, religieux. Il paraît certain que lorsqu'à la demande instante du clergé, Louis XIV poursuivait, comme il l'appelait, « la perfection de ce grand ouvrage » de la destruction de l'hérésie, se rencontrèrent de nombreux prêtres qui, révoltés par l'horreur des persécutions, abandonnèrent leur Église. Ce n'est pas seulement le registre de l'Église de la Savoie qui en donne la preuve; de semblables abjurations se produisirent dans d'autres Églises du Refuge. En attendant qu'on puisse en dresser la liste, nous avons tenu à relever les noms de ces prêtres qui, au mépris de la vie, durent abandonner leur patrie pour vivre en paix avec leur conscience. On ne saurait trop remercier les éditeurs d'avoir mené à bonne fin un travail qui exigeait de multiples recherches et l'érudition la plus patiente. Le service rendu est de ceux qui méritent la reconnaissance de ceux qui savent se rappeler qu'il n'est pas un seul des noms de ce précieux registre qui n'évoque le souvenir d'un grand drame de conscience et de douloureuses souffrances et qu'à cet égard, ce registre est un livre d'or des persécutés.

F. P.

Aubert (Jean), de Chartres, en Beauce, chanoine de l'Ordre régulier de Sainte-Geneviève, 40 ans, 17 août 1701 (1).

Bichart (le sieur Laurent), cordelier, de La Fère, en Picardie, 55 ans, 19 juin 1698.

Bosnaud (Mr Nicolas) (2), curé de Saint-Marcel à Jameysieu, au diocèse de Vienne, en Dauphiné, 17 avril 1696.

Buor (Charles), du Poitou. Élevé depuis l'âge de 8 ans dans

(1) Date de l'abjuration. Une liste analogue se trouve dans une plaquette anglaise de 1701 qui a été signalée dans le *Bulletin* de 1911 (p. 565 n.). Elle renferme quatorze des noms relevés dans le registre de la Savoye, avec des variantes que nous donnons en note.

(2) De Picardie. C'est ainsi qu'il signait.

l'Église romaine et y a pris l'habit de cordelier, 23 juin 1700.

Caillat (Charles), de Moulins, en Bourbonnois, augustin réformé, 28 ans, 12 février 1699.

Carpentier (François) (1), sieur de la Valette, natif de Paris, prieur curé de Selommes, entre Vandosme et Blois, 8 septembre 1700.

De Beaumortier (René), prestre religieux de l'Ordre des Carmes de Baugé, 35 ans, 22 septembre 1700.

De Cambray (André), du Hyacinthe de Reims, prêtre capucin, 29 ans, 17 juillet 1698.

De Laussac (Antoine-Hector) (2), noble, archiprestre de Sainte-Foy, prieur et curé de Théobon, 42 ans, 31 octobre 1697.

De La Haye (Adrien), escuyer d'Ouailly-(Wailly)-les-Montreuil en Picardie, cy-devant prestre, 29 ans, 12 juin 1687.

Dervilliers (le s^r^ Louis-Joseph), de Paris, diacre de l'Ordre des Théatins de la maison de Paris, 9 juillet 1693.

Derbaud (Pierre), prestre capucin de Rouen, 39 ans, 1er octobre 1699.

Du Bellay (Jean), de Vandommois, cy-devant bénédictin, 18 mai 1684.

Dubois (François), d'Angoulesme, prestre capucin, 30 ans, 17 juillet 1698.

Du Rets (François), de Lisle (Lille) en Flandre, 33 ans, cy-devant de l'Ordre de Cisteaux, 2 septembre 1688.

Forby (Laurent), de Vitry-le-François, en Champagne, cy-devant religieux de l'Ordre de Saint-Bernard, venu de France, il y a deux mois, 29 août 1686.

Gagnier (Jean), de Paris, chanoine régulier de Sainte-Geneviève-du-Mont, 37 ans, 12 janvier 1701 (3).

Lidour (René), de Bretagne, 36 ans (4), de l'Ordre de Citeaux, 20 octobre 1700.

Maindestres (Estienne), province de Touraine, cy-devant capucin, 29 juin 1684.

Pappin de Perfontaine (François, dit Michel), d'Amiens, prestre capucin, 26 ans, 17 juillet 1698 (5).

Parain de Durette, prestre bénédictin, 30 ans, de Bourges, 19 novembre 1699 (6).

Petit (Nicolas-Guillaume), de Paris, de l'Ordre des anciens Bénédictins non réformés, 35 ans, 28 décembre 1701.

Rançon (le sieur), cy-devant jacobin, 5 octobre 1684.

(1) Chanoine régulier de Sainte-Geneviève.
(2) Antoine d'Astor (?), prieur commendataire de Belvès.
(3) Maintenant chapelain de l'évêque de Worcester.
(4) Bernardin.
(5) Maintenant ministre prédicateur (*preaching minister*
(6) Maintenant ministre prédicateur.

Renoult (Jean-Baptiste), de l'évêché de Lisieux, en Normandie, prêtre religieux profès de l'Ordre de Saint-François d'Assise des Cordeliers, 28 ans, 19 janvier 1696 (1).

Richon (Bernard), prieur et curé de Canelo, en Guienne, 30 ans, 30 octobre 1697 (2).

Vaast (le s[r]), prestre prédicateur, capucin d'Hesdin en Picardie, proche de Montreuil, 27 novembre 1698.

Voici les 25 autres convertis de la plaquette anglaise (3) :

Amaury (Philippe), de Mons-en-Hainaut, prêtre et moine de l'Ordre des Prémontrés.

Auberoche (Emmanuel-Théodore d'), du comté de la Marche, prêtre et moine de l'Ordre de Saint-Augustin.

Berraut (Pierre), prêtre, capucin d'Auxerre.

Charlot d'Argenteuil (Charles), de Paris, chanoine régulier de Sainte-Geneviève et curé de Bourges, maintenant ministre prédicateur.

Clemarot (Jean), de Vienne en Dauphiné, prêtre capucin.

Deurte (Pierre), de Saint-Jean-de-Luz, prêtre récollet.

Ducastel de la Motte (François), prêtre bénédictin, de l'abbaye royale de Saint-Denis, près Paris.

Duval (Nicolas-François), de Remiremont, prieur de l'Ordre des Bénédictins, maintenant ministre prédicateur.

Émiliane de Pluviers (Gabriel d'), prêtre séculier, du diocèse d'Orléans.

Fiter de la Motte (Alexandre), de Paris, prêtre capucin.

Launay ou **Launoi** (Charles de), prêtre et curé d'une paroisse de Saint-Malo.

Launai (Thomas), prêtre et curé d'une paroisse de Saint-Malo.

Ledru du Bois (Amand), de Valenciennes en Hainaut, carmélite.

Lherondel (François), d'Anglesqueville-en-Caux, en Normandie, prêtre et moine du tiers ordre de Saint-François de Picpus, près Paris.

Lescure de la Prade (Louis de), d'Agde en Languedoc, frère capucin, maintenant ministre prédicateur.

Le Vassor (Michel), d'Orléans, prêtre de l'Oratoire. Lord Wharton, vu son grand mérite et sa conversion, lui a fait don d'une rente viagère de 100 livres sterling.

(1) De Sainte-Marguerite-des-Loges, près Lisieux, maintenant ministre prédicateur.

(2) De Libourne, prieur de la Collégiale de Saint-Seurin à Bordeaux, maintenant ministre prédicateur.

(3) *Two Letters one from the bishop of Blois to Monsieur de la Vallette... The other from Monsieur de la Vallette to his brethen the Clergy of Blois... Done into English...* London, 1701, in-4°. L'original aurait donc paru en français.

Litot (Alexandre), prêtre capucin.
Maigron (Pierre), de Nîmes, prêtre d'un autre lieu.
Mydon (François), du Quesnoy-en-Hainaut, prêtre.
Mombray (Jacques), de Bourges, prêtre bénédictin de Saint-Satur de Sancerre.
Moreau (Amand), de Paris, prêtre et curé de Saint-Cyr, diocèse du Mans.
Nicout (Bernard), de Saint-Seine-en-Bourgogne, prêtre bénédictin de Blois.
Pontel (Étienne-Jean-Baptiste), diacre et abbé commendataire d'une abbaye de l'Ordre de Saint-Maur.
Ribérac (Jean de), prêtre capucin.
Roussereau (Antoine), maintenant appelé Lalane, de Poitiers, prêtre séculier, et chapelain d'un régiment.

Un 26e nom a été coupé par le couteau du relieur. C'est celui d'un bénédictin, professeur au séminaire de Douai, devenu chantre à Winchester.

N. W.

CORRESPONDANCE

Notes sur un précepteur protestant au XVIIe siècle (Ant. Guion)

Le registre du Consistoire de Montcaret, en Périgord, nous fournit quelques renseignements sur un précepteur protestant du XVIIe siècle, le sieur Antoine Guyon ou Guion.

La délibération du 28 août 1667 mentionne les publications de mariage du sieur Antoine Guyon, régent des enfants de M. Bertrand d'Augereau, sieur de Fongrenier, avec Jeanne Baudin, fille de feu Élie Baudin, en son vivant apothicaire, et de Marie Lambert, avec laquelle elle demeurait à Montcaret. Le contrat de mariage avait été reçu par Me Pierre Olivier, notaire royal.

Les certificats produits par le sieur Guyon contiennent des détails intéressants pour les diverses Églises auxquelles ils se rapportent et nous avons pensé qu'il était bon de les recueillir. Le précepteur Guyon était né à Montargis, en Gâtinois; il avait fait abjuration de la religion romaine, en l'Église de Blois, le 1er février 1652; l'acte est signé par Delafon, pasteur, et Papin, ancien. Les autres certificats sont, par ordre de date, le deuxième, du 2 septembre 1656, signé par Papin, pasteur de l'Église de Sainte-Hermine et de la chapelle Thesmer, et Gaudineau, ancien; le troisième, de même date, de Me Pierre Morin, docteur en médecine, du lieu du Chastelet, ancien de ladite Église de Sainte-Hermine et de la cha-

pelle Thesmer, constate que ledit Guyon est resté quatre mois dans sa maison et a constamment fait profession de la religion réformée; le quatrième, du 3 octobre 1657, signé par le ministre et les anciens, Doffre, Rousignol, Igorier, Baudet et Beausse, constate que le sieur Guyon a enseigné les enfants de M. du Marais, gentilhomme, membre de l'Église de Tonnay-Boutonne; le cinquième, du 22 juin 1658, de la dame de Fonpatour, dit que Guyon est demeuré en sa maison en qualité de précepteur, il est signé Marie de Beaucorps; le sixième, du 7 juillet 1658, du ministre et anciens de l'Église de Dompierre, confirme le certificat de la dame de Fonpatour; il est signé par Blandebouit (ou Clandebouit (1), pasteur, Papin et Olivier, anciens; le septième, du 12 juin 1659, signé par Trabit, pasteur de l'Église de Tonnay-Charente, Dupuy, Papet et Grenier, anciens, dit que le sieur Guyon est resté un an chez M. de Fouravet, précepteur de ses enfants; le huitième, du 26 janvier 1666, du Conseil du Collège de La Rochefoucauld, libère Guyon de la charge de régent de quatrième; il est signé par Jay et Goix; le neuvième, du 20 octobre 1667, de Mme de Cabanat, signé: Ester de Polignat; le dixième est une attestation du 26 août 1667 faite par Guyon par-devant M. le juge de La Roche, constatant qu'il avait contracté mariage avec Suzanne Moreau, mais que le contrat a été annulé du consentement de toutes les parties qui ont été remises en leur première liberté; la pièce est signée par François, juge et Trigant, greffier.

« Sur ce, le Consistoire ordonne qu'il sera continué la publi- « cation des annonces dud. Guion et de lad. Baudin. »

En 1701, le sieur Guyon demeurait toujours à Montcaret; nous avons en effet trouvé dans de vieux papiers venant d'une famille des environs de Montcaret la promesse suivante, écrite sur papier timbré : « Je promets à Monsr le curé de Montcaret d'as- « sister à tous les offices divins, selon la faiblesse de mon âge, à « condition qu'on me laissera en repos avec ma famille qui est « avec moi et qu'il m'obtiendra la permission d'enseigner partout « les langues et les sciences desquelles Dieu m'a donné la con- « naissance. C'est ce que j'ai demandé à Monsr le Curé. Je suis « son très humble serviteur. »

Signé : Guyon.

Fait le mardi 14 de février 1701. *Pour moi et lad. famille.*

Comme on le voit, cet écrit respire la résignation plutôt que la conviction.

J.-J. Ragon.

(1) Ne faut-il pas lire Tandebaratz qui devint ensuite pasteur de La Rochelle ?

Le Gérant : Fischbacher.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine; — 12 fr. 50 pour l'étranger; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), auquel doivent aussi être adressés les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances : *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

PUBLICATIONS RÉCENTES DÉPOSÉES A LA BIBLIOTHÈQUE

George V. Jourdan. — **The movement towards catholic reform in the early sixteenth century.** Un vol. de XXXII-336 pages petit in-8°. London, J. Murray, 1914.

Ds. F. J. Krop. — **De abdij der vallei d'Arc naar het fransch van N.-A.-F. Puaux,** met een inleiding, un vol. de XXVI-298 pages in-8°. Rotterdam, J. M. Bredée (1914).

Aux Eclaireurs-Unionistes de Mazamet. — **Jules Portes, tombé au champ d'honneur** (1890-1914). **Souvenirs et correspondance de guerre,** un vol. de 184 pages in-8°, portrait, Eclaireurs-unionistes de France, Comité national, 14, rue de Trévise, 1915.

Bernard Le Gouis. — **Escapades des Escholiers de l'Académie protestante de Saumur,** 8 pages extraites du *Bulletin* de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois, Décembre 1910.

D. de Chavigny. — **L'Église et l'Académie protestantes de Saumur,** une brochure de 54 pages in-8° extraites du même *Bulletin*, Saumur, imprimerie Paul Godet, 1914.

Jacques Pannier. — **Le pasteur Adolphe de Richemond** (1870-1915), une brochure de 16 pages in-8°, illustrées, portrait, s. l. n. d.

Henry Wagner, F. S. A. — **The pedigree of André,** une brochure de 6 pages et deux tableaux généalogiques, extraite des *Proceedings of the Huguenot Society of London.* London, Spottiswoode et Co, 1915.

Léo Mouton. — **Le duc d'Epernon et l'archevêque de Bordeaux,** une brochure de 44 pages in-8°, extraite de la *Revue des Études historiques*, Juillet-Août 1914, Janvier-Mars 1915, Paris, Picard 1915.

Robert-André Michel. — **Avignon au temps des premiers papes,** une brochure de 20 pages in-8°, extraite de la *Revue historique*, Paris, 1915.



PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES.